



Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture  
*United Nations Educational,  
Scientific and Cultural Organization*

A photograph of a camel caravan in the Sahara desert. The scene is captured in silhouette against a clear blue sky. A line of camels is walking across a sand dune, with a person leading them. The entire image is framed by a white horizontal band that contains the title and subtitle. A thin black diagonal line runs from the top left towards the middle of the image.

# LE SAHARA DES CULTURES ET DES PEUPLES

Vers une stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara  
dans une perspective de lutte contre la pauvreté

Paris, Juillet 2003

# AVERTISSEMENT

Le document "Vers une stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara dans une perspective d'élimination de la pauvreté" a été réalisé à la demande de l'UNESCO par M. Rachid Sidi Boumedine avec l'assistance de M<sup>lle</sup> Laure Veirier à partir de sept études thématiques et a été modifié suite à l'atelier international organisé à Ghardaïa (19-21 avril 2003, Algérie).

Il fait suite à l'étude préliminaire réalisée par M. Ezzedine Hosni "Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara", (1999) et tient compte de l'étude de M<sup>me</sup> G. Aumassip sur le patrimoine archéologique réalisée dans ce cadres.

L'auteur est responsable du choix et de la présentation des faits figurants dans cet ouvrage ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

Pour tout renseignement, contacter

**M. Hervé Barré**

Responsable du projet

Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel  
UNESCO

1, rue Miollis - 75732 Paris Cedex 15 France

Email : [h.barre@unesco.org](mailto:h.barre@unesco.org) & [sahara@unesco.org](mailto:sahara@unesco.org)

## Etudes thématiques :

- **M. Giuma Annag** : Le patrimoine culturel tangible et intangible face au tourisme : comment mieux l'identifier, le préserver et le faire connaître ?
- **M<sup>me</sup> Hala Barakat** : Le patrimoine naturel face au tourisme : comment mieux l'identifier, le préserver et le faire connaître ?
- **M<sup>me</sup> Sabrina Benmecheri** : Perspectives de développement touristique, incidences sur les créations d'emplois et les besoins de formation et d'infrastructures dans les pays ayant le Sahara en commun.
- **M. Christophe Leservoisi** : Le rôle des professionnels du tourisme et des voyageurs dans le développement durable du tourisme au Sahara ; quels types de voyages promouvoir et quelles coopérations professionnelles avec les populations ?
- **M. Rachid Sidi Boumedine** : les populations sahariennes : quelles mesures pour faire du tourisme un outil de lutte contre la pauvreté ?
- **M. Ahmed Smaoui** : Les politiques de tourisme saharien : principes directeurs pour une stratégie de développement durable et propositions de mesures de coopération.
- **M<sup>me</sup> Ouidad Tebbaa** : Le milieu humain et le développement touristique : comment mieux faire participer les populations locales ?

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>06</b>
<b>I. ETAT DES LIEUX : LE SAHARA, UN TERRITOIRE COMPLEXE ET DIVERSIFIE</b>	<b>09</b>
<b>1. Le patrimoine naturel: une immensité à préserver</b>	<b>10</b>
1.1. Les grandes caractéristiques climatiques et physiques du Sahara	10
1.2. Une remarquable biodiversité	11
1.3. Les mesures de protection	13
<b>2. Les peuples du Sahara : pluralité des organisations sociales</b>	<b>14</b>
2.1. Aridité et modes de peuplement	14
2.2. Le système tributaire	15
<b>3. Le patrimoine culturel : diversité et fragilité</b>	<b>16</b>
3.1. Une immense réserve archéologique	16
3.2. L'oasis : le génie humain en action	17
3.3. Un patrimoine culturel immatériel unique	19
<b>4. La pauvreté : une réalité aux multiples facettes</b>	<b>21</b>
4.1. La pauvreté au-delà des chiffres : une question de droit et de dignité	21
4.2. Une pauvreté évolutive dans un cadre de vie en dégradation	22
4.3. Statut social et vulnérabilité : vers une féminisation de la pauvreté	24
4.4. Reconversion et participation : pour faire du tourisme un levier de la lutte contre la pauvreté	26
<b>5. Le tourisme saharien : un champ d'intérêt commun</b>	<b>27</b>
5.1. Politiques et outils du développement touristique : état des lieux	27
5.2. Les tendances du tourisme à l'horizon 2010	29
5.3. L'organisation du voyage : pour qui, par qui et comment ?	30
5.4. De l'accessibilité au danger de massification	32
5.5. La qualité des destinations touristiques : une condition du développement à long terme	33
5.6. La coopération touristique entre les pays sahariens : des solidarités transfrontalières	34

<b>II. POUR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME AU SAHARA: RECOMMANDATIONS</b>	<b>39</b>
<b>I. La coopération : plus qu'une nécessité, une exigence</b>	<b>40</b>
1.1. Une question d'efficacité commune	40
1.2. Les Principes directeurs de la coopération	42
<b>2. Pour un tourisme saharien durable: quelles actions, selon quelle éthique</b>	<b>44</b>
2.1. les Etats et les Institutions : sensibiliser et soutenir les acteurs du tourisme	45
2.2. les Tours Opérateurs : vers une amélioration de la qualité de l'offre	47
2.3. les réceptifs : formation et structuration	49
2.4. les voyageurs : acteurs de la qualité	50
2.5. les populations hôtes : l'authenticité de l'accueil	50
<b>3. Le patrimoine naturel et culturel saharien : quelles mesures de protection et valorisation ?</b>	<b>51</b>
3.1. mesures générales	51
3.2. le patrimoine naturel : de la protection au renouvellement des ressources	52
3.3. protéger et valoriser le patrimoine archéologique	55
3.4. protéger et améliorer les sites habités	56
3.5. préserver et promouvoir le patrimoine immatériel	57
<b>4. Lutte contre la pauvreté :</b>	
<b>renforcer les activités innovantes génératrices de reconnaissance sociale et de revenus</b>	<b>59</b>
4.1. développer et valoriser les productions naturelles et culturelles	59
4.2. participation, formation, travail en réseau : les clefs de la réussite	61
CONCLUSION	64
DÉCLARATION DE GHARDAÏA	65
PLAN D'ACTION	66
BIBLIOGRAPHIE	68
ANNEXES	72

# INTRODUCTION

## “Le tourisme durable, c’est d’abord des peuples”

Suite à l’appel du Secrétaire général des Nations Unies invitant, dans la Déclaration du Millénaire, toutes les Agences à contribuer de façon prioritaire à la lutte contre la pauvreté et l’extrême pauvreté, l’UNESCO a souhaité apporter sa contribution spécifique à l’élaboration d’une stratégie appropriée à long terme pour atteindre cet objectif. Dans ce cadre, la Conférence générale, à sa 31<sup>e</sup> session, en novembre 2001, a invité le Directeur général à mettre en œuvre un Plan d’action, composé de plusieurs projets relatifs au thème transversal de l’élimination de la pauvreté, en particulier l’extrême pauvreté, dont celui-ci.

Pour l’UNESCO, la pauvreté constitue une atteinte aux droits fondamentaux de l’être humain, et elle doit être au cœur des préoccupations de toutes les sociétés, de la communauté internationale et de ses institutions. Dans leur conception, les stratégies de développement mises en œuvre jusqu’à présent n’ont pas accordé une place assez grande à la culture et plus généralement aux facteurs humains, ni porté une attention suffisante à des critères tels que les carences en “capacités humaines”, l’absence de capital social ou la vulnérabilité et les atteintes à la dignité.

Conformément aux concepts développés par l’Organisation, nous définirons le terme de “pauvreté” dans sa plus large acception, qui signifie “exclusion” économique, sociale, culturelle et privation de l’accès aux soins, à l’éducation, au logement, à l’eau, c’est-à-dire à ce qui donne à l’être humain la dignité nécessaire pour devenir acteur d’un processus qui le sortira de la pauvreté.

Le projet proposé souhaite contribuer, tant par les analyses que par les propositions d’actions qu’il contient, à enrichir la stratégie de l’UNESCO définie dans le document de Stratégie à moyen terme de l’Organisation (C/4), en se concentrant sur :

*1. L’intégration de la lutte contre la pauvreté à la stratégie de développement touristique du Sahara, c’est-à-dire aux activités de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel et naturel.*

*2. Le renforcement d’une coordination efficace des dix Etats membres concernés dans la formulation des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et la mise en place des dispositifs de développement durable du tourisme liés à l’élimination de la pauvreté. Cette coordination pourra également concerner les dispositifs visant à la mobilisation du capital social par le développement des capacités et des institutions, notamment publiques, en vue de permettre aux pauvres d’exercer leurs droits.*

*3. La contribution à la mise en place d’un cadre et d’un environnement propre à favoriser l’autonomisation, les approches participatives et la création de moyens de subsistance par la formation professionnelle notamment et la création de micro-entreprises dans les domaines de la culture, de l’environnement et du tourisme.*

Nous pouvons considérer que l’un des enjeux du développement touristique au “Sud” et au Sahara en particulier, serait de maintenir un certain niveau de prix de l’offre de produits touristiques pour que le tourisme international puisse fonctionner comme un moteur de la croissance et ainsi de la lutte contre la pauvreté. Cette hypothèse s’appuie notamment sur le rapport 2002 sur les PMA de la CNUCED<sup>(1)</sup>.

La ressource touristique saharienne, c’est-à-dire le patrimoine culturel et naturel du Sahara, possède la double caractéristique de n’être pas délocalisable et de faire actuellement l’objet d’une forte demande dans le cadre de la croissance à l’échelle mondiale d’un tourisme qualitatif et de découverte culturelle. Elle peut, dans ce contexte, être suffisamment valorisée et favoriser le développement des pays concernés.

(1) Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

Cette approche est confortée par les tendances observées de l'évolution du tourisme qui présentent des conditions favorables à une recherche de développement pour l'élimination de la pauvreté. En effet, comme le relève G. Cazes<sup>(1)</sup> : "Au niveau mondial global, c'est l'irrésistible montée des destinations du Sud en développement qui doit être vigoureusement soulignée : une analyse minutieuse, pays par pays, montre ainsi que les pays relevant de l'ensemble "Tiers Monde" reçoivent actuellement près du tiers (31,5% en 1995) des arrivées mondiales, pour seulement le sixième (17%) pendant la décennie 1970 et le douzième (8%) en 1960". Le même auteur remarque par ailleurs que<sup>(2)</sup> "pour les seuls pays du Sud, les recettes obtenues grâce aux arrivées touristiques représentent près de trois fois plus que le montant de l'aide publique au développement".

S'il est bien géré, le tourisme peut avoir des retombées économiques positives pour les populations, à travers les emplois directs créés dans les services touristiques, mais également à travers les emplois indirects qu'il génère en valorisant et développant les productions naturelles et culturelles, si variées au Sahara.

La demande de dépaysement, d'espace, de silence, de voyage qui ait du sens, connaît un engouement croissant de la part des populations de plus en plus urbanisées et vivant dans des univers bruyants. Les pays qui ont le Sahara en commun ont pris conscience du formidable gisement de ressources que représente le tourisme saharien : richesse du patrimoine culturel et naturel, proximité de l'Europe, premier marché touristique mondial. Considérant les prévisions de croissance du tourisme dans la sous-région, il s'agit d'anticiper les flux de touristes, en particulier dans les sites fragiles, de prévenir les effets socio-culturels et environnementaux négatifs et d'aider les Etats qui ont le Sahara en commun à faire du tourisme un levier du développement, un outil de la lutte contre la pauvreté.

En outre, le tourisme saharien n'est pas n'importe quel tourisme. Au Sahara, c'est le contexte qui est primordial ; la consommation du touriste est essentiellement symbolique puisque la première jouissance est celle du regard sur les gens et les choses, le silence et l'immensité. En effet, le tourisme saharien donne à voir à des voyageurs des modes de dépaysement, des exotismes, attachés soit à la qualité originelle des lieux (les dunes, les immensités, le silence) soit aux productions humaines vivantes (des habitats, des cultures, des arts et des artisanats, des manières d'être et de vivre) ou à l'état de vestiges (gravures, peintures, ruines, etc.).

Cela signifie que le tourisme est directement intéressé par la préservation sinon la réhabilitation du contexte original, qu'il soit naturel ou culturel. C'est sans doute l'un des aspects les plus intéressants de ce tourisme : il peut servir de levier pour augmenter la production de biens -matériels et symboliques- sans qu'ils soient pour autant tournés exclusivement vers les touristes. Aussi, ce tourisme ne peut être conçu comme une mono-activité (soumise aux aléas des fluctuations monétaires, des crises ou événements imprévisibles nationaux et internationaux) mais doit être envisagé dans le cadre d'une approche plus globale du développement dont la durabilité tient au maintien et au renforcement des diversités naturelles et culturelles. La qualité des prestations, la valorisation des ressources culturelles et naturelles locales et la sensibilisation de tous les acteurs concernés à l'importance de la préservation du patrimoine matériel et immatériel seront autant d'axes importants à mettre en place.

Aussi le développement d'un tourisme saharien soulève-t-il plusieurs interrogations auxquelles nous allons essayer d'apporter des éléments de réponse :

- *Comment développer le tourisme dans les pays sahariens tout en contribuant à la sauvegarde du milieu et à la protection du patrimoine culturel ?*
- *Comment concilier le développement socio-économique généré par le tourisme et la gestion des ressources naturelles et humaines dans la perspective d'une gestion durable des écosystèmes ?*
- *Comment s'assurer de la distribution optimale des bénéfices du tourisme et quelles mesures prendre pour garantir sa contribution à la lutte contre la pauvreté qui menace une partie de la population du Sahara ?*

Les recommandations proposées contribuant à répondre à ces questions nécessiteront des concertations nationales afin d'adapter les mesures aux spécificités locales et seront mises en œuvre par une coopération entre les partenaires publics et privés dans un esprit de développement durable, inspiré par les principes et conclusions du Sommet mondial sur l'éco-tourisme de Québec, Canada (19-22 mai 2002), du Sommet Rio+10 sur le développement durable de Johannesburg (26 août - 4 septembre 2002) et du code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT.

(1) dans sa contribution à l'ouvrage collectif "Tourisme, éthique et développement" Editions l'Harmattan, 2001, p98

(2) id. p107

# PREMIÈRE PARTIE

## **ETAT DES LIEUX:**

**Le Sahara, un territoire complexe et diversifié**

# 1. LE PATRIMOINE NATUREL : UNE IMMENSITÉ À PRÉSERVER

Est-il possible à travers des descriptions scientifiques du Sahara, aussi objectives et exhaustives soient-elles, de rendre compte de la beauté de ses paysages, du caractère grandiose et magnifique de ses étendues sans fin, de ses silences profonds ? Aucune description de la géologie des Tassili, de l'Akakus ou du Tibesti ne saurait rendre compte de l'implacable sauvagerie des forces qui ont modelé ses roches, les palettes de couleurs, leur combinaison changeante selon la lumière. Y a-t-il un vert plus intense, plus lumineux que celui de l'oasis qui accueille le voyageur harassé et poussiéreux ?

Il ne suffit pas de dire que, à l'opposé des idées reçues, le Sahara est complexe et diversifié pour en être quitte. Peut-on imaginer en effet un territoire de huit millions de kilomètres carrés sans que s'y manifestent des variations, parfois importantes au plan de la morphologie, des paysages, de la faune et de la flore ?

On oublie en effet que du simple point de vue altimétrique, le Sahara connaît aussi bien des dépressions dont le niveau est inférieur à celui de la mer, que des massifs qui dépassent les trois mille mètres. De la même manière, le Sahara est une sous-région qui va de la Mer rouge à l'Est, jusqu'à l'Atlantique dans la partie la plus à l'ouest de l'Afrique.

## 1.1. Les grandes caractéristiques climatiques et physiques du Sahara

La présentation sommaire du Sahara et surtout des lignes générales de son hydrologie éclaire le mode de peuplement, son histoire et ses formes d'établissement humain (sédentaire, nomade).

Divers critères ont été utilisés pour définir le désert : la rareté des pluies (isohyète de 100 à 200 mm), la flore (au nord, la limite du palmier-dattier, au sud l'apparition du cram-cram), avant de retenir un certain nombre d'autres caractéristiques : désorganisation de l'hydrographie, concentration de végétaux permanents dans les chenaux de ruissellement, mobilité des sables, par ailleurs en continuel déplacement.

Or, si d'une part, ce sont des mécanismes d'échelle planétaire qui perpétuent cette aridité, cette dernière est soit renforcée, soit atténuée par des facteurs locaux tels que : le niveau de l'évaporation, la perméabilité des sols (sables, grès, roches) et aussi le relief, selon qu'il existe ou non des dépressions qui favorisent l'accumulation, l'écoulement ou l'infiltration. Cette aridité devient en effet extrême (hyper aridité) là où l'absence d'un relief marqué expose l'eau à une évaporation extrêmement rapide (parfois de toute l'eau de pluie) ou à sa perte sans résultat.

Il subsiste pourtant des nappes souterraines emmagasinées dans les roches lors des périodes pluviales anciennes (périodes dites humides) : les exemples les plus connus sont ceux du continental intercalaire qui va de l'ouest algérien (Touat) jusqu'en Libye (800.000 Km<sup>2</sup>), le bassin de Mourzouk (700.000 km<sup>2</sup>) et au-delà du Haroudj (Libye), un bassin de 1,75 millions de km<sup>2</sup> (le plus petit réservoir est celui de Taoudeni avec 250.000 km<sup>2</sup>).

En définitive, il semble que la formation passée des vallées est susceptible de permettre actuellement la capture des eaux de pluies et d'obtenir des crues (sources d'accumulation et de végétation) là où il tombe moins de 200 mm par an (Tassili, M'zab) alors que dans certaines zones de Mauritanie (Adrar, Tagout, Assaba), 100 mm de pluie annuelle moyenne se perdent sans résultat.

L'histoire géologique du continent doit aussi être évoquée pour comprendre certains phénomènes, et en particulier la persistance remarquable d'une faune et d'une flore qu'on ne penserait pas à assimiler à celle d'un "désert".



Le Sahara repose à son Est et à son Ouest sur les restes du bouclier africain, les cratons qui appartenaient au continent originel (le Gondwana) ; sa partie centrale est une accumulation de sédiments qui se sont déposés au cours des successions – à l'échelle des ères géologiques – de périodes sèches et humides, ce qui explique pour une bonne part les phénomènes actuels, liés à sa dernière période de désertification.

En fait, et pour résumer de manière très schématique, les grands cours d'eau du Sahara ne doivent leur vie – et leur survie – qu'au fait qu'ils puisent l'essentiel de leur eau à partir des zones équatoriales.

Seuls les apports gigantesques de ces eaux permettent au Nil de forcer le passage et de ne pas disparaître dans le delta intérieur du Bahr El Ghazal, alors que les fleuves Sénégal et Niger, victimes comme le Nil de pentes très faibles qui limitent leur vitesse d'écoulement, ne réussissent à franchir que très difficilement leurs deltas intérieurs pour arriver à la mer, ce qui n'est pas le cas du Chari.

La dureté des cratons a limité considérablement les possibilités de ravinement, créant des zones sans relief sensible, sans dépressions permettant d'accumuler ou d'écouler l'eau ; elles correspondent aux parties les plus arides du Sahara (Egypte, Libye, Mauritanie).

Au contraire, et dans la partie centrale, les crues provenant des chutes de pluie sur les massifs (Atlas, Hoggar, Tassili, Tibesti) qui ont créé des vallées permanentes plus ou moins étendues, parfois au sein même des roches imperméables, permettent la formation de nappes et de gueltas (lacs) permanentes.



## 1.2. Une remarquable biodiversité

Le jeu complexe de la pluviométrie, son régime, son amplitude, la nature des roches à divers degrés d'érosion, introduit des régularités pour de grandes zones, mais aussi une grande variabilité dans les conditions climatiques concrètes locales avec ses effets sur la flore et la faune.

On peut noter deux formes caractéristiques principales : une forme extensive qui correspond à de très grandes étendues d'une végétation soumise aux aléas de la pluviométrie et des crues éventuelles, et des formes ponctuelles qui correspondent à la présence permanente de l'eau en des lieux présentant des conditions déterminées.

### • Les formes extensives :

Nous désignons par là les très grandes plaines ou plateaux (comme l'Aïr ou le Tamesna au Niger) qui reçoivent les pluies tropicales remontant du Golfe de Guinée d'une part, et qui sont irrigués par les crues en provenance du Hoggar, et du Tassili, d'autre part.

Le propre de ces étendues est d'être le siège d'une très grande variété d'espèces (légumineuses, graminées, Tamaricacées, etc.), d'une très grande richesse écologique couvrant les strates herbacées, arbustives et arborescentes dont le fameux acacia ainsi que le Tamarix.

Le phénomène d'avancée et de retrait saisonnier des pâturages en fonction des pluies, les transports de pollens et de graines par les animaux ou par voie éolienne, font de ces étendues un moyen de jonction entre les savanes du Sahel et le Sahara central.

Il s'ensuit que la faune elle-même comprend des mammifères sauvages terrestres de très nombreuses espèces. On dénombre ainsi des petits animaux tels que le hérisson, le lièvre (du Soudan jusqu'à l'Atlantique), la gerbille, la merione, le rat des sables, et bien entendu, le chacal, l'hyène, le renard, le chat sauvage, sans compter l'Addax, la gazelle Doreas et l'âne sauvage aux confins du Tibesti-Ennedi, à Djarabas, ainsi qu'aux limites de l'Erythrée.

En ce qui concerne les reptiles, on connaît le varan, l'agama, la vipère céraste, le cobra, le mamba, ainsi que différentes espèces de batraciens. Des animaux aussi prestigieux que le guépard, illustration classique pour la savane kenyane, sont présents puisqu'on en dénombre des traces jusque dans le Hoggar.

Le cas de l'avifaune est plus complexe puisque les oiseaux se classent en espèces sédentaires et en oiseaux migrateurs qui sont, soit hivernants, soit esti-

vants : la plupart de ces espèces sont protégées et figurent sur les listes de l'IUCN. Certaines des espèces sont menacées de disparition à l'exemple de l'outarde ou de l'autruche dans le Nord du Sahara.

Les menaces sur les biotopes et les biocénoses s'accroissent, en raison principalement des sécheresses durables : la réduction de la biomasse qui s'ensuit a des effets sur la survie des espèces herbivores de grande taille qui ont besoin de ratios d'aliments plus importants ; il y a une conséquence indirecte sur les carnivores.

Pour ce qui est de la flore domestique, nous avons pu noter combien l'insalubrité par isolement des oasis installées autour de points d'eau, de gueltas, de systèmes de captage de l'eau sophistiqués, a été à l'origine d'évolutions à caractère unique.

Pour ce qui est de la faune, les menaces ne sont pas du même type ni du même ordre ; l'état de la faune domestique reflète essentiellement la dégradation des conditions de vie des hommes et les conséquences de la concurrence du monde moderne. La faune sauvage, quant à elle, subit les conséquences de la dégradation de la biomasse (sécheresse), de la réduction des aires (biotopes et biocénoses), mais aussi de l'action anthropique directe (chasse, braconnage) ou indirecte (destruction du milieu, pollutions).

Aussi, devant la réduction, si ce n'est la disparition de certaines espèces, les mesures semblent être similaires : protéger et recréer le milieu, faciliter la reproduction des espèces y compris par l'élevage.

La menace anthropique n'en est pas moins dangereuse, dans l'absolu, mais aussi dans ses effets aggravants des menaces naturelles : coupes de bois de chauffage (en plus des arbres communs, des spécimens rares, vieux de centaines d'années), surpâturage autour de points d'eau (dont certains ont été creusés sans étude préalable et sans évaluation de leur impact) et enfin, braconnage destiné à la nourriture, mais aussi à la vente.



### • Les formes ponctuelles:

Il s'agit soit de points d'eau aménagés par l'homme (oasis à foggara) soit de sources ou d'accumulation naturelles (gueltas) dans des points bas, en général dans des lignes de dépression.

Le caractère remarquable de ces lieux est d'être le siège de micro-climats résultant de la conjonction de facteurs multiples qui ont non seulement permis le développement d'espèces particulières (végétales ou animales) mais aussi la préservation depuis des temps très anciens d'espèces (poissons, amphibiens) qui autrement auraient disparu.

Cette particularité est accentuée par le caractère insulaire de ces points ; les espèces végétales, par exemple, spontanées ou cultivées par l'homme, disposent maintenant de caractères génétiques spécifiques sinon uniques tant en matière d'adaptation au micro-contexte qu'en matière de qualité alimentaire.

On peut en conclure qu'il ne suffit pas de distinguer les oasis de la dépression Libyque de celles du Tchad, de Mauritanie, du Tidikelt Algérien ou du Tassili par leur appartenance à des environnements caractérisés, différents les uns des autres (des Saharas) ; il faut y ajouter ce fait que chacune des oasis est en elle-même réservoir d'un potentiel génétique particulier.

C'est ainsi que les types de blés, de dattes, d'arbres fruitiers (pêches, figues) proviennent de souches très anciennes et ont évolué - sans influence - dans ces lieux fermés au point d'être caractéristiques de ce seul lieu, ce qui leur donne parfois leur intérêt - et leur réputation - dans le commerce et les échanges locaux.

### I.3. Les mesures de protection

Les pays qui ont le Sahara en commun ont tous pris des mesures de sauvegarde de l'environnement et du patrimoine naturel en particulier (zones humides, forêts, biodiversité, lutte contre la désertification, etc.). Ces mesures concernent :

- Des territoires entiers considérés comme de véritables réservoirs, à l'échelle du sous-continent, d'espèces naturelles animales ou végétales d'un intérêt particulier. Les formules de protection sont de rang national (les parcs naturels, réserve intégrale) et international (patrimoine mondial, réserves de biosphère<sup>(1)</sup>). Il s'agit aussi bien de territoires très étendus que de territoires plus petits tels que les zones humides (marécages, lagunes, lacs, gueltas, estuaires) qui sont protégés par la convention de RAMSAR.
- Des espèces, en particulier animales, menacées par la réduction de la biomasse (sécheresse) ou de leur territoire, souvent en raison de l'occupation humaine. Dans ce cas, en plus des législations visant à sauvegarder telle ou telle espèce, des zones de protection sont créées, avec divers degrés d'exigence (réserves naturelles, réserve de chasse, réserve intégrale, etc.).

Il est évident que les entités structurées (parcs) demandent le plus de moyens humains, matériels et financiers aux Etats. Malgré ces handicaps, les Etats ont, pour la plupart, signé et ratifié les conventions internationales<sup>(2)</sup> et mis en œuvre des projets de réhabilitation et de sauvegarde avec l'aide d'organismes internationaux ou de certains pays. Les associations nationales ou locales de protection de l'environnement occupent une place de plus en plus importante dans les dix pays sahariens.

(1) voir annexe 2

(2) voir annexe 3

## 2. LES PEUPLES DU SAHARA: PLURALITÉ DES ORGANISATIONS SOCIALES

### 2.1. Aridité et mode de peuplement

Au Sahara, les formes de peuplements ont toujours été étroitement liées à la disponibilité des ressources indispensables à la vie humaine, à leur niveau, à leur précarité, dans un contexte global d'aridité. La variété de leur adaptation aux contextes physiques locaux illustre nettement, tout au long de la préhistoire et de l'histoire, les capacités du génie humain à modeler cet environnement hostile et à y laisser les marques de ses cultures. Les organisations sociales nées du désert et dans le désert sont, elles aussi, étroitement liées au mode d'exploitation de ses ressources (l'eau, la terre) et à leur valorisation.

Pourtant, les productions humaines et cet environnement sont aujourd'hui doublement menacés, tant par l'action des hommes qui tentent de prélever des ressources pour subvenir à leurs besoins les plus immédiats, que par les aléas du climat que matérialisent les grandes périodes de sécheresse. Là où la présence de ressources en eau souterraine a permis de longue date l'existence d'établissements sédentaires, c'est l'excès de prélèvement de cette dernière qui constitue actuellement la plus grande des menaces pour le délicat écosystème oasien ; la vie semi-nomade est, pour sa part, menacée par la raréfaction des pluies et du couvert végétal.

Entre une demande croissante de ressources et les capacités du milieu, il y a toute une palette de fragiles équilibres. Les déséquilibres engendrent des mouvements migratoires vers les villes, vers des régions ou des pays voisins mieux pourvus, hors de l'Afrique ou vers d'autres continents. Une partie des migrations qui en résultent continuent d'emprunter les grandes routes que les caravanes ont tracées pendant des siècles. Ces caravanes n'ont pas seulement rendu possible des échanges de biens entre le Sahel et le Maghreb et même l'Europe ; elles ont aussi véhiculé des valeurs culturelles et religieuses et permis des alliances, des métissages, dont les traces demeurent encore vivaces.

Là où elles existent, les ressources pérennes ont rendu possibles sédentarité et agriculture, tandis que les zones dépendant surtout des apports saisonniers de pluies forment les territoires de prédilection des nomades. Ces deux formes dominantes de peuplement

entretiennent des rapports de solidarité objective, ou au moins, de complémentarité.

Il est admis que le Sahara actuel a connu une période humide importante, comme l'attestent les traces sous la forme de sédiments d'origine végétale ou animale, mais aussi les vestiges de l'activité humaine durant les périodes préhistorique et protohistorique, avant de connaître un processus d'aridification progressive (alternant périodes humides et périodes sèches de plus en plus marquées) qui a donné naissance au désert actuel.

Au fur et à mesure que la partie centrale du Sahara se désertifiait - car la période dite sèche se poursuit de nos jours - la vie sédentaire a laissé place aux formes de vie semi-nomades et nomades. Or, les peuples qui ont assuré pendant la période historique la jonction entre les deux rives du Sahara ont joué le rôle de guides et d'accompagnateurs pour les caravanes commerciales et ont, en toute logique, suivi les voies balisées par la disponibilité de points d'eau : voie Ouest à travers le Touat et la Saoura, au centre le Tassili (voies Est et Ouest).

A ce mouvement Nord-Sud se sont ajoutés deux mouvements d'Est en Ouest : il s'agit, au Nord, des caravanes provenant d'Égypte vers la Tripolitaine pour rejoindre les axes Nord-Sud et, au niveau central, des échanges entre les Oasis du Touat et du Tidikelt et la région du Hoggar-Tassili.

L'assèchement progressif a fait reculer les agriculteurs vers les cuvettes lacustres du Sud du Sahara, alors que le Nord asseoit sa maîtrise de l'agriculture oasienne : ces établissements humains, rendus possibles par la présence d'eau dans les dépressions, jalonnent le chemin des caravanes.

La répartition actuelle du peuplement reflète à la fois l'occupation du territoire et la division du travail entre agriculteurs ou éleveurs et nomades : occupation du Nord du Sahara par des peuples sémites, du Sahel par les peuples soudanais et du Centre, comme trait d'union, par les peuples Hamites (Touaregs).

## 2.2. Le système tributaire

Les souches du peuplement africain ont largement été répertoriées (berbère, arabe, soudanais). Néanmoins, compte tenu des brassages considérables de populations et des métissages qui en ont résulté, nous nous trouvons face à une réalité complexe dans laquelle chaque communauté locale revendique son appartenance à telle ou telle ethnie, parfois en dépit de la langue et des coutumes.

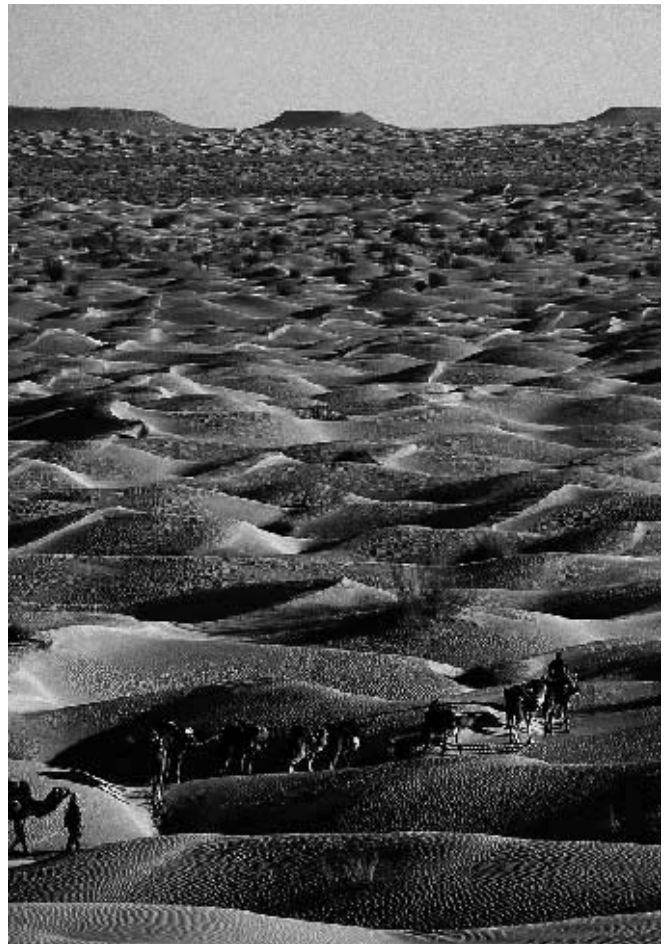
Ce mythe de l'origine supposée illustre clairement la permanence et l'importance de la notion d'appartenance à une filiation et, partant, à celles des systèmes à dominante patriarcale en vigueur dans les sociétés africaines. L'appartenance ou non au groupe lignager dirigeant, ou l'affiliation à ce groupe, selon les modes de l'allégeance ou de la cooptation, décident de la place de l'individu dans sa communauté.

Ainsi, les producteurs de subsistance versent une part de leur produit à la chefferie, dont les membres reçoivent de plein droit une part de cette rente (tribut), selon leur position dans ou autour de la lignée dominante ; en retour, les producteurs sont assurés de leur protection.

Cette protection trouve aussi sa matérialité dans les établissements sédentaires par l'existence du Ksar (la casbah, le ribat, termes qui traduisent la notion de fortification), ou dans le fait que les "nobles" dirigeants sont aussi des guerriers dans les sociétés nomades (touaregs, Chaanbi, Maure, etc...) qui assurent par ailleurs leur protection aux oasis (peuplées d'agriculteurs) situées au sein de "leur" territoire.

A l'opposé, les producteurs occupent les positions inférieures dans la hiérarchie sociale : ils portent le nom de Harratine (du singulier Har-tani, c'est à dire homme libre de second rang, esclave affranchi, etc.) ou de Iklan (singulier Akli) dirigés par les Chorfas, les Imajeghen (du Kabyle "hommes libres"). Le lignage dirigeant contrôle la ressource principale, l'eau, et ses corollaires, la terre cultivable, les pâturages : les formes de la "possession-dominance" sont, elles, variables.

C'est la spécificité des productions du Sud sahélien (or, cuivre, peaux, bétail) et du Nord (blé, dattes, sel, etc.) qui assure la base d'un trafic régulier des caravanes durant plusieurs siècles (jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle) et permet, à travers la stabilité des réseaux commerciaux, l'expansion de l'Islam dans le Sahel, les alliances interethniques (y compris par le mariage), et la naissance d'une culture saharienne, commune et diverse.



## 3. LE PATRIMOINE CULTUREL : DIVERSITÉ ET FRAGILITÉ

Il peut sembler paradoxal de compter développer un tourisme basé sur la seule étrangeté des lieux sinon le calme et la tranquillité qu'offrirait leur vacuité, dans le but de réduire la pauvreté de populations résumées par les ratios à n'être que d'improbables 0,5 habitants au km<sup>2</sup>.

Contrastant avec les idées reçues, le Sahara fourmille littéralement de gisements archéologiques sans compter le nombre d'établissements humains remarquables tant par le fait que leur existence même semble relever du miracle, que par celui de la variété des formes et des couleurs des habitats et des architectures.

Que dire alors des produits de l'artisanat, des chants, des danses, des cérémonies religieuses ou profanes. Le Sahara dispose, de fait, d'un patrimoine culturel diversifié, riche et unique.

Plus prosaïquement, les scientifiques classifient les objets et les lieux, désignés comme sites d'accumulations significatives, selon qu'ils relèveraient de l'archéologie, de l'histoire, de la culture.

Les produits de l'art et de l'artisanat ont eux-mêmes un caractère matériel, utilitaire, décoratif, symbolique avec toutes les difficultés à séparer les sens ou les portées des usages, des rituels, de leur utilisation. Les chants et les danses, outre leur caractère esthétique, renforcent aussi le groupe social ou communautaire dans son affirmation de soi, son identité et sa cohésion.

Aussi, sommes-nous plutôt en présence de communautés qui ont eu par le passé - l'archéologie en témoigne - et ont encore à la fois un art et une manière de vivre ; la gestuelle, le lieu, l'objet utilitaire, le moment, renvoient l'un à l'autre en permanence pour nous donner à voir des peuples dans toute leur richesse mais aussi, dans toutes leurs fragilités.

### 3.1. Une immense réserve archéologique

L'apparition de l'homme (*Homo Erectus*) est datée d'environ 1.5 millions d'années et la présence de l'homme préhistorique est encore largement attestée dans l'ensemble du Sahara. L'outillage abondant daté de la période paléolithique laisse supposer que le Sahara était habité par les hommes depuis plus de deux millions d'années. Le néolithique saharien a connu au sixième millénaire un prodigieux développement du pastoralisme dont un panorama de gravures et de peintures sur les roches du Sahara central constitue un fantastique témoignage.

La valeur potentielle de ces ressources archéologiques est largement sous-estimée, d'une part car elle n'est pas suffisamment étudiée et d'autre part car les résultats des recherches fournissant des informations sur les migrations, les changements climatiques, les activités humaines, les paysages ne sont pas diffusés auprès du grand public.



Les sites sont innombrables, nous n'en citerons que quelques uns :

- *Le fayum, Kharga, Gilf Kebir en Egypte ;*
- *L'Akakus, Teshuinat, Ghat, Messak, Germa en Lybie*
- *L'Ahaggar, le Serkout, Tassili N'ajjer, Meddak, Iherir, Tihodaine en Algerie ;*
- *Jencien, Mennachia en Tunisie ;*
- *Sidi boulenouar, Tamanar au Maroc ;*
- *Ounjougou, Adrara des Iforas, Tanaradant, Eghaghar au Mali ;*
- *L'Air, le Ténééré, le Kaouar et le Djado, Termit au Niger ;*
- *Tibesti, Ennedi au Tchad ;*
- *Ouanat, Kerkur Talh, Wadihowar au Soudan.*

Le patrimoine archéologique est par essence non renouvelable. Pourtant il est dilapidé, mal compris, et reste souvent un simple objet de curiosité. Les facteurs de sa détérioration sont naturels (détérioration très lente, vents, ruissellements, lumière, mettant les objets à nu) et anthropiques ; le prélèvement entraîne la disparition de pièces maîtresses pour la compréhension du territoire, le piétinement, la dégradation des parois, l'effritement et la fragilisation de la roche, le déplacement des objets, entraînent la destruction des sites et des connaissances. L'attrait pour le Sahara et les efforts fournis pour développer le tourisme culturel devront donc absolument être accompagnés de mesures visant à identifier, interpréter, sauvegarder et gérer les sites archéologiques.

### 3.2. L'oasis : le génie humain en action

Les savoirs, et savoir-faire traditionnels face à un environnement hostile et avare de ressources, se manifestent dans le développement des techniques permettant d'utiliser au mieux l'eau (et la terre), que sa disponibilité soit pérenne ou cyclique.

Dans les établissements sédentaires, la recherche de la protection contre le vent et le soleil s'est étendue à la conception d'une architecture et d'un urbanisme où la solution technique s'élevant au rang de l'art confère aux habitations et au tissu urbain une esthétique particulière. Quelle que soit la variété des formes ou des architectures formelles - et qui donnent leurs cachets à des régions - ce sont toujours les mêmes principes directeurs qui sont mis en œuvre.

En raison du climat aride du Sahara, ce sont les réserves d'eau souterraines qui constituent principalement la base de formation des oasis. La localisation des oasis tient compte de la conjonction possible de trois facteurs : le niveau de la nappe et le mode de prélèvement de l'eau, la présence de terres alluviales cultivables, la protection contre les vents et la chaleur.

La combinaison des deux derniers facteurs conduit le plus souvent au choix du bord de dépressions, tandis que l'eau peut être pompée (puits à balancier, noria,) ou captée et ramenée gravitairement par des conduits (foggaras) lorsqu'elle est située plus haut que le site choisi. Dans ce dernier cas, l'exemple le plus remarquable par son étendue (sa généralisation), le nombre d'ouvrages (900), la longueur des tunnels (jusqu'à 14 kilomètres à Timimoun), est celui qui se trouve au Touat, au Gourara et dans le Tidikelt. On en trouve aussi à Ouarzazate et Ghadames.

Dans certaines oasis, c'est la combinaison de plusieurs solutions qui est adoptée, en fonction même de la forme de manifestation de la ressource (nappes souterraines et crues d'oued par exemple) : barrages réservoirs et barrages de dérivation (piémonts du haut Atlas, Atlas Saharien,...) combinés aux puits artésiens (M'zab, Djerba), submersion (Saoura, Adrar des Iforas) combinée aux barrages (Goulimine), ou traction animale et puits à balancier (Fezzan).

Il s'agit ensuite de la répartir selon des parts réglées par la géométrie (celles des "peignes" dit ksairiates dont la largeur de l'échancrure régule le débit) soit par des durées d'écoulement de la seguia commune qui dessert les parcelles.

L'architecture des oasis n'est pas tant remarquable par le fait qu'elle utilise des matériaux locaux (argile ou pierre) laissés à l'état brut (Ouarzazate, Tombouctou, Timimoun, Adrar) ou badigeonnés (M'zab, Djerba), qu'elle tire tout le profit possible du palmier.

Elle est aussi une leçon d'habitat bioclimatique par plusieurs aspects : l'adoption de murs épais, la structuration des espaces pour permettre une circulation de l'air par convection par le chebek qui domine le patio central (wast ad dar). La largeur des rues et des ruelles respecte une hiérarchie stricte destinée à permettre le croisement d'animaux chargés ou non ; la place centrale, les placettes, les accès, sont réglés à l'échelle humaine. Les trajectoires brisées des passages et des rues, ménageant parfois des passages couverts jouent un rôle dans la création d'ombres et d'obstacles au passage du vent, créant des zones fraîches et donnant ainsi à la totalité du Ksar les mêmes caractéristiques bioclimatiques que les habitations qui le composent.

En définitive, et sans vouloir l'opposer à une architecture moderne qui s'est donnée à elle-même ses propres normes, elle est dimensionnée à l'échelle des hommes et de leur communauté, réglée en fonction de hiérarchies continues des espaces allant de l'intime au public.

La palmeraie, dans sa conception et son fonctionnement contribue fondamentalement à cet écosystème oasien délicat. Les travaux menés sur l'effet des étagements successifs depuis le niveau de l'eau, les terrasses cultivées jusqu'au faite des palmiers en passant par celui du niveau des arbres fruitiers, confirment l'existence d'un microclimat local plus frais, et l'existence d'échanges par convection qui maintiennent des niveaux de température et d'humidité déterminés sous la voûte des palmiers.

Du point de vue biologique, le cycle des échanges entre hommes - plantes - animaux - terre maintient la présence de déchets organiques qui alimentent à leur tour la terre en composants utiles à sa fertilité.

### **“L'appel des oasis”**

*De lourdes menaces pèsent sur les oasis et leur développement fait face à différents obstacles :*

- *les détériorations climatiques : l'accentuation de la sécheresse et ses conséquences sur la disponibilité en eau ;*
- *l'inadéquation de la pression démographique et de l'urbanisation par rapport à la capacité de charge des écosystèmes ;*
- *la disqualification des opérateurs oasiens par rapport aux échanges économiques (produits touristiques, circuits commerciaux) ;*
- *les modifications des modes de vie et de consommation au détriment des productions artisanales locales ;*
- *l'absence d'évolution du droit sur le foncier, l'eau, les modes d'exploitation ;*
- *l'enclavement et l'éloignement géographique ;*
- *l'absence de prise en compte suffisante de la spécificité oasienne par les politiques publiques, en particulier dans les domaines de la recherche, de l'agriculture, de l'éducation et de la formation continue.*

*RADDO (Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis)*





### 3.3. Un patrimoine culturel immatériel unique

Les patrimoines vivants sont constitués de pratiques résultants d'une lente et patiente adaptation à l'hostilité du milieu et à la rareté de ses ressources. Ils constituent également des représentations et des images de soi et du monde construites à l'occasion de cette confrontation permanente.

En effet, la confrontation avec la nature et les équilibres subtils qui en résultent est à la source d'un patrimoine immatériel précieux pour l'identité et l'intégrité des populations.

Il y a - si tant est qu'un ordre ou une hiérarchie soit possible - d'abord la cosmogonie, la vision et l'explication du monde qu'une religion (l'Islam en l'occurrence) fournit sur les raisons d'être de l'homme, de son passage sur terre, de son devenir et des voies qu'il doit suivre.

A cette trame se superpose celle qui décrit la nature et ses secrets, en particulier ceux par lesquels elle peut faire que l'homme vive ou meure, la disposition des lieux de l'univers sensible, les lieux à éviter ou à parcourir, la splendeur, parfois meurtrière des grands espaces. Comment ne pas leur associer une âme, un esprit ?

Si les rites initiatiques et les cérémonies auxquelles ils donnent lieu traduisent l'importance accordée à l'accès symbolique de cette connaissance, ils n'en sont pas moins l'occasion de rappeler l'enracinement du groupe, ses titres de gloire. Aussi, la poésie, la prose rimée, le chant et l'instrumentation sont-ils les moyens de perpétuer la mémoire collective et l'identité, en l'absence d'œuvres écrites.

Le patrimoine immatériel englobe ainsi les aspects les plus fondamentaux d'une culture identitaire et de la tradition vivante : les traditions orales, les coutumes, les langues, la musique, la danse, les rituels, les festivités, la médecine et la pharmacopée traditionnelles, les arts de la table, les savoir-faire traditionnels (outil, habitat), l'artisanat.

Ces derniers ont pour support une série d'objets de la culture tangible (les instruments de musique, masques, costumes, etc.) souvent réalisés par des artisans habiles qui détiennent leur savoir-faire et les techniques employées transmises de génération en génération; l'art et la manière de les produire sont immatériels.

Les milliers de manuscrits déposés dans les bibliothèques familiales de Chinguetti, Ouadane, Tichit et Oualâta (Mauritanie) reflètent l'intense activité intellectuelle du Sahara depuis le Moyen Age et la richesse des savoirs transportés par les caravanes (sciences coraniques, histoire de l'art de la calligraphie, astronomie, médecine, etc.). L'institut mauritanien de recherche scientifique (Nouakchott) conserve 6000 de ces documents anciens, dont la moitié ont été microfilmés. Depuis le classement des manuscrits par l'UNESCO au patrimoine culturel de l'humanité, en 1989, l'Etat mauritanien et la communauté internationale encouragent l'inventaire, la restauration et la reproduction du plus grand nombre tout en laissant ce patrimoine à leurs propriétaires.

Face à la mondialisation, à la modernisation et à l'apport des nouvelles technologies, cette minorité qui détient le savoir des ancêtres se marginalise, disparaît, et se voit menacée par les nouvelles transformations de l'économie. La transmission du savoir-faire des anciens qui ont acquis une expertise particulière de leur culture est interrompue par ces nouveaux processus sociaux (globalisation, tourisme, marchandisation de la culture) qui menacent l'authenticité et la tradition pour mettre en avant la nouveauté et l'exotisme.

Les rituels et les festivals célébrés dans ces régions sont d'autant plus importants qu'ils sont confortés par des chants, des costumes, des bijoux traditionnels, des pratiques culinaires, produits par des personnes "archives" dépositaires de leurs savoir-faire. La tradition orale, les langues, la spiritualité, les rites, la musique, la poésie, la danse, le style vestimentaire, l'artisanat et le savoir-faire (constructions, tissages, gravures), la cuisine, la chasse, les pratiques médicales, les connaissances environnementales (astrologie), constituent une partie essentielle de ce patrimoine culturel saharien.



Le patrimoine linguistique de l'Afrique est l'un des plus riches du monde avec 30 % des langues mondiales, mais il est aussi l'un des plus menacés. Selon l'Atlas publié par l'UNESCO, sur les 1 400 langues ou plus parlées sur ce continent, entre 500 et 600 sont en danger et 250 risquent même de disparaître rapidement. La situation linguistique de l'Afrique, et surtout des régions sahariennes, reste en effet l'une des plus mal connues des spécialistes qui n'ont pu pendant longtemps accéder à des régions entières, en raison de plusieurs facteurs propres à chaque pays mais surtout de l'insécurité pouvant y régner.

### **Pour aller plus loin...**

*Lorsqu'on parcourt les différentes législations qui devraient préserver ce patrimoine immatériel, nous constatons une caractéristique commune à toutes ces régions : celle de ne pas faire une référence claire au patrimoine à sauvegarder qui est mal identifié et par conséquent rarement bien défini. Il est clair que lorsqu'on examine la situation sur le terrain, la définition du patrimoine immatériel n'a été que partiellement explorée.*

*Mettre en valeur le patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, implique que les organismes chargés de cette mission disposent d'inventaires, de cartes archéologiques, ainsi que de cartes de la végétation. (L'inventaire archéologique a acquis toute son importance en zone saharienne depuis l'utilisation du GPS.)*

*Par exemple, c'est par un début d'inventaire qu'une région comme la Tadrat, considérée jusqu'alors comme un secteur reculé, sans intérêt pour la compréhension des événements préhistoriques, a pu être perçue comme frontière à la fin des temps paléolithiques et carrefour au cours du néolithique.*

*Des travaux sur la préhistoire ont été menés de manière cohérente dans l'oasis de Farafra, le wadi Howar, la région de Taoudeni, le sud du Hodh et le Tagant, le sud du Tijirit, la bordure océanique, la vallée de la Saoura, le bas Sahara, le Tefedest, le sud du Tassili n'Ajjer et l'Akakus. Ailleurs, ils sont rares et ponctuels, le plus souvent sans liens ; une pulvérisation de données et des enchaînements précaires en résultent.*

*Tout autant que les sites naturels, la faune et la flore sont menacées par la sécheresse et l'agression anthropique. Les sites culturels, à leur tour, n'échappent pas aux agressions dues à la méconnaissance de leur importance, ou sont tout simplement victimes de l'évolution du monde. La mise en œuvre de la convention internationale concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par l'UNESCO en 1972, ainsi que celle concernant la lutte contre le trafic illicite des biens culturels adoptée par l'UNESCO en 1970, pourrait contribuer à mieux préserver ce patrimoine.*

*La recherche du confort dans les nouvelles constructions qui accompagnent l'essor de l'urbanisation, la concurrence des nouveaux matériaux conjuguée à la perte des savoirs anciens, sont autant de facteurs, parmi d'autres, qui font peser une menace sur les sites traditionnels.*

*Plus graves parce que moins visibles, la perte des repères culturels et des savoir-faire, la concurrence des nouvelles modes et des nouveaux supports musicaux, le délitement des groupes qui réduisent l'utilisation des langues locales, sont autant de menaces sur les éléments constitutifs des identités. La reconnaissance et la revalorisation<sup>(1)</sup> des savoirs et savoir-faire immémoriaux, des traditions dans ce qu'elles ont de plus vivifiant, constituent les bases premières de la préservation des cultures sahariennes.*

(1) La Convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (octobre 2003) vient compléter le corpus normatif international existant en matière de patrimoine matériel.

## 4. LA PAUVRETÉ : UNE RÉALITÉ AUX MULTIPLES FACETTES

Les acteurs centraux du tourisme (si l'on exclut du champ les organisations) qui donnent toute leur saveur aux séjours, soit comme guides, soit comme marchands ou comme hôtes, en un mot tous ceux qui produisent l'atmosphère humaine, sont les habitants du désert. La fascination pour les touaregs et les hommes bleus, les cérémonies des Peuls Bororos, sont parmi l'innombrable variété des peuples africains et de leurs cultures, les éléments incontournables du désert.

Le Sahara n'est pas seulement la conjugaison d'attributs froidement décrits par les spécialistes ; il a une beauté et une magie que ses peuples sous leurs amples voiles contribuent à entretenir par leur chaleur et leur gentillesse.

Mais, s'ils ont tous su apprivoiser le désert, s'ils en ont acquis les savoirs, les savoir-vivre et si leurs sociétés se sont organisées à cet effet, on ne peut ignorer les effets déstabilisants des changements du contexte mondial, venus aggraver les résultats de sécheresses catastrophiques.

Ces peuples, porteurs de trésors et de richesses authentiques fragilisés, et rendus vulnérables par des chocs multiples, luttent pour leur survie. Les plus sensibles -les femmes, les jeunes et les enfants- souffrent des multiples visages de la pauvreté : malnutrition, analphabétisme, perte des droits, perte de la considération de soi, autant de facettes qui appellent une approche fine et attentive de la question.

### 4.1. La pauvreté au-delà des chiffres : une question de droit et de dignité

En raison des aspects très particuliers que peut revêtir la dépossession et l'exclusion, il est nécessaire d'être vigilant dans l'utilisation des statistiques sur la pauvreté, que ce soit en termes de validité (chiffres) ou en termes de sens (pertinence) de ce qu'il nous est donné de considérer comme pauvreté.

Tout d'abord, le débat n'est pas qu'un débat d'école : selon la manière dont on appréhende la question, les solutions divergent totalement, si ce n'est qu'elles ne convergent pas. En effet, choisir de mesurer la pauvreté humaine en termes monétaires essentiellement (présupposant que le contexte de vie est lui-même monéta-

risé et qu'il y a une fluidité totale de la circulation de la monnaie) signifie aussi que ces apports compensatoires sont eux-mêmes mesurables dans les mêmes termes.

Cette définition fait fi des causes structurelles - environnementales, sociales, politiques - de cette pauvreté, des formes qu'elle revêt chez telle ou telle population ou catégorie de population. Elle n'est donc ni homogène, ni toujours comparable, si ce n'est par la menace qu'elle fait peser sur la survie et les conditions de sortie de cette pauvreté.

Mais comment définir cette pauvreté, quand on sait que le propriétaire de cent têtes de bétail dans l'Air vit dans des conditions apparemment comparables à bien des égards à celle de celui qui n'en a que deux ou trois, qu'au regard de certains critères de mesure du développement humain, tous deux souffrent de l'absence d'accès aux soins de santé, de l'analphabétisme, de l'éloignement des points d'eau ?

En fait, au-delà des données quantitatives, la pauvreté est peut-être d'abord un vécu, une perception de soi et des rapports avec les autres. Une enquête réalisée sur la perception de la pauvreté par les populations de cinq villages du Niger révèle que sur un échantillon de 1363 personnes, 40% des interviewés mentionnent la dépendance à l'égard d'autrui, 37% la marginalisation et 26% la restriction des droits et des libertés.

La pauvreté est donc ressentie, certes comme un manque sur le plan matériel (manque d'argent, de nourriture, de vêtements, etc.) mais aussi, et d'une manière presque aussi aiguë, comme une incapacité à prendre une initiative personnelle. Avant même d'être un déni de droits ("Le pauvre est celui qui n'a pas droit à la parole" ; "Le pauvre est celui qui ne peut jamais avoir gain de cause dans les conflits qui l'opposent à autrui"), la pauvreté est donc un "déni de soi", une incapacité à se concevoir comme un être autonome, pouvant agir efficacement sur son environnement immédiat.

Le sentiment de dépendance est renforcé par le sentiment de solitude car le pauvre se vit comme "sans soutien" ; il a le sentiment qu'il n'a plus d'assise, plus d'ancrage. La pauvreté est donc aussi la conséquence d'une violente rupture dans la chaîne de solidarité qui structurerait jusque-là la communauté.

C'est dans cette optique et conformément à la Déclaration de Vienne adoptée par la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme (Vienne, juin 1993), qui définit l'extrême pauvreté comme une violation de la dignité et des droits de la personne et réaffirme le principe de l'interdépendance et de l'indivisibilité de ces droits, qu'il convient de situer la lutte contre la pauvreté.

## 4.2. Une pauvreté évolutive dans un cadre de vie en dégradation

### 4.2.1. Les facteurs globaux qui entravent le processus de régénération et de sauvegarde :

#### • L'urbanisation rapide

D'une manière générale, le profil de la pauvreté dans les pays qui ont le Sahara en commun se caractérise par une très grande hétérogénéité, notamment entre le nord et le sud.

On ne peut ainsi esquisser le profil de la pauvreté, dans les pays qui ont le Sahara en commun, sans l'inscrire dans le contexte plus large des périls qui menacent à la fois leur patrimoine écologique, leur équilibre social et à terme leur patrimoine culturel, sachant que des bouleversements sans précédent affectent les modes de vie séculaires de ces populations.

Le processus de sédentarisation engagé depuis plusieurs décennies, les difficultés croissantes de l'agriculture saharienne qui se traduisent par une paupérisation très grande de la plupart des zones rurales, un exode rural massif et une croissance urbaine mal contrôlée sont autant de facteurs qui ont contribué à briser l'équilibre ancestral de ces populations.

Depuis plusieurs décennies, les petites villes des oasis attirent non seulement les ruraux des oasis mais aussi les nomades qui se sédentarisent. Ces bouleversements consécutifs à une urbanisation accélérée n'ont, pendant longtemps, concerné que le nord et le centre du Sahara. Ainsi, à partir du milieu des années 50, la recherche et l'exploitation des hydrocarbures ont conforté certaines villes sahariennes, avec des taux supérieurs à 90% dans certaines régions, comme la wilaya de Ghardaïa en Algérie ou la baladiyah de Sebha en Libye. Depuis, au moins une dizaine de villes y atteignent ou dépassent les 100 000 habitants (exemple : Laayoune, Béchar, Sebha, Ouargla, Ghardaïa, etc.)

La fixation des populations nomades les conduit à s'établir aux portes de ces centres, qui atteignent peu à peu une taille sans commune mesure avec les disponibilités locales en eau et en sol, ce qui ne manque pas de poser d'inextricables problèmes de gestion. Cette dynamique urbaine accélérée, marquée notamment par des flux migratoires massifs de ruraux, a eu pour conséquence majeure de creuser l'écart entre l'espace rural et les agglomérations urbaines, générant des fractures et des mutations sans précédent, notamment dans les villes du sud saharien.

Par voie de conséquence, les sites sont souvent isolés, mal desservis, voire désertés par leurs habitants alors qu'ils réclament un entretien quotidien, menacés par une urbanisation qui rompt l'intégration à l'environnement naturel et altère l'authenticité du site.

• A Ghardamès, c'est la crise des activités commerciales et agricoles qui a entraîné l'exode vers la nouvelle ville. De nombreux Ksour de Mauritanie sont enclavés, le ksar de Aït Ben Haddou est inaccessible en période de crue. Ce sont les anciens noyaux qui se dégradent alors que les nouveaux tissus se développent sans logique apparente de planification ni respect de la forme architecturale qui fonde le caractère ancien des cités.

• Au Ksar Ait ben Haddou, 84 familles vivent dans le nouveau village construit en matériaux de type parpaing de ciment. Seules 3 familles continuent d'habiter l'ancien noyau.

• A Tombouctou, une urbanisation démesurée menace les places publiques et les marchés, des structures contemporaines ont fait des brèches irrémédiables dans le parcellaire ancien.

• A Djenné, des constructions contemporaines fleurissent au-delà du noyau historique, la grande place autour de la mosquée est amputée de constructions d'habitations. Source asséchée à Ghardamès (Libye), désertion du noyau historique de Chinguetti Tichit, Oualata (Mauritanie) au profit d'autres zones plus proches de points d'eau.

#### • Les mutations économiques et culturelles

Ces mutations entraînent une disqualification des cités et de leur fonctionnement traditionnel. L'exigence apparaît d'avoir accès aux moyens de la vie moderne : à l'époque des indépendances, la priorité des nouveaux Etats centralisés a été de permettre à l'ensemble des populations d'accéder à des normes de confort similaires au reste du pays, afin d'endiguer l'exode rural. Cette priorité s'est traduite par la création d'agglomérations. La disparition des routes caravanières transforme d'anciens lieux de passages en lieux isolés. De nouveaux modes de vie et de production rendent obsolètes, matériaux, produits et moyens de transports.

La transhumance est maintenue même si les troupeaux ne sont plus accompagnés que par les bergers ; cette évolution a des répercussions très grandes sur la couverture végétale en raison du surpâturage, et ce, dans un rayon de plus en plus grand autour des " centres de fixation ". Elle suscite en outre des dissensions graves entre nomades sédentaires et population oasienne traditionnelle autour de la question foncière, ainsi qu'entre éleveurs et agriculteurs à propos de la divagation des animaux.

#### 4.2.2. Les facteurs de dégradation du bâti

- La réduction du couvert végétal, due à la rareté de l'eau, menace les sites d'ensablement (une partie des Ksour de Mauritanie est d'ores et déjà ensablée).
- Les difficultés d'une intervention sur le foncier : la complexité liée aux règles de succession ou d'indivision des biens immobiliers entre plusieurs membres d'une même famille et d'ayants droit, constitue un obstacle pour une appropriation privée individuelle ou publique qui voudrait mettre en valeur le bâti.
- La faible résistance des matériaux traditionnels aux intempéries :  
Les eaux de ruissellement et d'infiltration s'attaquent au pisé au Ksar de Ait Ben Haddou.
- La raréfaction et le renchérissement de ces matériaux et la concurrence de nouveaux matériaux (parpaing de ciment, toiture en tôle ondulée, dalle en béton armé).
- Le prélèvement des matériaux de construction des anciens édifices et leur réutilisation pour des constructions nouvelles.
- La perte du savoir-faire ancien des artisans de la construction lors de la transformation du bâti traditionnel en maison "moderne"; la concurrence engendrée par de nouveaux modèles de construction, importés des plus grandes agglomérations.

#### 4.2.3.(1) Les différentes formes de paupérisation de la population : une grande disparité entre le Nord et le Sud du Sahara

Si, traditionnellement dans les sociétés du désert, la décision d'exclusion du groupe est équivalente, pour l'individu dépossédé de la solidarité des autres et des ressources collectives, à une mort sociale sinon physique, les formes modernes de l'exclusion, moins formelles, ne se traduisent pas moins par une exposition à la pauvreté extrême qui se manifeste entre autres par l'analphabétisme, la maladie, la perte du statut, de l'intégration sociale et la marginalisation civique.

##### • L'analphabétisme :

Globalement, les dix Etats qui ont le Sahara en commun ont à déplorer un taux élevé d'analphabétisme. Au Niger, il est l'un des plus élevés de la sous région : 84,7% de la population mais les écarts sont grands d'une région à l'autre. En outre, les écarts sont très importants encore entre les zones rurales et urbaines : en moyenne 52% des enfants vivant dans le milieu urbain sont scolarisés contre 28% dans le milieu rural.

Ailleurs, les disparités sont aussi grandes d'une région à l'autre : en Mauritanie, en 1996, l'écart entre les taux de scolarisation en zone rurale ou en zone urbaine restait

de l'ordre de 40 points, avec un pourcentage pour le milieu urbain de 97% contre 57% pour le milieu rural. Même dans les pays où la croissance semble plus élevée ( Egypte, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye), celle-ci a globalement plus profité au milieu urbain qu'au milieu rural où les taux d'alphabétisation enregistrés sont particulièrement faibles par rapport à la moyenne nationale. Ainsi, en 1994, ce dernier était estimé à 75% au Maroc en milieu urbain contre 37% en milieu rural.

Le déséquilibre est encore plus dramatique entre hommes et femmes : en 1999, toujours au Maroc, 35,1% des femmes sont alphabétisées contre 61,1% pour les hommes. Cet analphabétisme est d'autant plus alarmant qu'il touche les tranches d'âges supposées être scolarisées, près de 65% des filles âgées de plus de 15 ans ne sont pas alphabétisées et parmi elles, une forte proportion du milieu rural.

##### • Les problèmes de malnutrition et d'accès à l'eau :

Les problèmes de malnutrition renforcent les disparités entre les pays du Nord et ceux du Sud du Sahara. Ils touchent des proportions importantes de populations dans certains pays saharo-sahéliens.

Les mêmes disparités se retrouvent dans l'accès à l'eau potable. Le taux de raccordement a connu une évolution modeste dans les pays saharo-sahéliens. Une large majorité de la population malienne n'a pas accès à l'eau potable. Des progrès sensibles sont certes réalisés mais ils demeurent très limités au regard de la demande croissante des populations : en Mauritanie, le taux de raccordement est de 15,4% de la population en 1990 contre 19,1% en 1998. Mais dans 8 de ses régions, le taux reste inférieur à 10% et dans 5, il n'atteint même pas 5%.

##### • L'habitat insalubre :

L'urbanisation accélérée, incontrôlée, développe des formes de paupérisation croissante marquées, entre autres, par le développement de zones d'habitat sous équipées et insalubres. Outre la question de l'approvisionnement en eau potable, les problèmes d'assainissement se posent de manière de plus en plus aiguë : en l'absence d'équipements adéquats, les eaux usées sont déversées dans les rues ; parfois même utilisées pour arroser les cultures des villes consommées par les populations.

Les populations les plus vulnérables subissent de plein fouet les conséquences d'une telle situation. La prolifération des déchets, notamment au niveau des points de vente des aliments, renforce les problèmes d'hygiène et les infections qui en résultent. Dans de nombreux cas, les femmes résidant dans les quartiers périurbains se

(1) Les chiffres cités dans cette partie sont issus du rapport du PNUD de l'an 2000

servent du mélange des eaux usées et des eaux pluviales pour leurs activités ménagères. Leurs enfants jouent souvent aux abords des décharges publiques dont les déchets envahissent souvent l'espace environnant.

La pauvreté semble avoir globalement reculé durant cette dernière décennie. En Mauritanie par exemple, la part des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 50,5% en 1990, à 40,7% en 1996. Le recul de la pauvreté est encore plus marqué pour les indicateurs d'écart, lesquels attestent que l'extrême pauvreté s'est réduite plus vite que la pauvreté, passant de 44,7% des personnes en 1990 à 32,6% en 1996, soit un recul de plus de 12 points sur la période.

Cependant, la pauvreté demeure un défi majeur là où les conflits divers exacerbent de façon dramatique le vécu déjà problématique des populations locales, plus généralement dans certains pays saharo-sahéliens comme le Mali et dans une plus grande mesure le Niger, où 63% de la population est pauvre et 34% extrêmement pauvre. Là, comme partout ailleurs, la pauvreté affecte essentiellement les zones rurales : 36% de la population nigérienne, considérée comme extrêmement pauvre, y vit.

### **4.3. Statut social et vulnérabilité : vers une féminisation de la pauvreté**

Dès lors que le fond de base de l'activité productive est soumis aux aléas de la rareté relative (baisse de la ressource ou excédent de population) ou de la sécheresse, ce sont les groupes de producteurs qui sont les premiers soumis à leurs conséquences : la pauvreté, l'exclusion, la migration économique forcée.

Les membres des groupes dominants gardent, en dépit de la mise en place de structures à base élective, la place de notabilités représentatives légitimes, consultées sur tous les sujets d'importance. Lorsque ces déséquilibres s'accroissent, ce sont, au sein d'une même communauté, les groupes sociaux qui ne disposent ni de la propriété de l'eau (ou de la terre) ni d'un statut d'appartenance aux groupes dirigeants qui se trouvent les plus fragilisés et les plus exposés aux exclusions.

Il faut néanmoins souligner que les efforts en matière de scolarisation ont permis l'émergence, parmi les groupes dominés, de nouvelles élites qui ont occupé les postes techniques et les rouages de l'administration et revendiquent une égalité réelle dans leur société.

#### **4.3.1. Les jeunes, l'école, la survie**

La voie pour les enfants appartenant aux milieux les plus pauvres est toute tracée : main d'œuvre quasi servile pour les garçons, déguisée parfois pour les filles sous la forme de mariage précoce.

En effet, le mariage précoce a des fonctions multiples : s'il libère le père d'une bouche à nourrir, tout en lui apportant quelques - maigres - compensations matérielles à travers la dot versée, il permet aussi d'assurer la perpétuation des lignées en situation de forte mortalité infantile. C'est pour cette raison que la scolarisation des filles n'est pas primordiale, dans les stratégies familiales, réduites à être pure survie.

C'est dans cet esprit que des formes modernes d'asservissement ont pris naissance sous le couvert de "confier" une fillette à une famille aisée qui l'élèvera et l'éduquera en contrepartie de sa contribution aux tâches ménagères. Des enquêtes récentes ont montré qu'il s'agissait d'une véritable vente contre une pseudo aide monétaire que les familles pauvres sont dans l'incapacité totale de rembourser.

Quant aux jeunes garçons, leur scolarisation vaut l'effort dans la mesure où elle permet d'envisager à terme des sources de revenus alternatives devant la régression soutenue des conditions de vie. Nous restons encore, pour l'essentiel, dans des stratégies de survie. Pour eux, d'autres formes d'asservissements plus subtiles existent, en raison des exploitations intensives auxquelles ils sont soumis, accompagnées d'une privation totale des libertés.

En outre, l'école engendre un décalage entre les égalités formelles entre individus qu'elle prône d'un côté, et la perpétuation des inégalités sociales observables de l'autre. Il s'ensuit un fort potentiel de révolte : contre la situation vécue et les causes auxquelles elle est attribuée, les parents en raison de leur passivité supposée face à leur sort et parfois même l'ensemble du système politique local ou national.

#### **4.3.2. les femmes, actrices incontournables, fragilisées**

L'une des incidences les plus graves de la détérioration du mode de vie des populations réside dans le bouleversement des structures familiales et communautaires au sens large. Au Sahara, jusqu'à une date récente, les relations familiales se référaient à des codes de comportements, des usages et des valeurs, qui permettaient à chacun de construire son identité et de trouver sa juste place dans le groupe. Cette répartition des rôles et les modèles qui la sous-tendent sont aujourd'hui remis en question.

Dans certains villages, les femmes représentent 70 % de la force de travail et sont responsables de 80 % de la production agricole. Or, ce sont elles qui sont frappées de plein fouet par les incidences de la pauvreté, notamment dans les villes : violences, maladies (MST en particulier), mendicité, etc. Beaucoup d'entre elles, divorcées ou abandonnées se retrouvent avec des enfants à charge, sans aucune pension alimentaire ni autre support que l'aide que peuvent apporter quelques membres de la famille s'ils existent, avec un certain nombre de contraintes et d'obligations.

Le statut des femmes est en fait directement attaché à celui de leur époux, selon son appartenance aux familles dirigeantes ou aux couches dominées ; elles ont dans ce dernier cas des tâches de participation à la production, sans compter leur activité économique personnelle propre.

Cet aspect explique pourquoi, au moment de l'effondrement des bases de l'économie traditionnelle, ce sont ces femmes qui ont parfois pris le relais pour la survie de la famille en vendant leur production (qui ne circule pas dans le système clientéliste) et, par extension, en assumant d'autres activités économiques (tissage, couture, plats cuisinés, etc.)

Pourtant, dans ce Sahara, à dominante rurale, les femmes assument presque toutes les tâches nécessaires à la pérennité de la famille, préparant le sol, effectuant les opérations de plantation, participant à la moisson, assurant les tâches de récolte et de transformation en produits consommables, les tâches de stockage, de transport et même de commercialisation. Elles assurent également l'approvisionnement en eau et en bois (bois de chauffe, cuisson, alimentation du cheptel, etc.) en plus de l'entretien et de la garde du bétail ; tâches presque exclusivement et traditionnellement féminines. Or non seulement, ces fonctions vitales ne sont pas reconnues comme telles, mais par ces activités, elles peuvent apparaître comme des agents actifs de dégradation de leur environnement.



#### **4.4. Reconversion et participation : pour faire du tourisme un levier de la lutte contre la pauvreté**

Le tourisme, en tant qu'activité transversale, peut avoir des retombées économiques positives pour les populations. Les emplois directs et indirects créés sont multiples et peuvent participer à l'amélioration du niveau de vie des populations. Au Sahara, les principaux emplois directs concernent les métiers de chamelier, guide, ainsi que toutes les activités directement liées à l'accueil des touristes. Cependant, dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, ce sont essentiellement les emplois indirects qu'il convient d'augmenter en valorisant et développant les productions naturelles et culturelles dont pourront bénéficier à la fois les populations et les touristes (exemple : produits frais du terroir - dattes, fromages-, artisanat).

La reconversion économique des hommes est socialement acceptable et possible selon le statut qu'ils occupent au sein de leur groupe social, en raison des faits de représentation ou des interdits attachés à chaque statut : ou parce que le "nouveau" métier est une extension réservée à un autre groupe particulier dont ils ne sont pas membres. Par contre, lorsque les "métiers" proposés rompent totalement avec les systèmes de représentation, parce qu'on ne peut leur trouver un équivalent dans la société traditionnelle, ils peuvent entrer dans l'univers des acceptables.

On voit combien un projet de création d'activité, et d'emplois dépend de la lecture qui en sera faite par le groupe large auquel il est destiné (la communauté) puis par les sous-groupes qui le constituent, autant à propos des nouveaux statuts et rôles qu'il leur propose que des revenus qu'il est censé apporter.

Aussi, et cela nous semble être une observation primordiale, un projet viable (ou susceptible de l'être) est d'abord, et dans tous les cas, un projet accepté, sinon élaboré avec l'accord et le concours des habitants. C'est à ce prix qu'on peut éviter aussi bien les contre-sens que les échecs.

Dans les années quatre vingt, les pouvoirs publics dans divers pays sahariens ont déjà envisagés le développement de l'activité touristique comme l'une des réponses possibles à la crise économique et à la dégradation de l'environnement (Tamanrasset ou Djanet en Algérie, Tozeur et Douz en Tunisie, Ouarzazate et Zagora au Maroc, Air et Ténéré au Niger, etc.).

#### **Pour aller plus loin...**

*Dans l'optique de la lutte contre la pauvreté, ce sont les populations du sud qui sont davantage touchées et dans le besoin compte tenu de la précarité de leurs conditions de vie et de la dégradation croissante de leur patrimoine naturel et culturel mais c'est au nord, compte tenu d'un niveau supérieur de développement du tourisme, que les conditions sont les plus favorables à la mise en œuvre d'une stratégie touristique.*

*En effet, la disproportion entre le développement touristique au nord du Sahara et respectivement au sud et au centre est grande : la Tunisie, l'Égypte et le Maroc attirent 96,4% du nombre de touristes internationaux contre 2,4% pour l'Algérie, la Libye et le Soudan, 1,2% pour le Mali, le Tchad, le Niger et la Mauritanie.*

*Les atouts de l'Égypte, de la Tunisie et du Maroc en termes d'infrastructures routières, hôtelières, de liaisons aériennes, de réglementations, de politique promotionnelle à l'étranger et de diversification des produits touristiques sont sans commune mesure avec ceux des autres pays. C'est ce qui explique en grande partie ce décalage.*

*Cependant au Mali, en Mauritanie ou au Tchad, des expériences inédites peuvent être initiées par les populations locales, précisément en raison de l'insuffisance de l'offre touristique qui ouvre la voie à l'expérimentation de nouveaux produits plus "généreux" en matière d'intégration, mais aussi plus respectueux du patrimoine culturel et environnemental. Ainsi, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, notamment immatériel, participera à faire reconnaître la grande richesse culturelle saharienne, rarement reconnue comme telle face à la pauvreté matérielle des peuples sahariens.*



# 5. LE TOURISME SAHARIEN : UN CHAMP D'INTÉRÊT COMMUN

Bâtir une stratégie pour un développement durable du tourisme repose, certes, sur l'attractivité du Sahara, mais pose aussi la question de la viabilité de l'option "tourisme" en elle-même. Quelles sont les perspectives du développement du secteur touristique dans les prochaines années ? Quelle est la part possible de l'Afrique saharienne dans cette activité ? L'écotourisme et le tourisme culturel au Sahara peuvent-ils prétendre occuper une part des nouveaux marchés ?

Nous tenterons de cerner ces questions et ferons un état des lieux des politiques touristiques suivies par les différents pays concernés en dressant un bilan rapide de l'état des institutions et des structures mises en place pour initier et gérer ce développement.

Convaincus de la synergie qui pourrait résulter d'un rapprochement entre les politiques de développement touristique, nous nous proposons de faire aussi le point sur l'état de la coopération entre les différents pays sahariens.

## 5.1.(1) Politiques et outils de développement du tourisme

Le Sahara est encore relativement préservé des effets du sous-développement, de l'épuisement des ressources, de la dégradation de l'environnement et de la rupture des équilibres traditionnels, ressentis comme des menaces à des degrés divers dans la plupart des pays sahariens avec tout leur cortège d'incidences sur la vie des populations, la progression de la pauvreté et l'avancée de la désertification. Face à cette situation, et prenant conscience du formidable gisement touristique que constitue le Sahara, les Etats ont élaboré des politiques de développement qui ont retenu, à des degrés divers, le tourisme comme élément de réponse. Il convient donc d'aborder la question de la valorisation touristique "en amont" afin d'anticiper et prévenir les menaces qui pèsent sur les conditions favorables au développement.

### 5.1.1. Typologie des politiques de développement

De nombreux critères peuvent être avancés pour tenter d'établir une typologie des différentes politiques de développement touristique. D'ores et déjà une classification d'après le niveau de développement atteint par le tourisme permettrait de distinguer :

- *Les pays où le tourisme est développé : La Tunisie, l'Égypte, (côtes de la Méditerranée et de la Mer Rouge), le Maroc (littoral atlantique et méditerranéen) ;*
- *Les pays où le tourisme amorce un développement : La Libye et l'Algérie ;*
- *Les pays où le tourisme n'a pas encore atteint un niveau de développement significatif : Le Soudan, le Tchad, le Mali, le Niger et la Mauritanie.*

Dans une perspective de développement, il paraît plus pertinent de retenir une optique de produit sur la base de laquelle on peut distinguer :

- **Les pays où le tourisme saharien représente un produit complémentaire à d'autres formes de tourisme :**

C'est ainsi qu'en Tunisie, le tourisme balnéaire le long de larges plages (Hammamet, Sousse, Djerba) constitue le fer de lance et le produit de base du tourisme tunisien. Il en est de même pour le littoral atlantique (Agadir) ou méditerranéen (Tanger) du Maroc ou encore du littoral égyptien de la Mer Rouge (Hurgada et Charm El Cheikh) et méditerranéen (Alexandrie).

Ces pays ont réussi à créer une grande capacité hôtelière qu'ils commercialisent à travers le réseau européen des Tours Opérateurs et des agences de voyages dans le cadre de forfaits. Ils ont réussi à s'imposer dans le tourisme méditerranéen dont ils sont devenus des destinations incontournables.

En Égypte, le développement du tourisme balnéaire de masse date de moins de 20 ans, alors que ce pays, riche de son patrimoine pharaonique exceptionnel, continue fondamentalement à cultiver l'image de la destination culturelle par excellence. Le Maroc, avec ses circuits de Médinas impériales (Rabat, Marrakech, Fes, Meknes) jouit également de cette forte image de destination culturelle ; il en est de même pour le Mali avec le tourisme du pays Dogon.

La Tunisie, le Maroc et l'Égypte ont vite senti la nécessité d'enrichir et de diversifier leur produit en misant sur le tourisme saharien qu'ils présentent comme un atout supplémentaire.

(1) voir annexe 4 : proposition de typologie

• **Les pays dans lesquels le développement du tourisme peut se baser essentiellement sur l'exploitation et la mise en valeur du Sahara.**

Le Hoggar, le Tassili, le Tibesti, Chinguetti, le Fezzan et Ghadames constituent des destinations phares, dont la forte notoriété n'a rien de commun avec la faible fréquentation touristique qu'ils connaissent. Le plus fréquemment dotées de structures d'accueil sommaires, ces merveilles du Sahara sont commercialisées par des petits Tours Operators spécialisés dans le tourisme de découverte, qui ont mis au point des produits qui reposent sur l'hébergement en bivouac ou en campement nomade. Le déplacement y est assuré par des véhicules tous terrains, par des caravanes chamelières pour des séjours plus ou moins longs, ou par des randonnées pédestres pour des trajets plus courts.

### **5.1.2. L'encadrement institutionnel**

Pour susciter et accompagner le développement du tourisme, les Etats sahariens ont tous promulgué un cadre législatif et réglementaire plus ou moins complet, de même qu'ils ont procédé à la création de structures publiques et professionnelles.

Dans la totalité des pays sahariens, le tourisme est érigé en département ministériel, auquel on adjoint parfois un autre secteur ayant des objectifs convergents. Quand le tourisme n'a pas atteint un niveau minimum de contribution au développement économique, il est parfois rattaché à un autre Ministère. L'existence d'un Ministre en titre du tourisme reflète l'importance que reconnaît l'Etat à ce secteur.

L'exécution de la stratégie de développement du tourisme est souvent déléguée à un Office National du Tourisme (Maroc, Algérie, Tunisie, Mali), doté d'une plus grande flexibilité au niveau de la gestion des ressources humaines et financières.

Des directions régionales, des commissariats ou des bureaux régionaux relaient les décisions. Les gouverneurs et préfets de régions, ainsi que leurs délégués, jouent aussi un rôle fondamental dans le démarrage et le développement du tourisme dans les contrées sahariennes.

Les municipalités et autres collectivités locales ont compris tout l'intérêt qu'elles pouvaient retirer du tourisme, tant au niveau des programmes d'aménagement et d'équipement (que l'Etat prend le plus souvent en charge), que de la fiscalité : T.V.A., taxes de séjour.

Au niveau professionnel, des syndicats d'initiative ou des comités locaux regroupant les représentants de l'administration et les différents opérateurs du secteur (hôteliers, transporteurs, artisans et commerçants) viennent compléter cet encadrement structurel du secteur.

Enfin les associations et coopératives de services jouent un rôle variable selon les pays et les régions. Au Mali, la Fédération Nationale des artisans du Mali assure un encadrement remarquable du secteur puisqu'elle est l'émanation de 700 associations regroupant 30.000 artisans et artisanes.

### **5.1.3. L'encadrement législatif**

L'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire s'est vite avérée nécessaire, autant pour amorcer l'investissement que pour contrôler l'exploitation.

Au niveau de l'investissement, les législations adoptées concernent la définition des zones de développement, la fixation des objectifs qualitatifs et quantitatifs, l'élaboration des plans d'aménagement, l'étude et la réalisation des infrastructures, les procédures d'agrément, l'affectation des terrains aux promoteurs, le contrôle de la construction, ainsi que la fixation du régime fiscal et l'octroi des primes et exonérations.

Cet arsenal législatif est loin d'exister dans la totalité des pays sahariens. En général, les Etats adoptent des législations lorsque les situations l'imposent.

Pour les régions sahariennes et compte tenu de la difficulté de la création des projets touristiques et de leur caractère souvent aléatoire en phase de démarrage, certains gouvernements ont adopté un régime d'investissement plus favorable que le régime général du secteur touristique : c'est ainsi qu'en Tunisie le plafond des crédits bancaires autorisés est relevé de 60 à 70%, la période d'exonération de l'impôt sur les bénéfices est portée à 10 ans au lieu de 5.

Au niveau de l'exploitation, la réglementation porte sur les normes de service, les conditions de contrôle et d'inspection de la nourriture, du transport, et de l'animation.

## 5.2. Les tendances du tourisme à l'horizon 2010

Le tourisme est en 2002 le premier secteur d'activité mondiale, avec 714 millions de touristes en 2001 et une estimation de son chiffre d'affaire à 600 milliards de dollars<sup>(1)</sup>, soit 11,6% du PIB mondial, (prévision de 800 milliards de dollars en 2010, c'est à dire 12,5 % dans le PIB mondial), il pèse pour 1,6 % dans l'indice boursier mondial MSCI Monde.

Avec 26 millions d'entrées touristiques (4% du total mondial), une capacité de 850.000 lits et 10,5 milliards de Dollars US (6,3% des recettes mondiales), le continent africain constitue le parent pauvre du tourisme mondial et cela malgré les richesses de son gisement touristique. Même s'il a enregistré le meilleur taux de croissance (11% entre 1985 et 1998), il n'est pas prêt de jouer les premiers rôles sur la scène du tourisme mondial.

Avec plus de 15,6 millions d'entrées touristiques, une capacité d'hébergement de 583.354 lits et des recettes de 7,5 millions de Dollars US, les pays qui ont le Sahara en commun représentent le premier pôle touristique africain.

Même si le tourisme saharien représente une part limitée de ce tourisme et reste un produit qui se vend plus cher que le tourisme balnéaire, à défaut de statistiques précises concernant la régionalisation des recettes en devises, nous avons estimé sur la base des recettes globales touristiques que les recettes du tourisme saharien se seraient élevées en 2001 à 600 millions de Dollars US.

Il en va de même pour l'emploi où à défaut de statistiques régionales, nous estimons sur la base des ratios dégagés par les enquêtes de l'Organisation Mondiale du Tourisme et du B.I.T que le nombre d'emplois directs dans le tourisme saharien serait de 20.000 et que celui des emplois indirects atteindrait 100.000, spécialement dans les secteurs du transport, de l'artisanat, de l'agriculture et des services.

Nouveaux clients, nouveaux marchés et services, nouvelles destinations, nouveaux modes d'information et de distribution, concernent tous les opérateurs touristiques - grands opérateurs, mais aussi PME et TPE - pour peu qu'ils sachent saisir les opportunités.

*En effet :*

- *La croissance du secteur du tourisme sera considérable dans les dix prochaines années;*
- *Les nouvelles clientèles sont demandeuses de nouveaux produits basés sur le souci de l'éthique et de l'environnement, de la qualité et de l'authenticité, de la rencontre avec l'autre et du partage, le souci de préserver l'environnement pour les générations futures;*

- *L'environnement, les ressources naturelles pérennisent l'activité touristique et inversement, un tourisme bien pensé, intégré à son environnement, pérennise les ressources sur lesquelles est fondée son activité ;*
- *Dans un monde de plus en plus urbanisé où le progrès est synonyme de rapidité et de vitesse, où les modes de vie tendent à se ressembler et les cultures à s'homogénéiser, pour le choix des vacances, le visiteur est aussi à la recherche d'authenticité, de dépaysement, d'échanges interculturels et de produits du terroir.*

### **Estimation<sup>(2)</sup> des emplois créés pour une randonnée chamelière de 8 jours vers Djanet (Essendil ène) avec un groupe de 8 touristes.**

#### **Les emplois directs créés sont :**

- Un accompagnateur Français pour 8 jours
- Un guide local pour 8 jours
- Un cuisinier pour 8 jours
- Un chef chamelier pour 8 jours
- 2 chameliers (12 chameaux)
- 2 chauffeurs-guides et leur véhicule pour 2 jours (transfert aéroport point de départ aller et retour)

*Note : la location de chameaux intervient en général auprès du même groupe familial d'où sont originaires les chameliers. En effet, ils ne sont pas eux-mêmes toujours propriétaires. Cela permet une large distribution des sommes d'argent générées par le tourisme.*

#### **Les emplois indirects sont :**

- Personnels permanents ou saisonniers du réceptif : chef agence, secrétaire, logicien, mécanicien, gardien, etc.
- Le personnel du lieu d'hébergement : cuisiniers, personnels d'entretien, serveurs, gardiens, réceptionniste, etc.
- Artisans et commerçants de souvenirs
- Personnels des corps de métiers suivants : boucher, épicier, garagiste, etc.

Il est très difficile de quantifier ce que génère le tourisme pour tous ces métiers. Il est facile d'imaginer les conséquences positives de la consommation générée par le tourisme. Lorsque les approvisionnements sont difficiles, il ne faut pas sous-estimer les conséquences négatives du tourisme, comme par exemple l'augmentation du coût de la vie pour les populations locales ou la raréfaction des produits de première nécessité.

(1) chiffres de l'OMT

(2) source : M. C. Leservoisier, Consultant UNESCO, voir annexe 6 pour une présentation budgétaire détaillée

Le tourisme, ce secteur transversal à toutes les autres activités économiques, écologiques, agricoles, culturelles, sociales, doit faire preuve dans les prochaines années d'innovation et d'imagination afin de répondre à cette demande croissante.

Pour l'Afrique en général, et le Sahara en particulier, il peut aussi constituer un levier pour contribuer à impulser le développement et la lutte contre la pauvreté, au profit des populations victimes des différentes formes d'exclusion et de marginalisation.

Il s'agit alors d'identifier et d'évaluer les facteurs qui vont influencer le marché touristique, les nouveaux produits, les nouveaux segments de clientèles, leur environnement, les nouveaux modes de financement, et de décrire les grandes évolutions possibles des principaux secteurs du tourisme saharien et des nouvelles niches de marchés à l'horizon 2010- 2020.

Quels seront les types d'emplois et d'investissements dans les années 2010-2020 ? Quels seront les territoires les plus attractifs ? Quel sera l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la mise en futur de l'offre saharienne et de ses produits ? Comment accompagner les populations les plus défavorisées dans cette démarche ? Quelles initiatives et stratégies gagnantes faut-il mettre en œuvre ?

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que c'est parfois dans des situations aggravées de malnutrition et de maladie que le tourisme au Sahara interviendra. Pensé comme contribution à la lutte contre la pauvreté, l'extrême pauvreté et l'exclusion, il ne doit pas conduire à rétablir des situations passées - notamment celles marquées par des relations serviles au sein des communautés - mais aider à rétablir des dignités, et consolider les possibilités d'un développement durable. Ce faisant, il sera confronté à des contradictions locales issues de la double nécessité de préserver des cultures et des spécificités d'une part, et de répondre aux aspirations de démocratie et d'égalité, d'autre part.

Le tourisme, comme facteur de découverte des cultures et des paysages du Sahara, a cette double mission de contribuer à lutter contre les précarités matérielles et de valoriser - y compris du point de vue de leurs acteurs - les productions culturelles, matérielles et immatérielles qu'ils ont donné comme héritage à l'humanité.

## **5.3. L'organisation du voyage : pour qui, par qui et comment ?**

### **5.3.1. Qui sont les touristes qui vont au Sahara, pour quels types de tourisme ?**

La clientèle saharienne évolue, mais généralement elle est issue d'une population de cadres moyens et cadres supérieurs, d'enseignants, de professions libérales et médicales, de dirigeants d'entreprises ; en général une population qui dispose de revenus conséquents. C'est d'abord une démarche intellectuelle et spirituelle que d'aller voyager dans le désert. Sensible et sensibilisé au respect des hommes et de leur environnement, ce public est fasciné par la pureté de l'environnement saharien, attiré par la vie nomade, prêt à suivre toute recommandation comportementale.

Néanmoins, avec les vols charters et les prémices de "massification" du tourisme saharien, la clientèle a évolué ; elle est plus consommatrice de sensations, moins respectueuse. Une typologie des touristes est intéressante car ce sont eux qui répondent à la demande et à travers leurs attentes orientent les tour opérateurs.

Cependant, il ne faudrait pas l'oublier, le touriste est avant tout un être humain, arrivant au Sahara avec toutes ses représentations et ses rêves, pour qui le voyage est un moyen de découvrir le monde. Il devrait être considéré comme un "élève" et les populations hôtes devraient elles être les "maîtres" dans l'accompagnement de ses découvertes culturelles.

#### **• Touristes "d'un jour" :**

Ce sont des voyageurs qui lors d'un séjour classique et/ou balnéaire, achèteront à l'avance ou sur place un ou deux jours d'expérience saharienne. Cette expérience se résume, comme cela est visible à Douz (Tunisie), à quitter l'hôtel vers 14 ou 16 heures en fonction de la période de l'année pour aller faire une balade à dos de chameau. En général, cette journée donne une vision limitée du désert à cause de la rapidité avec laquelle se déroulent les événements, mais peut donner l'envie de revenir pour approfondir l'expérience.

Ce type de touriste est présent en Tunisie et dans une moindre mesure au Maroc (les sites de désert étant plus lointains). Les seules dépenses faites concernent le prix de location du chameau, l'achat d'une photo souvenir et de produits de l'artisanat (d'ailleurs pas toujours fabriqué localement). Dans le meilleur des cas, ces voyages express offrent l'expérience d'une nuit dans le désert avec un confort digne d'un hôtel, bien que la nuit soit sous tente.

### • **Touristes découvreurs :**

Ce sont souvent des voyageurs qui réalisent leur premier voyage d'aventure. Désir d'évasion, fascination du désert et facilité des conditions de vie durant le voyage les entraînent vers les destinations sahariennes les plus sûres. Ils sont de très bons consommateurs et acheteurs d'artisanat. Ils sont très sensibles à l'instabilité politique ou l'insécurité d'un pays, qu'elles soient réelles ou médiatiques.

### • **Touristes initiés :**

Habités des voyages d'aventure à pied, acceptant des conditions de vie rudimentaires (nuits sous tente ou à la belle étoile, pas de douches), ces voyageurs ont le désir de la rencontre, de la compréhension du monde. Ils voyagent en général avec des tour opérateurs spécialisés capables de leur proposer des voyages en dehors des sentiers battus. Ils souhaitent aller là où personne ne va, ont souvent une démarche militante dans le respect des hommes et de leur environnement. Ils sont prêts à dormir chez l'habitant. Ils voyagent dans toute la zone saharienne.

### • **Touristes indépendants :**

Ce sont essentiellement des voyageurs qui se déplacent en complète autonomie, avec leurs propres véhicules suréquipés, utilisant très peu ou pas du tout de personnel local (un guide parfois, sachant que l'usage du GPS permet l'accès de tous les lieux, et notamment les sites néolithiques). Ils consomment beaucoup d'eau et de bois sans forcément avoir conscience des conséquences et achètent le minimum dans le pays visités (nourriture, carburant, artisanat).

Incontrôlables, ils provoquent souvent, par leur ignorance, des dégâts irréparables sur l'environnement et dans les sites néolithiques. Il semblerait que leur présence provoque plus de dégâts qu'elle n'apporte de ressources à ces régions et à leur population. Ils sont présents en Tunisie, au Maroc, en Algérie, au Niger, et de façon moins importante en Libye et en Mauritanie.

## **5.3.2. Les concepteurs et organisateurs du voyage**

L'organisation d'un voyage dans le désert ne peut s'improviser autant pour des raisons évidentes de sécurité, que de respect des hommes, de leurs milieux et des prestations délivrées. Il faut au Sahara un tourisme de qualité qui intègre ces critères.

Tous les professionnels le savent, pour la fabrication d'un voyage, il est facile de mettre en concurrence des

prestataires locaux et de choisir le moins cher. Il y en aura toujours un moins cher qui sera prêt à travailler pour un peu plus que rien. Le voyageur opérateur se drape dans son ignorance, il achète un service en se préoccupant peu des conséquences, en contradiction avec les notions de commerce équitable.

### • **Les tours opérateurs**

Le tour opérateur ou voyageur est un assembleur de diverses prestations. Il vend généralement ses voyages sans intermédiaire. Il publie au moins une brochure annuelle expédiée à tous ceux qui figurent dans son fichier d'adresses.

Les tours opérateurs coordonnent :

- *la mise en place et la création de circuits: calculs de prix, réservation aérienne, création de parcours, mise en forme des documents techniques ;*
- *leur commercialisation: édition de brochure, publicité, promotion, information, vente;*
- *l'organisation du voyage: réservations des différentes prestations: aérien, terrestre, guidages, pharmacie, vivres de courses, tentes, etc. ;*
- *la réalisation du voyage: encadrement, gestion d'une partie de la logistique. Il s'appuie en général sur une équipe locale : agence réceptive dans le pays, guide indépendant, hôtelier ;*
- *la gestion comptable du voyage: prix de revient réalisé, facturation, comptabilité, règlements des prestataires;*
- *le service après vente: réponses aux commentaires des clients, gestion des litiges.*

De nombreux tour opérateurs spécialisés proposent des voyages dans la plupart des pays de la zone saharienne (le Tchad, le Soudan et le Nord Mali - sauf Tombouctou- étant souvent absents des brochures). Ils assurent souvent une commercialisation directe auprès de leur clientèle, ce qui permet une meilleure préparation au voyage.

### • **Les agences réceptives et les guides locaux.**

Dans tous les pays sahariens, il est possible de trouver des partenaires locaux, guides et réceptifs, mais bien évidemment moins le tourisme a été développé, plus la capacité d'accueil est faible. La réalisation de voyages demande une logistique très particulière. On note un effort important des tour opérateurs en matière de transfert de compétence et de formation pour les métiers de guides accompagnateurs, cuisiniers et logisticiens.

## 5.4. De l'accessibilité aux dangers de massification

Il est difficile, voire impossible de pouvoir à la fois préparer une population à l'accueil et à la visite d'étrangers et de vouloir développer le tourisme dans une zone qui devient subitement accessible aisément et à bas prix. Les professionnels du tourisme et les touristes eux-mêmes peuvent avoir une action responsable sur cet état de fait.

Le tourisme d'aventure, essentiellement itinérant, se différencie du tourisme traditionnel qui concentre les touristes dans des hébergements prévus à cet effet avec un personnel préalablement formé. Il est difficile d'encadrer et de "concentrer" ces "aventuriers" en un même endroit.

### 5.4.1. Typologie de l'accessibilité des zones

L'accessibilité des zones attractives, éloignées des capitales, tend à s'améliorer :

#### Le Sahara au tourisme développé :

- Maroc : accès à la zone saharienne via Marrakech ou Ouarzazate.
- Tunisie : Accès à la zone saharienne via Tozeur ou Djerba par des vols réguliers et vols charters.
- Egypte : accès en vols réguliers ou charter via Louxor

#### Le Sahara au tourisme en développement :

- Mauritanie : à l'origine l'accès aérien était cher et se faisait exclusivement via Nouakshott. A ce jour, 4 à 5 vols par week-end atterrissent à Atar, proche de Chinguetti et de l'erg de Ouadane.
- Algérie : à l'origine l'accès aérien était exclusivement via Alger, puis des vols intérieurs ont été mis en place avec la compagnie nationale Air Algérie pour Tamanrasset, Gardhaia, Timimoun, Djanet. Depuis 4 à 5 vols charters directs et par week-end sur les axes Djanet et Tamanrasset ont permis une relance spectaculaire du tourisme saharien en Algérie. Les vols directs ont rassuré les touristes.
- Libye : l'accès aérien est essentiellement réalisé sur Tripoli par des compagnies régulières, puis des vols intérieurs, notamment depuis la fin de l'embargo. Quelques expériences de vols charters sur Sebha ont permis le développement du tourisme
- Egypte : accès en vols réguliers ou charter via Louxor, ce qui rend l'accès encore long mais s'intégrant dans le voyage.

#### Le Sahara au tourisme enclavé:

- Soudan : accès avec compagnie régulière sur Karthoum
- Tchad : accès avec compagnie régulière via N'Djamena. Des projets de vols charters sur Faya Largeau n'ont pas vu le jour à cause de la situation présente sauf Tibesti, rendant la rentabilité de ces vols périlleuse.
- Niger : Accès via Niamey sur compagnie régulière et charter ou Via Tamanrasset (Algérie) puis par piste pour rejoindre Agadez. Des charters se sont posés pendant l'hiver 2000-2001, mais la piste d'Agadez n'étant plus aux normes des aéroports internationaux, elle est actuellement en réparation.
- Mali : Accès via vol charter sur Gao ou vol régulier sur Niamey (Niger), qui permettent un accès relativement facile de l'Adrar des Iforas.

### 5.4.2. Les bienfaits des vols charters

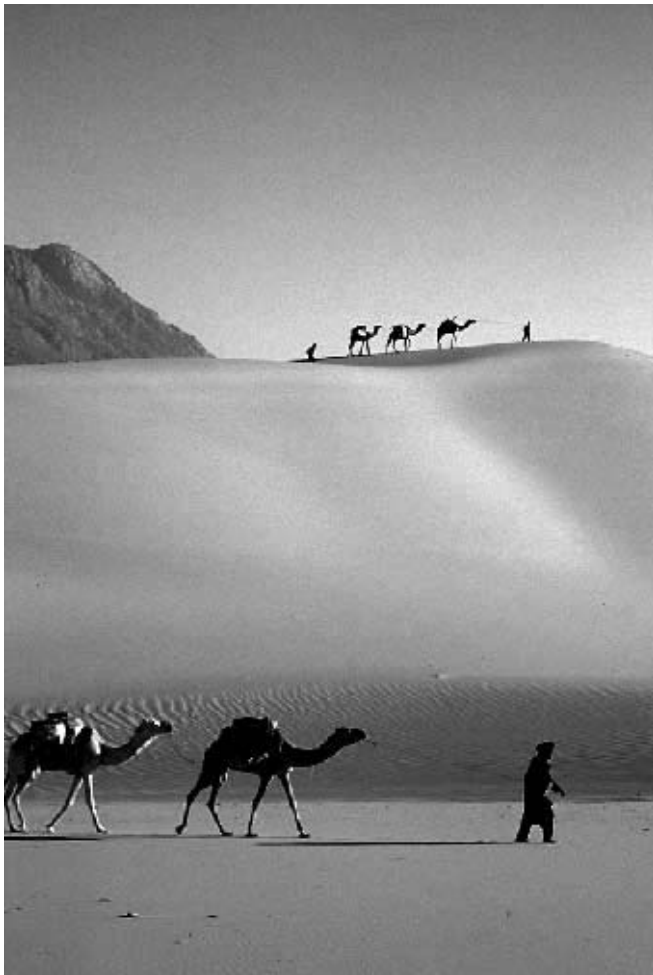
L'accessibilité aérienne des zones touristiques est la condition sine qua non du développement du tourisme. Cependant, il est essentiel de bien comprendre le fonctionnement des vols charters. Les tour opérateurs s'engagent financièrement en co-affrétant des avions chaque semaine sur un axe donné. Pour des structures de tailles modestes que sont les voyagistes d'aventure, les risques sont grands car les places invendues doivent être, de toute façon, payées. Afin de satisfaire leurs engagements, certains optent pour une politique de très bas prix, laissant croire au public que grand nombre et prix malins sont facteurs de développement. Dans leur cas, on peut se demander si la vente de places d'avion ne domine pas l'organisation du voyage. Cette question mérite un débat sur l'impact réel de ce type de tourisme sur les destinations qu'il concerne .

Les aspects positifs des vols charters sont les suivants :

- *Facilitation de l'accès et désenclavement de certaines zones. Que ce soit à Atar en Mauritanie, à Sebha en Libye ou à Agadez au Niger l'arrivée des vols charters a permis d'ouvrir ces destinations à un plus grand nombre de voyageurs.*
- *Baisse des tarifs aériens et donc baisse du prix de vente du voyage permettant aussi à un plus grand nombre de voyageurs de s'offrir un voyage au Sahara.*
- *Baisse de la durée des voyages (car les aéroports utilisés sont au cœur des zones visitées), donc augmentation de la fréquentation (la tendance étant à plus de voyages, pour une durée plus courte, surtout durant l'hiver).*
- *Augmentation du nombre d'emplois liés au tourisme.*
- *Augmentation des retombées économiques directes ou indirectes, ce qui ne veut pas dire développement.*
- *Augmentation de projets de développement ou d'échanges interculturels.*

### 5.4.3. Le danger de la massification

- Impact négatif sur les populations qui ne sont pas préparées en si peu de temps à voir passer, accueillir et accompagner autant d'étrangers au comportement imprévisible. Le choc est brutal.
- Dégradation de l'environnement (bois, déchets, eau) et du patrimoine historique (pillage des sites néolithiques, dégradation des peintures et gravures, etc.)
- Baisse des prix favorisant un plus grand volume de touristes pas toujours préparés à ce type de voyage.
- Concentration forte des touristes sur une même zone, aux mêmes périodes et pour une durée de 8 jours (ce qui ne laisse guère de temps pour aller plus loin).
- Mauvaise qualité des prestations : absence de formation, augmentation rapide du nombre de voyageurs, incapacité à investir (matériels, véhicule, etc).



## 5.5. La qualité des destinations touristiques : une condition de développement à long terme

Impact du tourisme sur l'environnement, impact de l'environnement sur le tourisme, les problématiques sont interconnectées et leurs relations sont multiples. On ne peut imaginer un développement à long terme du tourisme sans un espace de qualité. On ne peut concevoir que le tourisme détruise les milieux et les ressources qui le nourrissent. La dégradation de l'environnement est en effet devenue l'un des premiers facteurs de rejet des destinations.

De nouveaux comportements touristiques se sont développés au cours des dix dernières années, faisant appel à de nouvelles pratiques touristiques. Fini le temps du tourisme de masse où les séjours "destinations soleil" n'étaient que consommation, pendant toutes les vacances, d'un mètre carré de sable fin.

La recherche de destinations vertes, authentiques, les vacances dans les espaces protégés et sites de valeur écologique, sont autant de nouveaux marchés. Voyager autrement, respecter l'environnement, être plus proche de la nature, découvrir d'autres habitudes culturelles, alimentaires, vestimentaires sont autant de critères dans le choix des nouveaux modes de vacances.

Cette prise de conscience, que les vacances ne sont pas uniquement un moment de simple consommation du temps de loisirs, mais un instant privilégié pour découvrir, apprendre et partager, a nettement progressé depuis le sommet de Rio en 1992 où le développement durable est devenu le choix de vie des hommes du 21ème siècle.

Le tourisme dans les espaces protégés (parcs naturels et nationaux) est un produit qui se développe considérablement en réponse à un mode de vie où l'homme d'aujourd'hui est à la recherche de sa véritable place dans son écosystème. L'Europe du Nord se repositionne de plus en plus vers le tourisme de nature et notamment l'écotourisme. C'est donc le produit à mettre en place, lorsqu'on sait que 57% de la clientèle d'Afrique du Nord est européenne.

Ces nouveaux modèles de voyage ont permis de développer des démarches plus respectueuses de l'environnement, et ont donné lieu à un véritable cahier des charges de la qualité et de l'éthique dans le tourisme.

La notion de gestion intégrée des destinations est traitée de manière globale, elle s'appuie sur l'intégration de la qualité à tous les stades de la gestion. Tous les opérateurs et acteurs du tourisme saharien considèrent cette approche à l'échelle des territoires, des entreprises mais aussi des voyages.

C'est ainsi que ces dernières années se sont développés de nombreux labels, marques, certifications, agenda 21, guide de bonnes pratiques, chartes et codes d'éthique du voyageur et du voyageur : ces critères sont devenus de véritables déclencheurs du choix de la destination ou du produit.

Il est clair qu'avec la spécialisation des marchés, des produits et des offres, de nouveaux métiers vont apparaître. Notamment dans les domaines de la formation, de l'accompagnement de projets, de l'accueil, du guidage où il y a une forte demande d'hommes et de femmes capables d'accueillir dans la spécificité de chaque territoire et de son mode de vie.

Cela est d'autant plus important que le tourisme peut paradoxalement devenir le révélateur de la pauvreté, par les écarts qu'il met brutalement à nu entre le niveau de vie des populations hôtes et celui des touristes de passage, véhiculant d'autres repères sociaux et culturels.

## **5.6. La coopération touristique entre les pays sahariens : des solidarités transfrontalières**

Dès lors que coopérer signifie agir ensemble pour un objet ou un objectif commun, les dix Etats qui ont le Sahara en commun, partagent plus d'une chose. La singulière articulation entre l'histoire géologique et climatique du continent, l'histoire de l'adaptation de ses peuples au lent processus de désertification, ses productions matérielles et immatérielles, les échanges qui ont traversé le Sahara dans tous les sens en perdurant durant des siècles : tous ces facteurs expliquent comment le Sahara est à la fois objet commun-en partage - et diversifié.

Sous la multiplicité de ses langues, des variantes de ses traditions locales, se dissimule une unicité toujours prête à ressurgir : partage commun d'une ressource, solidarité vitale pour valoriser un territoire, liens d'échanges qui depuis des siècles ont dépassé le stade commercial pour embrasser le familial.

### **5.6.1. Le cadre**

Convaincus du rôle du tourisme et de l'importance de sa contribution au développement économique et social, la plupart des pays sahariens ont signé des conventions de coopération touristique.

Le cadre de ces accords dépend du niveau de développement atteint par le secteur et de l'état des relations diplomatiques entre les pays. C'est ainsi que pour les pays qui ont des intérêts croisés importants, la grande commission mixte constitue souvent le cadre de la coopération : c'est une commission de haut niveau, généralement présidée par les Premiers Ministres, qui regroupe de nombreux Ministres. Cette commission, qui se réunit une fois par an, élabore les grandes lignes de la coopération entre deux Etats et confie aux départements ministériels le soin de mettre en œuvre les accords arrêtés.

Les commissions de coopération touristique constituent un autre type de cadre. Elles se réunissent à l'initiative des Ministres concernés et sont souvent couronnées par la signature de conventions d'une durée de 5 ans. C'est le cas de celles signées par la Tunisie avec le Mali en 1994, le Niger en 1982 et l'Algérie en 1997. Ces conventions sont généralement suivies par la signature de programmes opérationnels d'une durée de 1 à 3 ans (exemple : plans de coopération touristique de la Tunisie avec l'Egypte et l'Algérie).



## 5.6.2. Le contenu

Ces conventions visent en général à :

- favoriser le déplacement entre les pays et renforcer les flux touristiques ;
- promouvoir l'échange d'informations sur le cadre législatif, les systèmes d'incitation et l'encouragement du secteur privé à la création de projets communs (exemple : convention tuniso-algérienne) ;
- soutenir les échanges d'experts et d'expériences dans tous les domaines : aménagement, promotion, commercialisation, statistiques, formation professionnelle (échanges d'étudiants et de stagiaires, organisation de stages, jumelage de structures de formation) ;
- participer aux salons, foires, expositions et séminaires organisés par chacun des pays ;
- organiser des semaines touristiques et culturelles, des visites d'hôteliers, d'agents de voyage et de journalistes pour aider à la commercialisation ;
- échanger les stratégies, les documents et supports visuels sur le marketing et la commercialisation du tourisme ;
- mener des concertations étroites en prévision des grandes conférences internationales.

## Pour aller plus loin...

Le tourisme saharien est une activité récente qui n'a pas encore réussi son véritable décollage. Malgré la richesse et la diversité du Sahara, le développement du tourisme saharien tient moins à l'insuffisance de la demande internationale qu'aux restrictions entravant le secteur du fait de la position du tourisme dans les priorités de chaque pays.

A ce jour, le tourisme a connu une croissance plus importante dans les pays du Nord Sahara qui disposent par ailleurs d'une économie plus diversifiée, alors que dans les pays du Sud où la lutte contre la pauvreté est plus urgente, son développement reste timide. Il est vrai que dans ces pays, les ressources affectées au secteur touristique sont souvent en concurrence avec celles destinées à d'autres secteurs mieux placés dans la hiérarchie des priorités d'action des gouvernements (santé, éducation, infrastructures et agriculture).

De plus, la cohérence administrative entre les ministères du tourisme et les autres ministères n'est pas souvent totale, de même qu'elle ne l'est pas toujours entre le niveau central et les niveaux régionaux et locaux. L'insuffisance des investissements et la rareté des initiatives handicapent lourdement le développement du tourisme dans les Etats du Sud, alors que dans les pays du Nord, particulièrement au Maroc et en Tunisie, la densité de la fréquentation touristique et la multiplication des circuits ont parfois contribué à une certaine "mercantilisation" du tourisme saharien et à la détérioration de certains sites, constituant une menace pour la qualité du produit.

Conçu à l'origine comme un produit spécifique, le tourisme saharien, malgré la masse des touristes qu'il concerne, reste intimement lié au tourisme balnéaire en Tunisie et au tourisme culturel au Maroc. Cela fait ainsi perdurer une double concentration saisonnière et géographique, limite les séjours et, par-delà, la fréquentation des structures d'hébergement saharien qui souffrent d'un faible taux d'occupation (30 à 40%), grevant ainsi la rentabilité des entreprises du secteur.

Enfin, le cloisonnement de l'offre génère un affaiblissement de l'image, voire même une certaine concurrence, alors que les programmes de coopération engagés par tous les Etats sahariens sont censés créer une synergie. Force est de constater que cette coopération, limitée essentiellement aux structures étatiques, a donné quelques résultats positifs mais qui restent insuffisants au regard des enjeux et en particulier pour ce qui concerne la notion de "produit unique saharien", susceptible d'être commercialisé comme tel à une échelle sous-régionale et internationale.

# DE L'ÉTAT DES LIEUX AUX PROPOSITIONS D' ACTIONS....

L'état des lieux a permis de mettre en évidence à la fois l'extrême richesse et la précarité des atouts du Sahara tant en ce qui concerne le patrimoine naturel avec ses ressources paysagères extraordinaires que les mille et une facettes de son patrimoine culturel, toujours vivace. Ces immenses potentialités, en délicat équilibre, présentent en effet des vulnérabilités, des fragilités dont il faut tenir compte pour préserver et sauvegarder, mais aussi pour réhabiliter et valoriser à bon escient.

Inverser le processus de dégradation des ressources, amorcer des démarches de développement avec les populations concernées à travers la mise en place de plans dans lesquels s'intègre une contribution non négligeable du tourisme, sont des objectifs majeurs dans la lutte contre la pauvreté.

La définition des principes fondateurs de l'action, des doctrines à appliquer mais aussi la description des axes d'intervention, domaine par domaine, sont alors indispensables pour donner corps aux propositions de coopération entre les dix Etats membres.

Que peut-on suggérer aux Etats membres dans ce domaine ? Comment illustrer la praticabilité, la faisabilité et l'efficience permettant d'atteindre une telle coopération ? Ce sera l'objet de cette deuxième partie. Les actions décrites s'inscrivent dans cet esprit ; elles seront d'autant plus efficaces que les destinataires se les seront appropriées ou qu'elles auront émané de ces populations. Cela revient à dire que pour qu'un projet soit viable, il faut qu'il soit approprié dès le départ - i.e. conçu avec et par - les populations qui sont censées en bénéficier et qu'il contienne la possibilité d'agrandir le potentiel des ressources, localement, sans altérer les équilibres environnementaux.

## DEUXIÈME PARTIE

**POUR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE DU TOURISME AU SAHARA :**  
Recommandations

# 1. LA COOPÉRATION : PLUS QU'UNE NÉCESSITÉ, UNE EXIGENCE

## 1.1. Une question d'efficacité commune

Donner un cadre à la coopération des Etats à l'occasion du présent projet constitue un ajustement à une réalité ; une consolidation des coopérations inter- Etats, anciennes et multiples, dans le but de dynamiser et maîtriser le développement (à l'image de coopérations qui se sont développées entre des Etats ayant les Alpes ou le Mékong en commun).

La complexité des rapports entre les hommes et leurs territoires dans le respect des équilibres écologiques soulève des défis importants pour chaque Etat saharien. Aussi, le simple transfert d'une expérience réussie, l'échange d'informations sur des modes opératoires, la mise en comparaison des angles d'approche des problèmes, sont-ils des moyens qui peuvent déjà faciliter l'action des uns et des autres.

Une partie des champs d'échange est balisée : comment préserver et même développer les ressources naturelles fragiles ou rares, comment faire de l'action touristique un moyen qui contribue à la lutte contre la pauvreté, associer la population à la définition et à la participation des projets ?

Les Etats peuvent d'autant mieux engager des actions de coopération qu'ils ont souvent en commun, des deux côtés de leurs frontières, des espaces physiquement semblables (exemple physique du Tassili N'Ajjer (Algérie, Libye), le Tamesna et l'Air (Algérie-Niger), le Tibesti et le Borkou (Tchad, Libye), etc.) et des peuplements qui en ont fait leur territoire. Des circuits touristiques transfrontaliers peuvent alors être développés à partir d'un patrimoine naturel et/ou culturel partagé ( Oasis de Montagne -Tunisie, Algérie, Maroc-, oasis à Foggara -Algérie, Mauritanie, Mali, Niger, routes commerciales, routes de l'Islam, etc.).

Le nombre d'institutions, de conventions, de protocoles n'a cessé de croître au cours de la dernière décennie, ajoutant à la complexité des procédures d'action et de financement existantes, de nouveaux acteurs, de nouveaux modes d'approche. Les demandes faites aux pays

membres de participer aux nombreuses rencontres internationales, des dépenses importantes pour le seul fait de se tenir au courant des évolutions, des décisions, sans pouvoir en tirer par ailleurs tout le profit possible. De plus, l'affectation des missions de suivi à telle ou telle structure nationale déconcentrée ou décentralisée, a pour résultat un éparpillement des efforts, un amoindrissement de la coordination et une demande de moyens de plus en plus importante.

### **Instruments juridiques internationaux concernant le Sahara et relatifs au développement durable :**

- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (adoptée à Paris, le 17 juin 1994)
- la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques –CCNUCC- (adoptée à New York, le 9 mai 1992) et le Protocole de Kyoto (adopté le 11 décembre 1997)
- la Convention sur la diversité biologique (adoptée à Rio de Janeiro, le 5 juin 1992)
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination (adoptée à Bâle, le 22 mars 1989)
- la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (adoptée à Vienne, le 22 mars 1985)
- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (adoptée à Bonn, le 23 juin 1979)
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - CITES - (adoptée à Washington en 1973)

Le présent projet cherche donc à rassembler dans une démarche unique des préoccupations autrement éclatées dans des thèmes séparés (la préservation du patrimoine naturel, le développement durable à travers l'écotourisme, la lutte contre les formes multidimensionnelles de la pauvreté). De ce fait, il est un facteur de synergie entre les Etats aussi bien en matière d'approche commune des questions liées à la gouvernance internationale, qu'en matière de collaboration, d'aide et d'assistance mutuelle pour améliorer la gouvernance nationale et locale.

Il est proposé aux dix Etats, dans cet esprit, de renforcer encore plus leur coopération et d'adopter la démarche qui leur paraisse la plus réaliste et la plus efficace, soit en lui donnant un caractère indicatif, soit au contraire en en faisant un engagement plus contraignant en développant une convention. Ce sont eux bien entendu qui en décideront.

- Relever le défi du développement durable du tourisme au Sahara nécessitera une coopération renforcée entre les Etats pour harmoniser leurs politiques dans les domaines du tourisme ainsi que pour l'identification, la préservation et la gestion du patrimoine, pour lesquels l'expérience acquise par les sites inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et les réserves de Biosphère du programme Man And Biosphere de l'UNESCO seront utiles.

- Outre les Etats, les partenaires de cette coopération seront les organisations intergouvernementales, régionales en particulier, les entreprises du tourisme et les populations locales représentées par leurs pouvoirs locaux et associations. Cette coopération visera à faciliter la circulation des touristes au sein de l'espace saharien, à encourager un tourisme éthique respectueux des populations et propre, par la mise en œuvre d'un code de conduite des tours opérateurs et d'une charte éthique du voyageur au Sahara.

- Une coordination des politiques dans les domaines qui intéressent le projet pourra s'établir sur la base de la mise en œuvre des meilleures mesures et pratiques identifiées dans les différents pays. Les échanges d'expériences et de savoir faire pourront s'effectuer dans le cadre de coopérations thématiques entre les Etats du Sahara.

## **I.2. Les Principes directeurs de la coopération**

### **• Principe 1**

#### **Préserver pour les générations futures le patrimoine culturel et naturel du Sahara :**

**1.1** Le patrimoine culturel et naturel est une ressource à la fois matérielle et spirituelle. La diversité culturelle et la biodiversité sont nécessaires au développement du genre humain et constituent le patrimoine commun de l'humanité. Elles doivent être affirmées au bénéfice des générations présentes et des générations futures.

**1.2** Les programmes de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel ainsi que du patrimoine naturel doivent faciliter la compréhension et la prise en considération de la signification du patrimoine par les populations sahariennes comme par les visiteurs.

**1.3** Le tourisme est l'un des principaux véhicules des échanges culturels et génère un développement économique et social qui en fait un instrument de lutte contre la pauvreté. A ce double titre, il est un facteur de prospérité et de paix. Sa relation dynamique avec la culture et l'environnement doit être gérée de manière durable au bénéfice des générations présentes et futures.

### **• Principe 2**

#### **Concevoir le tourisme comme un outil au service de la lutte contre la pauvreté :**

**2.1** Le tourisme éco-culturel doit jouer son rôle dans le cadre de la contribution de l'UNESCO à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et en particulier pour atteindre l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2015, ainsi que dans le cadre du suivi du Sommet de Johannesburg sur le développement durable (26 août/ 2 septembre 2002).

**2.2** La pauvreté, conçue comme un déni des droits humains, et qui comporte des dimensions économiques, sociales, éducatives, culturelles et éthiques, peut être combattue par un tourisme performant fondé sur une stratégie qui intègre la prise en considération des populations en situation de pauvreté comme un facteur dynamique de son développement.

**2.3** L'implication directe des populations concernées dans leur sortie de la situation de pauvreté est déterminante. Dans cette perspective, une participation effective des populations et en particulier des populations en situation de pauvreté sera encouragée dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et politiques touristiques. Cette action sera soutenue par des programmes de formation adaptés.

### • Principe 3

#### **Promouvoir une politique touristique respectueuse du patrimoine et économiquement efficace :**

**3.1** Les projets de développement touristique et d'infrastructures doivent prendre en compte les dimensions esthétiques, sociales et culturelles, les paysages naturels et culturels et le sens des lieux. Les décisions doivent être précédées de consultations des populations locales informées des conséquences de la mise en œuvre des projets par des études d'impact en particulier sur les ressources rares et fragiles. Pour les infrastructures, la préférence sera donnée aux matériaux locaux et à la prise en considération des caractéristiques de l'architecture locale.

**3.2** Des programmes de sensibilisation aux enjeux culturels, environnementaux, sociaux du tourisme seront organisés pour les acteurs publics et privés du tourisme, ainsi que pour les populations locales et les touristes. La formation des acteurs et professionnels locaux, la création de labels et de normes pour les produits touristiques seront déterminants pour la qualité du tourisme et la réussite de l'expérience touristique des visiteurs.

**3.3** La coopération active des partenaires du tourisme saharien dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes touristiques est essentielle à la recherche de solutions novatrices et durables aux défis du tourisme saharien. La mobilisation des capacités à l'échelon local et le rôle des pouvoirs locaux dans la recherche des équilibres nécessaires en vue d'assurer la durabilité du tourisme est essentielle.

### • Principe 4

#### **Encourager la participation des populations sahariennes au développement touristique :**

**4.1** Les programmes d'éducation et de sensibilisation aux valeurs du patrimoine mis en œuvre au sein des populations sahariennes doivent encourager le développement des qualifications d'interprètes du patrimoine et de guides. Ces programmes doivent promouvoir la connaissance et le respect de leur patrimoine par les populations locales et les encourager à prendre en charge elles-mêmes sa protection.

**4.2** Les programmes de développement touristique doivent inclure des mesures de formation aux métiers du tourisme de la culture et de l'environnement destinées aux jeunes sahariens en particulier. La promotion du patrimoine immatériel inclura des mesures de soutien à la créativité dans les domaines de l'artisanat et des expressions artistiques vivantes notamment.

**4.3** Les populations sahariennes pourront maîtriser les conditions de l'accès des touristes aux sites près desquels elles vivent, et même le refuser pour des raisons de fragilité ou de signification spirituelle si la présence de touristes est jugée incompatible avec celle-ci. Les retombées financières du tourisme devront être équitablement réparties de manière à couvrir les coûts de protection et de gestion du patrimoine, ainsi que pour améliorer les conditions de vie des populations et notamment l'accès aux biens essentiels que sont l'eau, la nourriture, le logement, l'éducation.

Les axes de cette coopération sont déclinés et précisés ci-après en fonction des différents domaines concernés : le tourisme, le patrimoine naturel et culturel et enfin la lutte contre la pauvreté. Les mesures envisagées passeront par une harmonisation des législations et des règlements et l'arbitrage en ce qui concerne la répartition des compétences entre collectivités locales et les échelons décentralisés de l'Etat, l'Etat central et ses subdivisions, les offices ou institutions chargés du tourisme. La gouvernance internationale et l'adaptation des dispositifs internationaux d'aide au développement au contexte saharien mériterait d'être traitée de façon prioritaire.

## 2. POUR UN TOURISME SAHARIEN DURABLE : QUELLES ACTIONS, SELON QUELLE ÉTHIQUE ?

Le code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT précise l'importance de "promouvoir un ordre touristique mondial, équitable, responsable et durable, au bénéfice partagé de tous les secteurs de la société". Compte tenu de la fragilité des différents milieux dans le Sahara, la promotion d'un tourisme durable et solidaire, nécessite non seulement de fixer une limite au nombre de touristes, bien en deçà des capacités de chaque site particulier, mais aussi de fixer les règles de conduite que doit s'imposer chaque visiteur et, ipso facto, chaque organisateur.

D'une manière générale, il faut exclure l'idée d'un tourisme concentré et de masse en raison de ses effets destructeurs mais aussi parce qu'il est inconcevable de l'imaginer dans le cas du Sahara. En effet, il est extrêmement important de comprendre et faire comprendre que l'esprit même d'un voyage au Sahara disparaîtra avec un tourisme de masse et à bas prix qui pénalise le visiteur, l'hôte et les ressources naturelles et culturelles sur lesquelles il est fondé. Un grand nombre de visiteurs n'est pas compatible avec ce milieu humain et naturel très sensible. Le voyage se vide de son sens et il ne peut alors être question de durabilité.

A l'objection qu'un tel constat serait "élitiste" et priverait une clientèle à revenus modestes de découvrir le Sahara, nous ferons observer que certains Etats du Nord de la Méditerranée ont développé des instruments de soutien au départ en vacance (exemple : "chèques vacances"). Répétons-le encore si nécessaire, le prix d'un circuit qui n'intègre pas les coûts de formation et de rémunération du personnel, d'entretien et de maintien du patrimoine, ne peut permettre d'atteindre l'objectif de développement d'un tourisme durable. En outre, dès lors que les coûts sociaux, culturels et environnementaux sont correctement intégrés, le tourisme social et solidaire peut constituer un axe prometteur du tourisme saharien.

Les actions à mener par les professionnels du tourisme sont étroitement liées à la demande évolutive des touristes. Les institutions elles-mêmes doivent initier et soutenir les démarches allant dans le sens d'un plus grand respect du devenir du Sahara et des peuples qui y vivent.

La coopération peut prendre comme base le fait que certains pays ont une expérience importante en matière d'organisation touristique, une bonne connaissance du pays de provenance des touristes ; par ailleurs, les chiffres montrent que les pays de l'arc Nord du Sahara disposent - selon les cas ou simultanément - de moyens matériels et financiers, d'infrastructures (routières ou aéroportuaires, équipements publics) qui seraient d'une grande utilité dans une coopération régionale.

L'apport du tourisme saharien à la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté sera d'autant plus efficace que trois conditions auront été remplies : **1** engendrer des revenus, **2** engendrer un développement durable ; **3** faire parvenir ces ressources aux plus démunis. Le tourisme étant saisonnier, il devra d'une part engendrer directement des revenus sous la forme d'emplois directs et indirects immédiats (hébergements, services touristiques, guides, etc.) et d'autre part, constituer un levier sur d'autres secteurs d'activités en entraînant une demande de produits qui s'inscrive dans la durée annuelle (artisanat, élevage, agriculture, etc.)

Or, ce qui engendre ce tourisme est une configuration complexe de paysages naturels de patrimoines matériels (architecture, urbanisme, objets, etc.) et immatériels (chants, danses, récits, etc.) qui sont actuellement mis en danger. De ce point de vue, la volonté des dix Etats de développer un tourisme respectueux de l'environnement a pour implication d'inverser le processus générateur de pauvreté, protéger les populations les plus vulnérables et d'accroître les ressources disponibles à leur profit.

Aussi, les actions visant à développer le tourisme sont-elles étroitement imbriquées avec celles visant à valoriser la biodiversité, protéger les ressources rares, réhabiliter les facettes de patrimoines fragiles en cours de déperdition.



## 2.1. Les Etats et les institutions : sensibilisation et soutien des acteurs du tourisme

**Développement d'une stratégie partenariale durable aux niveaux national** et sous-régional entre l'ensemble des intervenants du secteur touristique et para-touristique.

- *Créer des cadres de concertation réguliers impliquant les acteurs locaux du tourisme (Etats, Tours opérateurs, promoteurs, élus, collectivités locales, ONG, institutions, etc.), les femmes et les jeunes notamment, afin de définir les stratégies nationales et locales et les coordonner sur le plan régional.*
- *Développer des actions de sensibilisation (modification des comportements en faveur d'un tourisme durable) aussi bien des touristes que des populations hôtes.*
- *Doter les acteurs du tourisme d'outils communs d'aide à la décision et à l'évaluation des projets touristiques.*
- *Adapter les principes et recommandations stratégiques aux spécificités locales et nationales.*

**Etudes de marché :** Il existe à ce jour peu d'informations en termes de données statistiques concernant la mesure des flux touristiques, des retombées économiques, des impacts du tourisme au Sahara. Un premier constat s'impose donc : celui de la nécessité de réaliser un état des lieux précis au niveau de la sous-région et des pays en analysant les potentialités du Sahara et les caractéristiques du type de tourisme à développer (étude des clientèles, de leur comportement, des impacts actuels et futurs du tourisme sur le milieu, l'économie, la vie locale, les rapports avec les politiques nationales et régionales, analyses coûts -bénéfices des sites, taille idéale des groupes en fonction des capacités de charge des sites ).

**Renforcement des dessertes aériennes et des réseaux routiers;** le tourisme et le transport étant interdépendants, il ne peut y avoir de réussite de l'un sans l'autre, c'est pourquoi il convient de remettre certains aéroports aux normes afin d'assurer la sécurité et la régularité des vols et mettre au point des politiques tarifaires plus attractives. L'idée d'un "billet saharien" qui permettrait de rejoindre et de quitter les principaux aéroports du Sahara à un tarif acceptable n'est pas du tout irréaliste puisque "la Middle East and Mediterranean Travel and Tourisme Association" a envisagé la mise en place d'un billet circulaire permettant au touriste de visiter autant de pays de la région qu'il souhaite.

**Facilitation des passages entre les Etats limitrophes** par la multiplication des points de transit frontalier et la simplification des procédures relevant de la police des frontières, des douanes et des autori-

tés sanitaires. L'idée de l'instauration d'un visa "Sahara" semblable à celui de "Shengen" pourrait constituer une avancée appréciable. Une initiative semblable a déjà été prise dans le cadre du comité technique inter-étatique pour le tourisme (C.T.I.T.) regroupant le Niger, le Burkina Faso, le Bénin, le Togo et la Côte d'Ivoire.

**Organisation des échanges transfrontaliers** qu'ils soient de nature commerciale (mettant fin ou ralentissant la contrebande) ou de services ; création de zones de détaxe (off shore) au profit des deux côtés ; facilitation des circulations (des frontaliers ou des touristes en excursion).

**Elargissement de la coopération touristique aux pays émetteurs** de touristes qui pourraient apporter aux autorités des pays sahariens une assistance dans leurs efforts de planification et de gestion de tourisme (cadre juridique, développement des ressources humaines, formation de guides, sauvegarde du patrimoine, réalisation des infrastructures, information et organisation commerciale).

**Promotion du tourisme national et sous-régional,** complément indispensable au tourisme international, sujet aux variations brutales consécutives à la médiation d'évènements politiques ou aux fluctuations des monnaies.

### **Réglementations :**

- *Harmoniser les prix des prestations : augmenter les concertations entre les agences réceptives, les tour opérateurs étrangers, les syndicats de métiers (guides locaux, chameliers, cuisiniers) afin de permettre la mise en place de tarifs "officiels" plus justes prenant mieux en compte les services rendus par ceux qui sont au bout de la chaîne ; à savoir les équipes locales. Il faudrait éviter les problèmes de dumping qui tirent les prix vers le bas ainsi que la qualité et les transferts de revenus.*
- *Simplifier les procédures d'investissement et de réinvestissement des bénéficiaires ; actualiser le code de recouvrement des impôts.*
- *Réglementer toutes les activités touristiques et para touristiques : chasse, rallye, sports mécaniques, bivouacs et contrôler la création des circuits.*
- *Mettre en place des systèmes de contrôle des entrées et des sorties au Sahara.*
- *Mettre en place des procédures de répartitions équitables des retombées financières du tourisme (implication de la population locale dans la gestion touristique, révision des conditions d'accès aux crédits, création d'un fond de solidarité).*
- *En cas de conflits, recourir à la médiation (et de façon générale, inclure cette dimension dans les programmes de formation).*

**Surveillance des sites touristiques** afin de sauvegarder les patrimoines matériel et immatériel et assurer au maximum la sécurité des touristes. Les actions de déminage doivent être entreprises de façon prioritaire, notamment dans les pays pour lesquels le tourisme a du mal à se développer à cause d'une image marquée par l'insécurité.

**Renforcement des capacités des acteurs stratégiques du tourisme** : renforcer l'administration du tourisme afin de pallier à la désorganisation que peuvent connaître de nombreux sites touristiques par manque de personnel qualifié et de structures adaptées ; programmer des formations et soutenir l'organisation des acteurs du tourisme en groupements, syndicats d'initiatives ou associations ; déléguer d'avantage de responsabilités aux collectivités et associations locales.

**Mise en place commune de circuits de commercialisation du produit touristique selon les règles du commerce équitable** et au profit des populations les plus vulnérables. Cela passera par la facilitation à la création de micro-entreprise d'accueil (type gîte, hébergement chez l'habitant) et de structures réceptives (associations familiales, agences de voyages).

**Promotion de la préservation du patrimoine culturel et naturel, notamment par un soutien à la formation de guides spécialisés (guides-interprètes)**, qui tout en continuant à être celui qui reçoit et fait découvrir les attraits du Sahara, devra évoluer vers un rôle de médiateur de la culture, de la nature et de la société. Il aura notamment à expliquer la fragilité et la rigueur du milieu naturel et la manière avec laquelle l'homme s'y est adapté, tout en sensibilisant les touristes à la nécessité de ne pas l'altérer.

**Création d'un centre international du tourisme saharien** : la formation est un axe essentiel des recommandations ; la compétence professionnelle permet d'exercer un vrai métier et d'être rémunéré en conséquence. Les programmes de formation seront adaptés aux différents métiers du tourisme et devrait permettre la professionnalisation grâce à des programmes transversaux (histoire et géographie, techniques d'organisation et gestion des voyages, compréhension des attentes du touriste étranger, respect du patrimoine, apprentissage de langues, etc.). Ce centre permettrait de soutenir un corpus de l'expertise saharienne en termes de développement durable.

**Encouragement à la diversification des produits et à la création de produits nouveaux et durables** précédés par des études d'impacts socio-économiques, grâce à des planifications et concertations réunissant régulièrement au niveau local tous les acteurs du tourisme (acteurs économiques, sociaux, culturels, collectivités locales, associations, etc.).

#### **Communication et promotion du Sahara :**

- Mise sur pied d'une véritable stratégie de promotion des ressources du Sahara, notamment par l'organisation de stages et de modules de formation, surtout pour les agents de voyages, les organisateurs de randonnées, les accompagnateurs. Cela pourrait également se matérialiser par la pose de panneaux de sensibilisation dans les aéroports lorsque les voyageurs effectuent les formalités d'entrée sur le territoire ou l'édition de documents par les parcs nationaux sur les milieux et les populations sahariennes (nature, environnement, culture, pharmacopée, traditions, paysages, géologie).
- Elaboration d'une grande campagne unique de promotion de l'image des Saharas, de ses produits naturels, de sa diversité touristique, biologique et culturelle (à travers le cinéma, la littérature, les récits d'explorateurs, etc.). Les pays émetteurs, par l'intermédiaire de leurs organismes spécialisés, pourraient participer au financement (site web, brochures, panneaux, expositions, etc.).
- Création d'un grand stand "Découverte des Saharas" qui serait érigé dans les principaux salons touristiques européens et qui présenterait les facettes riches et variées du Sahara, contribuant ainsi à asseoir l'image d'une nouvelle destination de tourisme durable.



### Le cas de Tombouctou

- Prévoir la construction et l'équipement d'une maison de l'image mettant en sons et lumière les mystères de Tombouctou et une maison culturelle permettant aux touristes et aux populations locales de visiter de manière virtuelle les sites fragiles avant d'y accéder ;
- Aménager des aires d'exposition et de lecture dans différents sites, notamment dans des espaces culturels traditionnels, faire revivre les bibliothèques privées ;
- Mettre en valeur les danses traditionnelles, faire revivre les ateliers de couture et de broderie traditionnelle et les intégrer aux circuits touristiques
- Diversifier le produit touristique culturel concentré à présent sur la médina, à l'éco-tourisme : le désert, le fleuve Niger, les éléphants du gourma, la zone lacustre du faguibine ;

Recommandations faites par le Chef de la mission culturelle de Tombouctou (Mali)

## 2.2. Les Tour-opérateurs : vers une amélioration de la qualité de l'offre

Les voyageurs ont un rôle très important à jouer dans ce sens qu'ils sont souvent le lien entre le voyageur et le lieu où se déroule le voyage.

- *Information et sensibilisation des professionnels du tourisme et des voyageurs : diffusion de recommandations de comportement et de règles à respecter pendant son voyage. Ces différentes opérations doivent être développées, soutenues et réalisées avec les pays d'accueil ; elles doivent également figurer dans les guides de voyages (Lonely Planet, Guide du routard, etc.). La priorité des actions de sensibilisation sera accordée aux guides touristiques et aux chameliers.*
- *Code de conduite: définition d'un code de conduite des voyageurs intégrant des méthodes de contractualisation équitables, davantage de transparence du contenu du prix du voyage.*

Dans ce cadre, une **charte éthique du voyageur saharien** pourrait être créée. Elle incitera au respect des peuples et de leur intégrité, du patrimoine naturel et culturel. A destination de tous les intervenants de la chaîne du tourisme saharien (Tour opérateurs, Compagnies aériennes, agences locales, associations, campements et hôteliers, syndicats professionnels, parcs nationaux), cette charte soulignerait entre autres les points suivants :

- *Rémunération juste des acteurs du tourisme : soutien à la création d'associations professionnelles qui permettraient d'établir des prix homogènes et justes. Les institutions et les professionnels doivent travailler ensemble pour homogénéiser les tarifs (Exemple : création en 2002 d'un syndicat des chameliers à Tamanrasset).*
- *Promotion d'un mode de déplacement traditionnel : zonages des secteurs sahariens inaccessibles aux véhicules. Ceci demande un gros travail de prospection à réaliser en concertation avec la création et le développement de parcs nationaux et de réserves naturelles.*
- *Logistique en adéquation avec le milieu : favoriser l'usage du gaz, minimiser l'utilisation du bois, gérer l'eau de façon autonome (éviter la sur-fréquentation des puits) à partir des villes de départ des circuits.*
- *Qualité de l'accueil ; authenticité des échanges.*

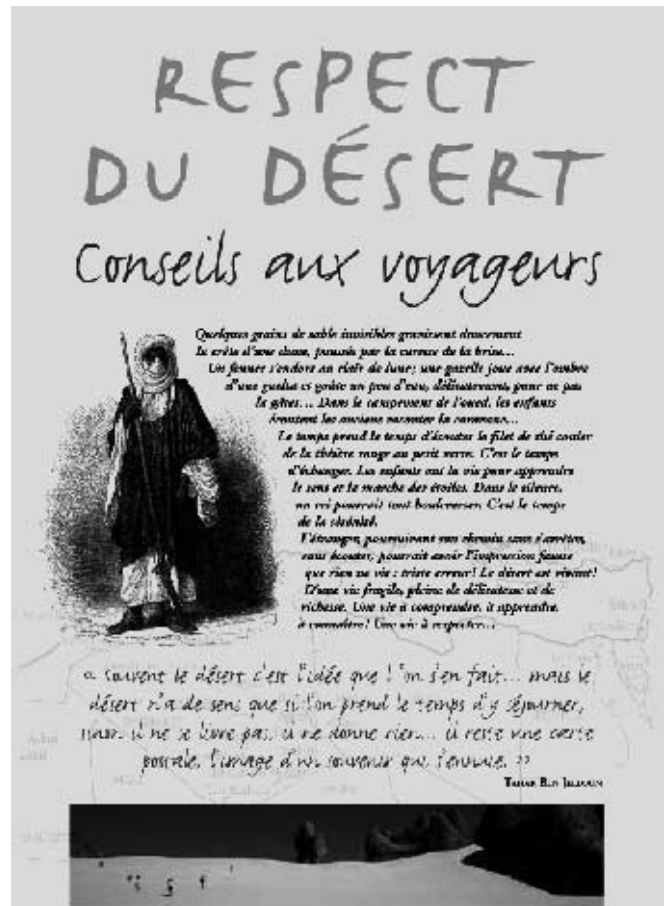
Cette charte devrait être diffusée dans les aéroports d'accès sous forme de panneau ou de documents de recommandations aux voyageurs, dans les sites des Affaires Etrangères des pays émetteurs, par les tour opérateurs des pays émetteurs, par les consulats qui délivrent les visas.

Une diffusion large de ce document de bienvenue dans le monde saharien pourrait appuyer l'idée d'un espace géographique international unique, comme l'est l'Antarctique. Traduit en arabe, anglais et français, préparé avec les pays concernés, il permettrait à chacun de s'en approprier la paternité. Une procédure d'approbation et d'engagement vis-à-vis de la charte par les Tours Opérateurs pourrait être mise en œuvre.

## Respect du désert

Dans l'esprit de la Charte Ethique du Voyageur, cinq tour opérateurs spécialisés dans des voyages sahariens se sont réunis pour publier un document d'information et de conseil aux voyageurs. Remis à leurs clients avant leur départ, ce document de 8 pages présente en trois thèmes -les Hommes, le Patrimoine, l'Environnement- les gestes et pensées d'usage de cette région du monde.

En effet, le tourisme saharien vit une grande mutation avec l'arrivée de vols charters et l'augmentation de la fréquentation de certaines zones. Terre d'Aventures, Hommes et Montagnes, Horizons Nomades, Terra Incognita et Atalante, signataires de ce document, agissent de concert afin de sensibiliser leurs clients et de travailler avec tous les acteurs du tourisme (agences locales, gestionnaires d'aires protégées, guides, compagnies aériennes...) des différents pays concernés dans le but de diminuer l'impact de notre passage.



## Comment se répartit le prix d'un voyage ?

Exemple de l'Association Italienne du Tourisme Responsable (AITR) qui donne à ses clients, au moment de la vente des voyages une "fiche transparence" dans laquelle le prix du voyage est détaillé :

- Vol international
- Transports sur place
- Logement
- Nourriture
- Assurances
- Salaire de l'accompagnateur
- Salaires des guides locaux
- Salaires des cuisiniers et de tout le personnel local
- Marge locale pour l'agence réceptive
- Marge pour le voyageur.
- Argent versé pour des projets locaux.

Ce système est très lourd à mettre en place par les tour-opérateurs et cette forme d'ingérence sera très difficile à faire accepter aux professionnels. Cependant, il semble qu'un système intermédiaire, moins précis puisse être mis en action.

**Labélisation:**

• la labélisation coûte cher dans sa mise en place et dans son contrôle. Il faut donc envisager des solutions simples et surtout laisser aux clients la possibilité du contrôle. Ils sont le groupe de pression, qui une fois bien sensibilisés, feront évoluer les professionnels.

**Création de produits adaptés au milieu :**

• choisir des parcours plus demandeurs en main-d'œuvre non qualifiée, donc privilégiant les modes de déplacement traditionnel (méharées, randonnées chamelières), moins polluants (privilégier la randonnée, l'usage du chameau, limiter l'usage du 4X4, notamment dans les zones protégées) et limiter l'usage du bois au strict minimum.

• développer des campements d'accueil à proximité de ceux autogérés par les nomades. Le soutien financier, l'échange et le transfert de compétences (hygiène adaptée, respect de l'environnement, nourriture, etc.) sont la base d'un tel dispositif.

**Transmission de savoir-faire et soutien financier aux acteurs locaux du tourisme :**

• créer des structures locales en partenariat, aider à l'installation de guides, former et engager le personnel local, y compris dans des postes de responsabilité, lancer des campagnes de sensibilisation (à l'exemple des campagnes de nettoyage qui ont eu lieu en Algérie, co-financées par quelques tour opérateurs Français, quelques réceptifs algériens et la wilaya de Djanet).

• Prélever un montant symbolique sur le prix du voyage pour aider au financement de projets (à travers une agence de coopération ou des associations partenaires)

## 2.3. Les réceptifs : formation et structuration

**Sensibilisation et formation :**

• respect des peuples (pas d'exploitation de l'ignorance, pas d'acculturation et folklorisation) ;

• respect de l'environnement (usage du gaz, gestion des déchets, gestion équilibrée de l'eau, etc.) et du patrimoine historique (pillage des sites néolithiques, etc.) ;

• formation à la négociation, sensibilisation à la différence entre gain facile, immédiat et tourisme durable ;

• recyclage et perfectionnement des professionnels en fonction des besoins identifiés localement.

**Contractualisation avec le personnel :** veiller à promouvoir des emplois locaux qualifiés et à défaut de couverture sociale, la prise en charge des frais de santé et d'assurance accident/maladie devrait être plus systématique ;

**Méthodes de fabrication de qualité et juste rémunération des services ;**

**Augmentation de l'emploi local,** utilisation maximale des ressources locales, notamment en ce qui concerne la préparation de la nourriture (production maraîchère) ;

**Structuration et respect du cadre législatif** des pays concernés: aide à l'organisation des acteurs en groupement d'intérêt (syndicats de guides, associations professionnelles, -services d'accompagnement, etc.

**Soutien au développement autogéré de lieux d'accueil non permanents** (campement nomade).

## 2.4. Les voyageurs : acteurs de la qualité

**Sensibilisation interculturelle** (préparation aux contacts culturels) et information sur le fonctionnement des voyages afin d'inscrire durablement son processus de voyage (achats de prestations locales, argent dépensé sur place, respect du patrimoine, emploi local). Le comportement d'achat est prépondérant pour une meilleure répartition des richesses générées par le tourisme. Les voyageurs doivent donc être mieux informés et plus citoyens (ne pas acheter au moins cher).

**Responsabilisation:** par le choix des professionnels engagés dans la voie du tourisme durable, les voyageurs contribueront à assurer la durabilité. Le voyageur qui opte pour un tourisme équitable est un consommateur responsabilisé et conscient que son attitude et ses comportements peuvent avoir un impact déstabilisateur pour les populations d'accueil mais qu'il peut aussi, à travers son implication, participer au développement durable de la zone visitée.

**Financement :** La mise en place de taxes d'entrée paraît un moyen d'assurer la sauvegarde des patrimoines et des milieux, notamment si elle est utilisée pour la création et l'entretien de brigades sahariennes, la création d'infrastructures de santé et d'enseignement (dispensaires et écoles).

Par exemple, à Tombouctou (Mali), une taxe globale de 5000 Fcfa par visiteur a été instituée et permet de partager les revenus générés par cette taxe entre tous les sites qui accueillent les visiteurs, de réduire le nombre de billets d'entrée tout le long du circuit touristique. La municipalité de Tombouctou prend en charge les factures d'eau et d'électricité, participe à l'assainissement et gère le fonds en collaboration avec les responsables des sites ouverts aux touristes et membres du réseau.

De même, des fonds de solidarité du tourisme saharien peuvent permettre aux voyageurs de participer au développement de projets pilotes. Le produit de ce modeste prélèvement pourrait être reversé par les Tours Opérateurs à un fond géré par une Agence de développement fiable (intergouvernementale) qui recevrait des projets à financer.

## 2.5. Les populations hôtes : l'authenticité de l'accueil

**Sensibilisation au respect, à la valorisation du patrimoine naturel et culturel et aux attentes des voyageurs.** L'intérêt croissant des voyageurs sahariens pour les fêtes traditionnelles et festivals est évident et ne doit pas être compris comme un stimulus à la folklorisation, mais bien comme le moyen de préserver un patrimoine culturel extraordinaire. Sensibilisation à la conservation du patrimoine néolithique, trop souvent vendu par les populations dans les campements ou sur les marchés.

**Soutien à la création et au développement de métiers périphériques :** filières maraîchères (ventes des produits aux acteurs économiques du tourisme : hôtels, réceptifs) et artisanales : artisanat originel et non pas d'importation. Structuration en ateliers ou coopératives afin de limiter au maximum les intermédiaires et laisser un bénéfice plus important aux populations.

**Sensibilisation et soutien à l'accueil chez l'habitant :** connaissance des attentes des touristes : initiation interculturelle, hygiène, alimentation adaptée, éviter la folklorisation tout autant que la surfacturation des prestations.

**Mise en place de micro-crédits** pour la création de petites entreprises qui permettraient aux personnes bénéficiaires de se structurer et d'envisager la commercialisation de leurs produits.

# 3. LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL SAHARIEN : QUELLES MESURES DE PROTECTION ET VALORISATION ?

## 3.1. Mesures générales

**Instituer une procédure d'étude d'impact préalable à tout développement de projet touristique.** Cette procédure pourrait être inspirée des dispositions figurant dans la convention de l'UNESCO de 1972 sur le Patrimoine Mondial de l'Humanité ainsi que dans celle sur les zones de biosphère du programme MAB de l'UNESCO.

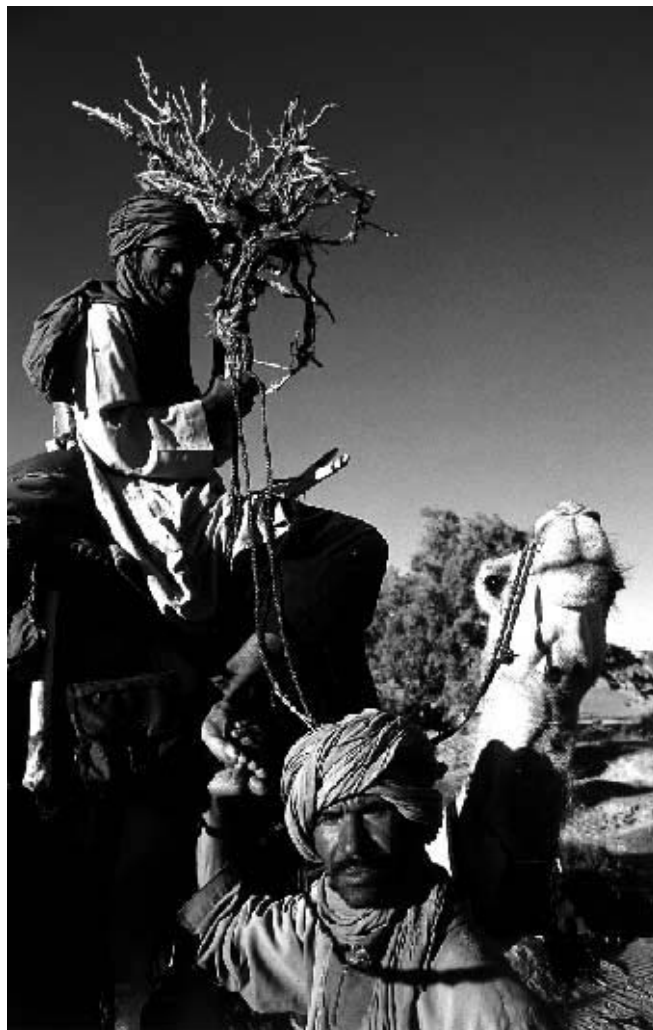
**Organiser la recherche afin de répondre aux nécessités du développement d'un tourisme culturel.** Ces travaux doivent non seulement conduire à des publications spécialisées mais ils doivent ouvrir largement sur des actions de sensibilisation pour l'ensemble de la société et des pouvoirs publics. Or, la recherche se heurte à l'immensité de la tâche, au faible potentiel de spécialistes. Les sites du Patrimoine Mondial peuvent être un élément fort de sensibilisation et les musées, l'enseignement, les médias, autant de chemins pour y parvenir.

**Mise en réseau des centres de recherche** (sur le désert, la biodiversité, les traditions locales, l'artisanat) afin d'associer et conjuguer les savoirs les plus anciens et les apports de la science moderne;

**Impliquer les habitants/bénéficiaires dans la gestion des territoires:** il faut donner à la notion d'appropriation tout son sens puisque les usages qui ont été traditionnellement faits par les populations de ces territoires, qu'ils occupent et considèrent comme "leurs", ont permis de sauvegarder, à des degrés divers, leur caractère.

**Utiliser les Nouvelles technologies de l'information et de la communication** afin de protéger le patrimoine naturel et culturel et assurer la sécurité des touristes sur les sites. Les militaires doivent être associés à cette mission.

Encourager les Etats à proposer l'inscription sur les sites (simples, mixtes et transfrontaliers) qui pourraient être classés Patrimoine Mondial de l'Humanité ou zone de biosphère et lancer des candidatures pour la liste des chefs d'œuvre du patrimoine immatériel de l'UNESCO. Ces classements participeraient à la valorisation du Sahara et seraient des atouts supplémentaires pour le tourisme.



## 3.2. le patrimoine naturel : de la protection au renouvellement des ressources

### 3.2.1. Identifier, préserver, développer

Il convient de prendre garde à ne pas introduire de clivage entre les patrimoines naturels sauvages et domestiques ; la diversité qui caractérise l'un ou l'autre étant d'abord un gage de leur survie et chacun d'eux étant le reflet de l'adaptation des espèces au milieu. Ceci est d'autant plus vrai qu'une partie de la flore sauvage constitue d'une certaine façon la base de vie pour les pasteurs, sans compter la faune qu'elle fait vivre, à tous les niveaux de la chaîne alimentaire.

Si la technique des "réserves" intégrales est censée, tout au moins dans son principe de permettre le renouvellement des espèces végétales et faunistiques, elle ne peut être appliquée partout. Il faut non seulement que la population puisse en tirer un profit direct par sa consommation et indirect par l'accompagnement des touristes, mais que cette consommation, elle-même, participe à la régénérescence pourvu que le prélèvement soit raisonné.

En outre, il y a une combinaison possible entre les savoirs traditionnels et les apports de la science moderne pour conduire au mieux les actions; selon le Professeur Pierre Rognon, l'innovation scientifique et technique fournit des perspectives tout à fait pertinentes et qui doivent aider à mettre fin à un emploi irrationnel de l'eau qui conduit à la détérioration des sols. Il convient de supprimer les gaspillages lors du stockage de l'eau (emmagasiner l'eau dans des aquifères naturels peu profonds) et d'économiser l'eau de façon plus importante (réduire l'évaporation à la surface des lacs, drainage, goutte à goutte, utilisation de polymères à très fort pouvoir absorbant, dessalement de l'eau de mer, importation d'eau douce, recyclage des eaux urbaines usées, technique de pluie provoquée, etc.).

#### Plus précisément, il convient de :

- *Harmoniser les systèmes d'observation et d'alerte précoce relatifs aux récoltes, au tapis végétal, à la pluviométrie, mis en œuvre dans chaque pays et à l'échelle du Sahel. De façon plus globale, les systèmes d'alerte et de prévention face aux catastrophes naturelles nécessitent une harmonisation, que ce soit dans la définition des données de base ou dans la modalité du recueil et la validation périodique des informations.*
- *Préserver, sauvegarder et réhabiliter les milieux : il s'agit des zones soumises à protection quelle que soit la forme*

*juridique qui y est attachée, lorsqu'il s'agit des zones "naturelles" (parc, réserve, etc.) et des mesures de réhabilitation lorsqu'il s'agit des oasis et centres de vie (alimentation en eaux, dépollution, fertilisation des sols, etc.).*

- *Préserver la survie des espèces : il s'agit ici aussi des inventaires, des reconnaissances et caractérisations des espèces endémiques qui assurent la biodiversité et/ou la spécificité du milieu, de la collecte des spécimens, de leur reproduction en vue de disposer du nombre vital minimal.*
- *Utiliser durablement la diversité biologique, gérer efficacement les ressources rares, notamment hydrauliques, (à l'exemple de la coopération entre l'Algérie, la Tunisie et la Libye, au sein de l'Observatoire du Sahara et du Sahel) et protection des espèces menacées d'extinction ;*
- *Réduire la production des déchets dangereux et limiter les activités humaines susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la couche d'ozone ;*
- *Améliorer et diffuser les techniques de production d'énergie solaire qui peut constituer une richesse de la zone saharienne en améliorant les conditions de vie dans les zones les plus retirées et en aidant au développement du secteur tertiaire ;*
- *Constituer une banque des espèces à l'échelle du Sahara en associant les pays riverains, par groupes de zones homogènes: (ex-Ahaggar, Tassili, Akakus ou Aïr, Tamesna, Adrar, des Ifoghas, etc.) ;*
- *Reconstituer la diversification des pâturages en recueillant les graines lors des saisons propices pour les "ensemencer" en lieu et temps opportun ;*
- *Développer la connaissance des plantes et de leurs qualités médicinales pour développer une ethnopharmacologie qui les valorisera et leur donnera un caractère précieux (pour la médecine et pour les habitants), gage de leur respect ;*
- *Relancer l'élevage, éventuellement en semi-liberté, des espèces menacées (gazelles dorcas, oryx mouflons à manchettes) en choisissant des lieux d'élevages appropriés aux espèces (rocailles, ergs, zones montagneuses) ;*
- *Réétudier les réseaux de puits (à foncer, curer, équiper) en fonction des besoins réels, des ressources disponibles en eau et de leur fragilité ;*
- *Définir, en concertation avec les nomades, des centres de vie sédentaires qu'ils souhaitent conserver ou créer pour permettre une agriculture de subsistance complémentaire en faveur des familles ;*
- *S'assurer de la transmission de ces savoirs vers les guides-gardiens des espaces naturels fragiles, quel que soit le statut juridique visant à leur protection, en recrutant parmi les jeunes (lycéens, universitaires) localement et en veillant aux transferts des connaissances;*



### **Recommandations pour un développement durable des oasis :**

- Prendre en compte les spécificités oasiennes dans tous les domaines des politiques publiques et respecter les us et coutumes ;
- Impliquer les participants dans les prises de décision au niveau local, national et international, comme dans le processus de décentralisation ;
- Renforcer les capacités, en donnant une juste place aux femmes notamment, garantir les droits et la promotion sociale ;
- Mettre en place des politiques publiques de coopération nationales et internationales en faveur des oasis, en particulier vis à vis du maintien du revenu agricole et dans le domaine de la recherche scientifique ;
- Mettre en place des organismes spécifiques pour la sauvegarde et le développement des oasis ;
- Mettre en œuvre les conventions sur la biodiversité, le changement climatique et la lutte contre la désertification ainsi que la mise en place d'agendas 21 concernant les oasis ;
- Organiser des programmes de sensibilisation à la culture oasienne, en particulier dans les programmes scolaires et les activités extra-scolaires ;
- Promouvoir et implanter des sources d'énergie propres et renouvelables.

RADDO (Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis)

### **Le cas des palmeraies du M'Zab en Algérie**

- Inventorier, discuter et analyser les expériences des programmes de développement pour en tirer les meilleures leçons de la durabilité ;
- Mettre en place des outils d'enquête et d'observation pour récolter les données et hiérarchiser les ambitions ;
- Classer et restaurer les sites anciens ou nouveaux (ksour, gravures, lacs, musées vivants, etc.) ;
- Valoriser et assurer la formation pour les métiers traditionnels (cueillette des dattes, pollinisation des palmiers, travail du bois, etc.) ;
- Cataloguer, labelliser, transformer et promouvoir les produits du terroir, notamment les dattes luxueuses ou les arachides de Sebseb spécifiques à la région (vinaigre de dattes, masques de beautés, pâtes de dattes, parfum, etc.) ;
- Saisir les manifestations culturelles comme des témoignages de civilisation pour légitimer les activités commerciales et encourager la créativité : exemple de la fête du Mehri à Metlili et de la foire de dattes et celle du tapis à Ghardaïa.

Projet PNUD, Algérie



### 3.2.2. Le cas des zones de protection

Le problème classique des zones de protection est la confrontation à la fois à des tutelles centrales éloignées et des moyens locaux (matériels et humains) faibles. D'autre part, entre le niveau central et les gestionnaires du parc s'intercalent une série de pouvoirs déconcentrés (gouverneurs, subdivisionnaires, services de sécurité, etc.) qui rendent encore plus difficile la gestion des problèmes, alors même que cette dernière se fait peu en symbiose avec la population résidente ou limitrophe de ces parcs.

#### Il faudrait donc :

- Renforcer ou créer des parcs nationaux favorisant l'utilisation rationnelle des ressources et mettre en place dans les offices des parcs des agents de conservation compétents et disposant d'un maximum d'informations, de patrouilles de surveillance, du matériel informatique, des moyens financiers (une partie des taxes d'entrée pourrait éventuellement revenir, en prime, aux guides).
- Aller vers une autonomie relative des parcs, c'est à dire une structure locale au sens géographique mais nationale dans son statut, dotée d'une souplesse de gestion, apte à faire valoriser les atouts du parc en accord avec les habitants et les autorités locales. Cela signifie intéresser les habitants et les gestionnaires à la sauvegarde du patrimoine et à la réussite des objectifs du parc, en veillant à leur formation et à leur promotion, en leur donnant un statut socialement valorisé.
- Adapter toute approche d'aménagement aux caractéristiques physiques des sites et aux aspirations des occupants. Le partage d'expérience, la confrontation des méthodes visant à dépolluer les sites, reconstituer leur faune et leur flore, gérer les problèmes complexes que posent le souci de préservation de la nature d'une part et le bien être des habitants d'autre part, doit être un objet de collaboration étroite entre pays voisins.
- Promouvoir un développement durable des écosystèmes : à l'échelle du Sahara, et compte tenu de la dialectique propre au milieu, la recherche des solutions ne doit pas viser à forcer les choses pour aboutir à une "nature" idéalisée ou mythique ; au contraire, il faut viser les équilibres susceptibles d'être durables, c'est à dire enracinés dans le contexte réel avec ses nouveaux équilibres. Enclencher des dynamiques de diversification biologique, de création des conditions de reconstitution des biocénoses devrait être un souci central.

#### **Exemple : la réserve nationale de l'Air et du Ténéré (Niger)**

- *Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement de la réserve, en cohérence avec celui de la région ;*
- *Envisager la création d'une zone d'éco-tourisme au sein de la réserve : définir une charte de mise en valeur touristique et soutenir la création d'une agence d'éco-tourisme et de tourisme culturel spécialisée;*
- *Appliquer le programme d'actions intégrant la dimension touristique de la stratégie existante: communication, concertation, appui à la formation, à la protection et à la valorisation du patrimoine ;*
- *Relancer les activités de reconnaissance et conservation des ressources fauniques, notamment des espèces menacées :Addax, Oryx algazelle, Mouflon à manchettes, gazelles ;*
- *Développer la coopération Sud-Sud en matière d'expertise, de législation, de formation, de financement et de développement du tourisme saharien ;*

*Recommandations proposées par M. Baba Ahmed Sanady, consultant en tourisme au Niger*

### 3.3. Protéger et valoriser le patrimoine archéologique

**Afin de protéger puis valoriser les sites archéologiques contre les facteurs de détérioration , plusieurs axes d'actions peuvent être avancés:**

- Réaliser une identification exhaustive des sites et évaluer les besoins en matière de protection. Les sites d'art rupestre seront particulièrement protégés et des copies seront réalisées à des fins scientifiques et commerciales (musées) ;
- Elaborer des études archéologiques préalablement aux grands travaux, cela permettra l'identification des zones sensibles et évitera leur détérioration ; toutefois, cela demande une étroite collaboration avec les acteurs économiques et les spécialistes de zones sahariennes.
- Délimiter les sites : mise en place de brise-vents ; cela éviterait le désensablement et le ponçage de roches (toutefois, cela peut créer des tourbillons nocifs, pour le ruissellement et particulièrement pour le cas des parois rupestres) ; création de limites virtuelles symboliques (murettes) dans le cas de l'art rupestre ; signalisation qui abolit la notion de "terra incognita" et introduit celle de responsabilité (panneaux, dépliants, aménagements rudimentaires) ;
- Rassembler et analyser les archives (inventaires, cartes) pour pouvoir mieux sélectionner les sites archéologiques touristiques potentiels tout en poursuivant les inventaires sur l'ensemble des parcs nationaux qui restent archéologiquement inexplorés. La législation vague sur leur rôle, leurs personnels insuffisants, peu formés à ces travaux, leurs moyens financiers insuffisants entravent une participation au développement des connaissances archéologiques.
- Développer la formation en archéologie saharienne. La formation doit s'adresser aux archéologues afin de les initier aux spécificités sahariennes et de leur permettre d'en acquérir rapidement la maîtrise. Elle doit également être proposée au personnel d'encadrement du tourisme saharien afin de développer sa compétence, en particulier permettre la création d'un corps de guides qui ajouteraient à leur connaissance du terrain celle de son histoire.
- Créer des "musées de sites" et des musées nationaux : La zone saharienne ne dispose que de musées locaux, pour la plupart liés à des initiatives individuelles s'inquiétant de la disparition d'objets et recherchant leur conservation. Or, le musée est à même de jouer un rôle de premier plan dans un tourisme durable en étant un point de rencontre, un lieu de diffusion de l'information.

En s'accompagnant d'activités d'animation, d'ateliers, il est également susceptible d'attirer un public local jeune. Au Sahara, il permet en outre aux touristes de combler agréablement les temps morts que peuvent impliquer les aléas des voyages. Des musées nationaux pourraient être installés dans les localités à même d'être les plus fréquentées par le tourisme , des musées régionaux dans celles qui sont les points de départ ou d'arrivée des circuits.

- A Tichitt, plusieurs campagnes de fouilles ont été lancées. Ce type d'action a été envisagé dans le cadre du parc national du Tassili n'Ajjer pour les sites de Tin Hanakaten et Mankhor, sans connaître encore un début de mise en œuvre.
- Divers autres sites pourraient être promus à ce devenir, ceux qui conservent des vestiges monumentaux, Tegdaoust, Koumbi Sahel, Assodé, Germa, des Ksars berbères de la bordure de l'Atlas, mais aussi des sites préhistoriques que leur richesse en informations, la présence de structures rendent plus attrayants. Outre, les projets déjà élaborés, Tin Torha, Uan Muhuggiag, Tihodaine, Iwelen, ou quand les travaux de recherche en cours seront terminés, Uan Afuda et Ounjougou se prêteraient bien à ce devenir. Dans des cas comme Tin Terert, ce serait aussi un moyen de protection.

En outre, il serait utile d'étudier les possibilités de coopération avec les compagnies d'exploitation pétrolières et minières afin d'aider au financement des projets de sauvegarde du patrimoine archéologique.



**Recommandation des archéologues présents  
à l'atelier international de Ghardaïa  
(19-21 avril 2002)  
G. Annag, G. Aumassip, F. Hassan, R. Kuper**

*Afin de protéger et promouvoir le rôle de l'archéologie pour le tourisme saharien mais également en tant que ressource unique et fragile à sauver ; des mesures doivent être prises rapidement visant à diminuer les effets dévastateurs des exploitations de pétrole, des constructions de routes, des opérations militaires, des projets hydrauliques ou mobiliers :*

- 1. Développer un code d'éthique pour le tourisme saharien incluant la visite de sites archéologiques ;*
- 2. Organiser des formations pour les guides et les communautés locales ;*
- 3. Diffuser des informations par tous les moyens possibles aux voyageurs afin qu'ils prennent conscience de l'importance de préserver les sites et les impliquer dans la gestion et la valorisation de ce patrimoine culturel ;*
- 4. Informer et sensibiliser les politiques, les agences de voyages et les élèves par les moyens de l'éducation formelle et informelle ;*
- 5. Etablir une institution sur le patrimoine culturel saharien qui assisterait et avertirait les différents acteurs du tourisme (voyageurs, Tours opérateurs, organisations nationales des antiquités, politiques, organisations internationales) des problématiques relatives au patrimoine archéologique saharien ;*
- 6. Identifier les paysages et les sites sahariens menacés, promouvoir des mesures de conservation et identifier les ressources afin d'accroître le potentiel touristique des sites archéologiques ;*
- 7. Fournir des plans pour les centres ainsi que des techniques de gestion des sites archéologiques ;*
- 8. Assister les Etats membres dans la préparation pour les inscriptions sur les sites classés Patrimoine Mondial de l'Humanité.*

### **3.4. Protéger et valoriser les sites habités**

Toute sauvegarde des sites devrait passer prioritairement par les actions suivantes:

#### **Equiper les infrastructures de base en permettant aux populations locales de vivre dans de bonnes conditions et en satisfaisant les attentes des touristes**

- Ghadamès par exemple, il faudrait réhabiliter les réseaux électriques et téléphoniques, les égouts, les installations sanitaires, tout en utilisant les procédés modernes que sont l'énergie solaire et le biogaz.
- Dans le Ksar de Ait Ben Haddou, les actions entreprises par les pouvoirs publics se sont concentrées sur les attentes des touristes (relevés architecturaux, pavement des ruelles, travaux de nettoyage, aménagement des berges de l'Oued, construction d'une passerelle, restauration des façades des maisons et des édifices significatifs tels que la mosquée) sans qu'aucune des actions d'urgence à même de ramener les familles exilées ne soit entreprise.

#### **Améliorer les techniques de construction traditionnelle pour les rendre plus durables et plus conformes aux exigences d'habitabilité contemporaine**

Relever ce défi exige une réelle concertation entre politiques, techniciens et population pour imaginer l'alternative technique et la typologie architecturale de réhabilitation qui soit compatible avec ces nouvelles exigences, économiquement accessible et respectueuse des formes architecturales traditionnelles.



### **Définir un périmètre de sauvegarde autour des sites et en évaluer la capacité de charge**

Cela doit permettre de contrôler le développement de l'urbanisation et d'éviter une altération de l'harmonie entre espace bâti et environnement naturel qui caractérise ces sites. Pour chaque site, et dans la perspective d'une fréquentation touristique, il est indispensable d'évaluer la capacité de charge des villages et des Casbahs et les retombées réelles de cette fréquentation sur les municipalités et les populations locales (création d'emplois directs et indirects, taxes diverses drainées par le tourisme, effets de l'aménagement touristique sur l'environnement des villes : routes, assainissement, éclairage, animations culturelles et artistiques).

## **3.5. Préserver et promouvoir le patrimoine immatériel**

Qui dit valorisation des savoirs - dans le cadre d'une action touristique - dit valorisation des hommes qui en disposent, que ce soit en tant que "bibliothèques vivantes" ou parce que leurs pratiques revêtent un caractère festif et symbolique susceptible d'intéresser. S'il est donc toujours possible de considérer que les hommes du dit désert peuvent, dans le cas du développement du tourisme, servir de guides et d'accompagnateurs, il est indispensable pourtant de les considérer comme hommes-ressources car ils sont porteurs de patrimoines vivants.

Aussi, les actions suivantes pourraient participer à sauvegarder ces mémoires vivantes:

**Inventorier et revitaliser le patrimoine immatériel saharien** ainsi que les institutions locales encourageant la sauvegarde et la revitalisation du patrimoine intangible. Cela devrait permettre entre autres de connaître et d'identifier les cultures et les ethnies existantes en vue de les introduire dans les répertoires régionaux et de les valoriser sur les plans nationaux et internationaux ; de revitaliser le savoir-faire et les techniques employées dans l'architecture traditionnelle ( les Ksours) et éventuellement de réaliser un atlas des langues des populations sahariennes en voie de disparition;

**Créer des espaces d'expression d'art populaire** confortés par des concours interrégionaux et internationaux afin de motiver et encourager les détenteurs du patrimoine culturel et leur permettre de faire connaître la valeur identitaire, culturelle et patrimoniale de leur culture ; favoriser les événements valorisant la création contemporaine (dans le domaine de la mode par exemple).

**Sensibiliser les populations locales et les touristes aux techniques anciennes de repérage** (dans le domaine de l'astronomie ou de l'eau par exemple). Cela passera par la préparation d'enquêtes sur le terrain, des enregistrements des sages locaux, l'organisation de chantiers-écoles pour les jeunes avec les anciens, la publication de documents novateurs (guides, récits, film, brochure, etc.), l'organisation de journées de "Découverte des savoir-faire" ;

**Identifier et valoriser les traditions orales et la musique sahariennes.** Cela pourrait se concrétiser par l'enregistrement des contes, poésies et légendes sur différents supports audio/visuels. Un guide sur les musiques sahariennes et sur les différents instruments de musique pourrait être présenté sous forme numérique (CD-ROM) ou écrite. Des ateliers d'apprentissages de musique, de fabrication des instruments pourraient être développés.

**Organiser un festival international du désert,** autour d'une journée internationale "d'artisanat et d'expression populaire", où les populations sahariennes et les touristes se rencontrent chaque année. Cette journée internationale et interrégionale pourrait également être centrée sur les villes anciennes (expositions, séminaires, publication d'articles, séminaires de journalistes, brochures, cartes postales, organisation d'un circuit touristique interrégional autour de ces villes mémoire).

**Développer des activités thématiques autour des bassins de vie :** les bassins de vie permettent à une population de se regrouper autour d'activités fédératrices et génératrices d'emplois à l'exemple du Chott El Jerid (désert de sel en Tunisie) qui accueille en novembre des manifestations sportives, "les foulées du chott", ou le défilé de mode organisé dans le Sahara nigérien. L'organisation d'expositions itinérantes et autres manifestations culturelles (films sur le Sahara, concours de littérature, etc.) visant à valoriser et à faire connaître le Sahara doit être soutenue.

**Réaliser et soutenir des centres de documentation, bibliothèques, musées et services d'archives** spécialisés dans la culture traditionnelle et populaire. Il faudrait dans cette même perspective, appuyer les régions, les municipalités, les associations et les groupes qui s'occupent de la culture traditionnelle;

**Soutenir la créativité et le transfert des savoir-faire artisanaux, en renforçant l'activité des coopératives et des associations d'artisans,** en aidant les maîtres à accueillir des apprentis. Par exemple, réhabiliter l'Imzad (instrument de musique fabriqué par les femmes Touaregs et joué par elles au Tassili et dans l'Ahaggar) dans la wilaya d'Illizi et de Tamanrasset.

## **Mesures d'accompagnement**

Néanmoins, toutes ces mesures destinées à inventorier, reconnaître et valoriser le patrimoine culturel et naturel saharien dans toutes ses formes atteindront leur plein effet si des actions complémentaires visant entre autres les centres de recherches spécialisés des dix pays sont prises ; ainsi il faudrait :

**1. Rassembler avec l'aide de l'UNESCO l'ensemble de la documentation écrite ou graphique dispersée hors d'Afrique dans les musées et centres de recherche en vue de sa reproduction et de son regroupement dans un fonds commun ouvert aux chercheurs et universitaires africains, aux sociétés civiles, aux institutions culturelles et pédagogiques ( avec le soutien des institutions et centres de recherche tels que l'Observatoire du Sahara et du Sahel, le Barth Institute, le Desert Research Center, la Fondation Déserts du monde, etc. ).**

**2. Créer des banques d'images, d'enregistrements sonores en vue d'une revalorisation (à l'image du Centre de recherche sur l'oralité de Niamey) et rassembler les copies des documentations de toutes natures réalisées sur le Sahara, des milieux naturels qui le caractérisent, ses peuples, ses cultures, son histoire.**

**3. Respecter toutes les démarches de recherche comparative visant à permettre aux historiens de l'Afrique et du Sahara de reconstruire les traces de liens, des échanges, des influences et des partages entre les pays et les peuples qui ont le Sahara en commun.**

**4. Intégrer l'enseignement de l'histoire du Sahara dans les programmes scolaires des dix pays. La zone saharienne a joué un rôle suffisamment important dans l'histoire pour ne pas être exclue de l'histoire, or actuellement, elle n'apparaît dans un aucun enseignement. Cette lacune peut être comblée par quelques images suggestives, quelques commentaires succincts dans l'enseignement primaire, par une introduction aux phénomènes d'adaptation dans l'enseignement secondaire.**

# 4. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : RENFORCER LES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE RECONNAISSANCE SOCIALE ET DE REVENUS

## 4.1. Développer et valoriser les productions naturelles et culturelles

L'objectif est de renforcer la place des populations sahariennes, des plus pauvres en particulier, dans le processus de préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel et d'améliorer leurs conditions de vie. Il faut donc inscrire le soutien, aux femmes notamment, dans la double perspective du commerce équitable - qui garantit une juste rémunération des efforts - et du code d'éthique qui assure et s'assure que tous les acteurs (producteurs et consommateurs) respecteront le patrimoine.

Or, le tourisme saharien, dans une perspective de durabilité, offre une grande opportunité de valorisation directe et indirecte des ressources locales. Il est donc tout à fait intéressant de créer des circuits touristiques thématiques à partir des ressources naturelles et culturelles. En l'occurrence, le fait que les centres de vie et les oasis aient fonctionné comme des isolats, a engendré des produits agricoles très spécifiques et même uniques. Il existe une très grande diversité des blés, des dattes, mais aussi des pêchers, poiriers, légumes, révélatrice d'une très grande biodiversité.

La valorisation de ces ressources, qu'il s'agisse de produits naturels frais ou transformés, d'artisanat, sera l'une des clefs de la lutte contre la pauvreté dans la mesure où elle nécessitera la création d'emplois sur le long terme pour les populations, leur permettra de subvenir à leurs besoins et satisfera les touristes de passage. Les bénéfices des activités touristiques peuvent ainsi être réinvestis dans des actions de développement maîtrisées par les communautés d'accueil. La notion de valorisation des ressources revêt ici plusieurs dimensions :

### • Valoriser les intrants (l'eau, les sols, etc.) pour développer la production

Etude des techniques de renouvellement et d'enrichissement des sols par les apports de terre vierge (dit hdeb) et d'engrais naturels dans le but de leur perfectionnement pour une agriculture à caractère strictement biologique.

Mise en place des techniques d'économie de l'eau, par l'utilisation du goutte à goutte par exemple et de l'assainissement des eaux usées par des méthodes douces dites d'auto-épuration (filtration, lagunage, utilisation de plantes épuratives).

Production de compost végétal en vue d'enrichir les sols sur la base des déchets ménagers (légumes, céréales), du fumier, ou des végétaux naturels (végétation spontanée), en vue d'enrichir la composition organique des sols.

### • Valoriser les produits frais générateurs de revenus

Reconnaissance des espèces cultivées rustiques en vue de leur conservation, multiplication, rajeunissement : céréales (espèces), dattes, fruits divers (grenadiers, pêchers, vignes, figuiers et mêmes oliviers).

• *Nefta est célèbre pour ses dattes Deglet nour ("doits de lumière") que l'on récolte en novembre. Considérable source de revenus, la datte pourrait faire l'objet d'un produit touristique autour de ce thème.*

Assistance technique en vue de la mise en place de pépinières (conservation, multiplication) destinées à replanter ou étendre les superficies et apprentissage des techniques de greffage, irrigation au goutte à goutte, etc.

Amélioration des méthodes de conservation par dessiccation ou par le froid par la création de petites structures (recourant éventuellement à l'énergie solaire) en vue de limiter les pertes de production par défaut de conservation comme cela a déjà été constaté.

Attribution du label "Bio" : les méthodes (utilisation de terres vierges apportées du désert, fumier animal, etc.) sont à l'origine de produits réellement naturels qui méritent pleinement le label "bio". Ce label pourrait être étendu, d'une part, aux nouvelles cultures possibles - notamment en hors saison ou en primeur - (cas de la fraise au Niger, de la pastèque, des légumes), d'autre part aux techniques anciennes de conservation pour des produits demandés à l'étranger (tomates salées et séchées).

## • Valoriser les produits transformés (légumes, fruits secs, fromages)

Régénérer les palmeraies et développer l'élevage intensif : phoeniculture, maraîchage, élevage doivent fournir la base d'une stabilisation de son économie locale. Cela doit passer par une gestion rationnelle de l'eau, le traitement des palmiers, l'amélioration des rendements, l'introduction des arbres fruitiers et la diversification des cultures maraîchères.

- *La coopérative Tafyoucht au Maroc produit de l'huile d'argane, ainsi qu'une série de produits dérivés : amlou, mixture traditionnelle faite d'amande et d'huile d'argane, produits cosmétiques fabriqués uniquement à partir d'éléments naturels. La réussite d'un tel projet tient à son ancrage dans la tradition régionale, à sa volonté de préserver un élément essentiel du patrimoine naturel et en même temps à son exigence de qualité.*

L'élevage assure un complément protéinique indispensable à l'alimentation que fournit l'agriculture. En particulier, le lait des chèvres et brebis est traditionnellement utilisé pour produire un fromage sec qui est consommé durant les périodes sèches et qui est commercialisé.

- *Il y a déjà (Tassili, Air) des tentatives pour aider les femmes à développer cette activité, sachant que leur produit peut être vendu même dans les villes.*
- *La fabrication traditionnelle du fromage Takamart mériterait d'être réhabilitée .*

Un autre type d'élevage peut être relancé par les autorités centrales, des ONG spécialisées ou les offices de protection : il s'agit de celui d'espèces- en particulier avifaunes - qui risquent la disparition, en vue du repeuplement progressif des biotopes vidés par la sécheresse et le braconnage.

- *Il s'agit par exemple des perdrix, de l'outarde, et même, dans certaines conditions, des autruches qui font déjà l'objet d'une activité notable au Niger, au Mali et même en Tunisie.*

## • Valoriser le patrimoine culturel, l'artisanat en particulier

Recréer un artisanat susceptible de donner naissance à un revenu monétaire complémentaire, à travers la disponibilité des matières issues des productions principales (laine, poils de chèvre ou de chameaux, peau, etc). Les femmes en particulier devront être soutenues afin de maintenir les techniques traditionnelles de l'artisanat local, comme la poterie ou la peinture murale.

- *Dans les pays du sud saharien, notamment au Mali et en Mauritanie, le secteur artisanal donne lieu à des initiatives notables comme celle de la coopérative des artisanes veuves de Sabaligougou et celle des tisseuses de Ségou qui constituent les expériences pilotes les plus réussies au Mali.*

- *Les expériences initiées, notamment en Mauritanie, autour des sites classés patrimoines mondiaux est également intéressante à signaler. A Chinguetti par exemple, les propriétaires de manuscrits ont su résister à la tentation de brader leur patrimoine, véritable bien culturel emblématique de la région et envisager avec de créer des bibliothèques qui rassemblent les fragments épars de ce riche patrimoine, contribuant à le faire connaître tout en suscitant de nouveaux pôles d'attraction touristique.*

Etendre le label "Sahara", garantissant la qualité des produits au caractère naturel des matières utilisées en artisanat et à l'authenticité des productions.

- *Il y a trois ans, une coopérative féminine a été créée dans le pré-sahara marocain, afin de revaloriser les techniques ancestrales des tisserands locaux, en les adaptant aux nouvelles exigences et en améliorant le matériel et les matières premières (exemple : la Sabra, fibre d'aloès aux multiples références de couleur). Chaque pièce de grande qualité est unique, réalisée sur commande et sur mesure parmi 600 références de couleur, le pigment est naturel.*

Aider les producteurs locaux à disposer des matières premières et veiller aux mesures de protection de la qualité des produits et des intérêts des producteurs.



## 4.2. Participation, formation, travail en réseau : les clefs de la réussite

### • Ouvrir sur l'extérieur, développer des coopératives

Les projets ne peuvent se développer qu'à travers leur ouverture sur le monde extérieur. Car le phénomène de la pauvreté résulte aussi de l'isolement et de l'enclavement dont les populations de ces régions sont victimes. Si le tourisme peut constituer de ce point de vue un levier au développement, c'est parce qu'il servira de catalyseur à l'échange d'expériences et de savoir-faire.

Les coopératives doivent être des lieux privilégiés d'échanges d'expériences, sans quoi celles-ci resteront toujours confinées dans leur fonction de subsistance alimentaire et ne pourront jamais espérer devenir innovantes ou compétitives. Valoriser et soutenir les savoir-faire, en particulier les savoirs faire artisanaux des femmes, passera par un travail à la fois de transmission et de commercialisation ; les expositions régionales et internationales seront des espaces promotionnels privilégiés.

En se constituant en coopérative, les femmes peuvent renouer le lien social, le "faire ensemble", fer de lance de l'engagement participatif : c'est la solidarité communautaire qui est le point fort de la pérennité de leurs projets. Fortes des actions menées collectivement, les femmes peuvent braver non seulement les obstacles financiers mais aussi institutionnels et culturels qui entravent leur autonomie.

L'organisation en coopérative doit en outre permettre de limiter les intermédiaires entre les créateurs et les clients et ainsi augmenter les revenus directs. Ces espaces d'expression, de relation et de développement social, doivent tout autant permettre de traiter d'égal à égal avec les institutions et les autorités et de devenir des personnages clefs dans les circuits du commerce équitable.

• *Exemple : création de petites unités agricoles gérées par des coopératives villageoises, qui soutiennent l'élevage des chèvres très prolifiques du Nord Ouest et Est du pays, des moutons blancs à poil ras, des autruches et de gazelles à Oualata.*

### • Etre au cœur des décisions

En outre, il faut veiller à ce que la structure financière des apports du tourisme et leur répartition géographique soient modifiées pour profiter au mieux aux populations locales, en s'assurant que le produit des ventes retourne effectivement aux populations (producteurs). Il s'agit de s'adresser par des actions multidimensionnelles aux populations les plus vulnérables socialement (tributaires sans troupeaux et agriculteurs sans terre, femme et enfants) qui conjuguent toutes les formes de la pauvreté

(matérielle, alimentaire, sanitaire, éducationnelle).

Au delà des procédures de décentralisation engagées par la plupart d'entre eux, les Etats doivent ouvrir des canaux pour l'expression directe, par ces populations, de leurs besoins hiérarchisés, de leur choix d'organisation, en les considérant comme des acteurs stratégiques du développement. A ce titre, recommandation doit être faite aux administrations, aux organismes scientifiques nationaux ou en charge du développement, de s'appuyer sur les structures officielles, associatives en particulier, afin de valoriser les savoirs locaux, et les considérer comme des expertises dans le choix des solutions. Cela contribuerait à éviter certains échecs de projets qui n'émanent nullement des populations concernées et ne contribuent pas à éviter les effets néfastes du développement touristique, tels que l'augmentation du coût de la vie pour les populations locales, les poussant parfois à quitter les lieux dont elles sont originaires.

Les associations locales peuvent en effet mobiliser des expertises et créer des filières de consommation dans les pays du Nord, aider à la préservation des droits moraux et matériels. Une consultation pourrait être entreprise dans ce sens avec les institutions publiques et privées travaillant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté afin d'identifier les bonnes pratiques et favoriser leur généralisation.

### • Accueillir et impliquer les touristes(1)

En ce qui concerne les structures d'accueil et d'hébergement mises en place par les populations locales, on constate que si "la rencontre de l'autre" est au cœur d'une stratégie de développement durable du tourisme, celle-ci gagnerait en efficacité et en crédit si elle se fondait sur un contact plus authentique et des formes plus originales.

Outre les structures d'accueil et d'hébergement des touristes sous la tente bédouine, dans des campements, des gîtes ruraux ou des chambres d'hôtes, qui respectent l'architecture de l'habitat traditionnel, le touriste peut être convié à partager la vie quotidienne et le mode de vie des populations : récolte des dattes, initiation aux techniques d'irrigation pour les oasis, découverte et expérience de la vie pastorale pour les nomades : transhumance, soins apportés aux animaux, notamment aux dromadaires.

Les hébergements, type gîtes d'étape, doivent être développés et gérés de manière autonome, avec une réglementation précise afin d'encourager la participation et l'investissement local, dans un cadre de concertations nationales

(1) exemple d'actions exemplaires : voir annexe 7

### • Promouvoir les micro-crédits

Les nombreuses initiatives féminines sont en grande partie soutenues et financées par le système du micro-crédit. Or, même s'il a semblé être pour nombre d'entre elles une aubaine inespérée, du fait de leur exclusion des circuits financiers traditionnels, il doit cependant offrir de réelles perspectives. En effet, ces prêts sont souvent destinés au fond de roulement ou à l'achat de petit matériel, remboursables sur une courte période, avec des taux d'intérêt relativement élevés. Cette logique financière, qui impose d'appliquer des taux d'intérêt effectifs élevés en vue de couvrir les frais de fonctionnement de l'organisme gestionnaire du micro crédit réduit l'efficacité de son action.

Le système des micro-crédits doit donc permettre la mise en place d'activités pérennes et coordonnées en étant accompagné par des formations préalables et une assistance technique suffisante. Il doit aussi stimuler la capacité d'épargne des plus démunis afin de favoriser l'émergence d'entreprises féminines plus structurées et capables de sortir du secteur informel pour venir enrichir le tissu économique local. En parallèle, les systèmes d'entraide doivent être développés et les travaux domestiques des femmes doivent être allégés.

*• A Djanet par exemple, des ateliers de tissage se sont développés grâce à un apport initial du matériel indispensable - métiers à tisser et laine- et de l'expertise d'une formatrice ; au bout de deux ans, les ateliers sont reconnus et les meilleures ouvrières ont été appelées à enseigner au collège technique dans lequel une section de tissage a été créée.*

En outre, le système des micro-crédits doit impérativement s'ouvrir sur le monde rural et coordonner ses actions avec les ONG et les associations de développement qui œuvrent sur le terrain, mais aussi les organismes et les départements gouvernementaux impliqués dans la lutte contre la pauvreté, en vue d'élaborer une stratégie commune d'intervention.

### • Adapter la formation et l'enseignement

Des centres de formation doivent être créés et adaptés aux modes d'organisation des populations ciblées. L'analyse des plages horaires de travail selon l'activité exercée (surveillance des bêtes, traite, cuisine, etc.), le sexe et l'âge permettront de mettre en place des techniques d'enseignement adaptées, y compris pour les enfants qui doivent exercer des activités au profit de leurs familles.

Les équipements simples (micro-ordinateurs même anciens, des lecteurs de CD), des consommables (CD des programmes) et l'énergie par équipement solaire peuvent, avec l'appui d'un formateur, démultiplier les

cours. Le développement des accès à Internet doit être également favorisé pour les jeunes en particulier. Il s'agit essentiellement de réduction de l'analphabétisme, d'initiation aux actions de développement (agriculture, élevage, etc.) de santé publique, de sensibilisation au patrimoine plutôt que d'un cursus long. Ainsi il peut être ouvert aussi aux femmes et aux jeunes filles. A ce titre, il faudrait aller vers des cycles d'alphabétisation fonctionnelle pour la maîtrise du vocabulaire désignant leur milieu, leurs activités, leurs choix de vie plutôt qu'une scolarisation académique telle que celle adressée aux enfants.

La réappropriation du passé et la reconstruction de l'identité en évitant toute folklorisation sont des priorités qui peuvent passer par des actions de formation très concrètes comme la participation aux pré-inventaires et inventaires du patrimoine naturel et culturel ; cela permet de sensibiliser la population à la fragilité et à la richesse de son patrimoine et de s'impliquer dans des actions de valorisation. L'Imzad par exemple avait presque disparu chez les Touareg et il prend un souffle nouveau à la suite des manifestations et de formations tenues à Ilizy. Le développement de la pharmacopée par la médecine traditionnelle, le tissage du poil de chameau, sont autant d'exemples précis qui peuvent faire l'objet de formations.

# CONCLUSION

Si ce qui précède doit déboucher sur une conclusion, celle-ci ne sera pas une clôture, une sorte de point d'orgue, mais au contraire, une ouverture vers l'avenir. Que nous apprend en effet ce qui paraissait au premier abord n'être que rocs et pierrailles dès qu'il cessait d'être un océan de sable ? Que tout est subtilité dans ces immenses territoires : délicat équilibre de l'écosystème oasien, délicats rapports des hommes avec un univers beau, dangereux, coloré, grandiose.

On pourrait être tenté de rebondir sur le fameux slogan du tourisme tunisien "la Tunisie, c'est aussi des hommes" pour dire "le tourisme durable, c'est d'abord des hommes". La formule n'est pas inexacte si on garde à l'esprit que le tourisme durable n'a pas la prétention de constituer une mono-activité ; il est pensé, ici, comme l'un des facteurs d'accroissement des ressources au profit de populations, en particulier des plus pauvres.

Dépasser le stade de la sauvegarde et du maintien pour aller dans certains cas vers la reconstitution, voire la reconstruction du patrimoine naturel et culturel est un ambitieux objectif qui doit placer les peuples du désert au centre de toute proposition et décision. La jonction entre un tourisme durable et la réaffirmation des droits premiers et essentiels des populations, les plus fragiles, les plus exposées à tout perdre à force de perdre tout droit, devient patente, évidente.

Les pays qui ont le Sahara en commun peuvent donc, selon qu'ils souhaitent adopter des formules indicatives ou contraignantes, aller vers le renforcement de leur coopération, tant il apparaît qu'elle est porteuse d'une synergie à l'échelle nationale et sous-régionale, condition sine qua non du développement durable.

Tout en considérant l'importance du champ d'étude qui englobe les dix pays, la diversité des situations locales, les conditions socio-politiques complexes, la fragilité des éco-systèmes et les difficultés d'accès, les propositions formulées dans le présent document ont toutes visé la faisabilité et l'efficacité des actions, au profit des habitants de cet immense sous-continent divers et multiple qu'est le Sahara. En effet, la reconnaissance<sup>(1)</sup> de fait de la diversité culturelle, en tant que facteur d'enrichissement et de développement témoigne que les Etats ayant le Sahara en commun sont riches de leurs peuples et de leurs cultures qui les unissent et les rapprochent par delà les découpages frontaliers.

Aussi, le projet "Vers une stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara dans une perspective de lutte contre la pauvreté" offre-t-il l'opportunité à tous les acteurs qui le souhaitent de s'unir pour contribuer à proposer un développement respectueux et valorisant, réhabiliter les valeurs du patrimoine culturel et lutter contre la pauvreté dans toutes ses formes afin de redonner sa place au Sahara, dans les patrimoines à valeur universelle. Ce projet pourrait ainsi constituer une application exemplaire des conclusions du Sommet de Johannesburg, dont les dix Etats pourraient tirer fierté.

(1) conformément à la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2002)



# DÉCLARATION DE GHARDAÏA

## 21 avril 2003

Les participants à l'Atelier international organisé dans le cadre du projet "Le Sahara des cultures et des peuples. Vers une stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara dans une perspective de lutte contre la pauvreté" réunis à Ghardaïa (Algérie) du 19 au 21 avril 2003, à l'initiative de l'UNESCO, en coopération avec la Fondation Déserts du Monde et avec la participation de représentants de l'ALECSO, du PNUD, de l'OMT, de l'UNEP, du BITS et de l'OSS,

Considèrent que le tourisme doit constituer un levier pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté et que la stratégie de valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel proposée contribue au dialogue entre les cultures et les civilisations et au renforcement des valeurs de solidarité et de paix dans la région,

Considèrent que l'approche pluridisciplinaire, sous-régionale et intégrée du développement durable du tourisme au Sahara est la seule qui soit à même de favoriser la recherche de solutions à la question de la réduction de la pauvreté des populations du Sahara - pour un meilleur accès à l'éducation, à la formation et aux biens rares et si nécessaires comme l'eau, pour une meilleure participation à la vie culturelle et sociale -, et à celle de la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel et de sa valorisation touristique maîtrisée par les populations du Sahara.

En conséquence,

Soutiennent le projet "Vers une stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara dans une perspective de lutte contre la pauvreté", débattu au cours de l'Atelier, qui s'inscrit dans le cadre du discours du Millénaire du Secrétaire général des Nations Unies, du suivi du Sommet de Johannesburg sur le développement durable (septembre 2002) ainsi que du Plan d'Action de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle.

Attirent l'attention des gouvernements des dix pays ayant le Sahara en commun, ainsi que des organisations intergouvernementales, des associations, des entreprises de tourisme et de tous les acteurs de la sauvegarde et de la valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel, sur la pertinence de la stratégie proposée en leur recommandant de la soutenir par les moyens appropriés, notamment par une approche intégrée et éthique, en particulier en renforçant la coopération dans les domaines concernés et en soutenant les activités de suivi de l'Atelier.

# PLAN D'ACTION(I)

## Préambule

Le tourisme est devenu l'une des activités économiques les plus importantes, l'un des principaux véhicules des échanges culturels. Le nombre de touristes visitant le Sahara ou attirés par cette destination ne cesse d'augmenter. Conçu comme l'un des outils au service du développement durable du Sahara, le tourisme peut et doit contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel et naturel, à la lutte contre la pauvreté, notamment par la création d'emplois directs et indirects et l'amélioration de l'accès à l'information et à la formation.

La gestion du tourisme saharien intégrant éthique et qualité passera par des coopérations aux niveaux international, sous-régional et national visant à sensibiliser et responsabiliser tous les acteurs du tourisme face à l'importance du respect, de la valorisation du patrimoine culturel et naturel à transmettre aux générations futures et du renforcement des valeurs de solidarité et de paix dans la région.

## Méthodologie et mesures générales

Les activités énoncées ci-dessous seront mises en œuvre dans le cadre de partenariats intellectuels, techniques et financiers établis avec les Agences des Nations Unies, l'OMT, le PNUD et l'UNEP en particulier, avec l'ALECSO, l'OSS, avec et entre les gouvernements, les secteurs public et privé, les institutions, associations et Fondations concernées, la Fondation Déserts du Monde notamment, les populations, aux niveaux local, national, régional et international. Les populations concernées et les responsables locaux seront considérés comme des acteurs stratégiques du développement. Le réseau international consultatif du projet sera consolidé et des comités de pilotage pourront être créés aux niveaux national et sous-régional en fonction des besoins spécifiques et des priorités.

## Mesures d'ordre général

Elaboration d'un instrument de coopération sous-régional (déclaration, convention : degré de contrainte à définir) portant sur la stratégie de développement durable du tourisme au Sahara, dans une perspective de lutte contre la pauvreté;

Appui à la formation des différents acteurs du tourisme saharien en référence aux codes de bonne conduite et chartes existantes ;

Soutien aux organismes locaux et centres internationaux du Sahara dont le rôle est de promouvoir des recherches, de diffuser des informations scientifiques, des programmes de formation, et d'alerter l'opinion publique internationale si nécessaire, notamment par la création d'un portail permettant de mettre en réseau toutes les informations et actions.

## Mesures spécifiques

### • Lutte contre la pauvreté

La pauvreté est définie comme une exclusion sociale, culturelle et économique et une privation des droits les plus fondamentaux. Dans cette perspective, une participation effective des populations, en particulier, les femmes et les jeunes, sera encouragée dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et politiques touristiques en fonction des priorités qu'elles se sont fixées.

Les retombées financières du tourisme devront être équitablement réparties de manière à couvrir les coûts de protection et de gestion du patrimoine, ainsi que pour améliorer les conditions de vie des populations et notamment l'accès aux biens essentiels que sont l'eau, la nourriture, le logement, l'éducation.

### Actions

• *Etude sur les facteurs psycho-sociaux de la pauvreté au Sahara dans un contexte de développement durable du tourisme.*

• *Soutien aux micro-crédits : amélioration des plans d'investissement des communautés sur le moyen et long terme, appui à la promotion d'activités génératrices de revenus, en particulier en faveur des femmes.*

• *Formations au développement et à la gestion de projets (sensibilisation aux principes d'un tourisme durable, amélioration de la qualité de l'offre, diversification des produits, etc.).*

• *Valorisation et mise en réseau des expériences et produits touristiques contribuant directement à la lutte contre la pauvreté, notamment par les NTIC et les radios de proximité.*

(I) Ce projet de plan d'action est à affiner et sera soumis à discussion avant adoption définitive.

## • Patrimoine naturel et culturel

Le développement d'un tourisme durable passe nécessairement par la sauvegarde et la valorisation du patrimoine naturel et culturel saharien, qui est une ressource à la fois matérielle et spirituelle. Les projets de développement touristique doivent prendre en compte les dimensions esthétique, sociale et culturelle du patrimoine naturel et culturel.

Tout projet d'infrastructure doit être précédé de consultations et études d'impact, en particulier sur les ressources rares et fragiles. Pour les constructions, la préférence sera donnée aux matériaux locaux et à la prise en considération des caractères de l'architecture locale. La promotion de la diversité culturelle passera notamment par la promotion du patrimoine immatériel incluant des mesures de soutien à la créativité dans les domaines de l'artisanat et des expressions artistiques vivantes.

### Actions

#### Des instruments d'aide à la décision :

- Amélioration de la prévention et de la gestion du risque dans les destinations sahariennes, notamment par le biais des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication: amélioration des systèmes d'observation et d'alerte précoce dans le domaine de l'environnement (prévention des catastrophes naturelles, de la pollution) et meilleure sécurité des biens culturels (sauvegarde des patrimoines matériel et immatériel).
- Concertations des responsables du patrimoine culturel et naturel saharien sur un programme de coopération pour une meilleure identification, préservation et promotion de ce patrimoine : harmonisation des conventions, propositions de mesures, amélioration des dispositifs d'études d'impacts.

#### Des projets pilotes :

- Conservation et développement touristique intégré d'une réserve transfrontalière (réserve de biosphère/ parc naturel) : inventaire et préservation de la flore et de la faune, du patrimoine archéologique, mise en place d'un circuit d'écotourisme favorisant le développement de la zone.
- Identification et propositions pour l'inscription de sites simples, mixtes et transfrontaliers pouvant être classés Patrimoine Mondial de l'Humanité et candidatures pour la liste des chefs-d'œuvre du patrimoine immatériel de l'UNESCO.
- Protection et valorisation du patrimoine archéologique : identification des sites, outils d'aide à la gestion et à la valorisation des sites, formation et information des populations et des touristes.
- Soutien à la promotion du patrimoine immatériel dans le cadre d'un festival du désert.

## • Tourisme culturel durable

La coopération active des partenaires du tourisme saharien dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes touristiques est capitale dans la recherche de solutions novatrices et durables aux défis du tourisme saharien. La mobilisation des capacités à l'échelon local et le rôle des pouvoirs locaux dans la recherche des équilibres nécessaires en vue d'assurer la durabilité du tourisme est essentielle.

Des programmes de sensibilisation aux enjeux culturels, environnementaux, sociaux du tourisme seront organisés pour les acteurs publics et privés du tourisme, ainsi que pour les populations locales et les touristes. La formation des acteurs et professionnels locaux, la création de labels et de normes pour les produits touristiques seront déterminants pour la qualité du tourisme et la réussite de l'expérience touristique des visiteurs.

### Actions :

#### Des instruments d'aide à la décision :

- Etude de marché prospective du tourisme saharien par l'OMT: mesure des flux touristiques, conditions de développement, analyse et typologie des clientèles.
- Adaptation, diffusion et mise en œuvre de la charte éthique du tourisme de l'OMT qui engagera les autorités publiques, les entreprises de tourisme, Tours Opérateurs, réceptifs, guides, ONG, touristes. Promotion de chartes spécifiques en tant qu'outils de concertation et de coopération.

#### Des projets pilotes :

- Développement et valorisation de circuits thématiques transfrontaliers novateurs conçus comme des outils de développement local et touristique:
  - les routes des Ksour : réhabilitation de maisons traditionnelles au sein des Ksour en hébergements touristiques labellisés (maisons d'hôte, gîtes d'étape) et leur mise en circuits culturels touristiques;
  - la route de l'or, la route de l'encre: redynamisation de circuits mythiques, valorisation des métiers traditionnels et de la production locale;
  - découverte de la culture touarègue à travers le patrimoine culturel musical et oral.
- Soutien à une campagne de promotion des Saharas dans le cadre de l'année des déserts, faisant ressortir à travers une promotion commune toute la diversité des espaces et les spécificités des produits (stand "A la découverte des Saharas"; exposition itinérante).

# BIBLIOGRAPHIE

## I. Bibliographie Générale

### **ABDOUSSALEM B.A.**

"Etude préparatoire sur l'exploitation des énergies renouvelables en faveur du tourisme au Niger" *UNESCO, 2002.*

### **AGREDA A. et MARTIN F.**

"Les enjeux de l'intégration régionale dans le sous-espace centre en Afrique de l'ouest" *Communication au Club du Sahel, 1997.*

### **ARNAUD M.**

"Prise en compte de la dimension spatiale des économies locales" *Manuel ECOLOC, tome 1, Document technique n°15, Club du Sahel, PDM, 2001.*

### **AUMASSIP G.**

"Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara -additif archéologique" *UNESCO. Paris, 2001*

### **BARBEY C.**

"Le tourisme en Afrique de l'ouest" *Annales de la faculté de Dakar, 1974.*

### **BERNARD V., DEL MARMOL G. et D'ORTEPE A.**

"Sahara: Le guide Bleu Evasion" *1999.*

### **BERRIANE M.**

"Tourisme, culture et développement dans la région arabe" *UNESCO. Paris, 1999.*

### **BERNEZAT O.**

"Hommes des montagnes du Hoggar" *Ed, Glénat. 1987.*

### **BERNUS S., BONTE P. et CLAUDE H. (dir.)**

"Le fils et le neveu, Jeux et enjeux de la parenté touarègue" *Cambridge University Press et Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1986.*

### **BIBERSON**

"Some Aspects of the Lower Paleolithic of North-West Africa" *In Bishop and Clark, 1967:447-75. p 1967*

### **BINFORD L.**

"Ancient men and modern myth" *New York. 1981.*

### **BISSON J.**

"Le Gourara" *Etude de géographie humaine, mémoire n°3, Institut de recherches sahariennes, Université d'Alger, 1953.*

### **BLANC P.C. et BOUTRAIS J., S.D.**

"Dynamique des systèmes agraires. A la croisée des parcours pasteurs, éleveurs cultivateurs" *Ed, ORSTOM, Paris.*

### **BOURGEOT A.**

"Les sociétés touarègues, Nomadisme, identité, résistances" *Ed. Karthala, 1995.*

### **BRASSEUR G.**

"Les établissements humains au Mali" *Mémoire de l'Institut Fondamental d'Afrique noire n°83, IFAN, DAKAR, 1968.*

### **BUTZER K.W.**

"Climatic Change in Arid Regions since the Pleistocene, Arid zone Research" *UNESCO, 17:31-56 . 1961.*

### **CASAJUS D.**

"Gens de parole" *La Découverte, 2000.*

### **CASAJUS D.**

"La tente dans la solitude" *Ed, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1987.*

### **CASAJUS D.**

"La tente dans la solitude, la société et les morts chez les touaregs Kel Ferwan" *Paris, Cambridge University Press. Ed, de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1986.*

### **CATON-THOMPSON G.**

"Kharga Oasis in Prehistory" *London. 1952.*

### **CHAVAILLON J.**

"Etude Stratigraphique des Formations Quaternaires du Sahara Nord-Occidental" (*colomb-Bechar a Reggane*). *Geological Series 5, C.N.R.S. Paris, 1964.*

### **CHAPPELLE J.**

"Nomades noirs du Sahara, les Toubous" *Ed, L'Harmattan, 1982.*

### **CLARCK J.G.D.**

"World Prehistory a new outline" *Cambridge, 1967.*

### **CLAUDOT-HAWARD H.**

"Les Touaregs, Portrait en fragments" *Ed, Aix en Provence, 1987.*

### **COPPENSY.**

"An early hominid from Chad" *Current Anthropology, 7:584-5, 1964*

### **COPPENSY. et al Ed.**

"Earliest Man and Environment in Lake Rodolf Basi" *Chicago, 1976*

### **DESIO A.**

"Outlines and problems in the geomorphologic evolution of Libya, Symposium on the Geology of Libya" *Ed. by C.Gray, Tripoli, 1971*

### **DI LERNIA S.**

"The Uan Afuda Cave" *Firenze, Ed, 1999*

### **EL BATRAN M.**

"The mechanism of informal land an its impact on urban expansion in Egypt; the case of Giza city" (1976-1996), *Cairo University, 1997.*

### **GREGOIRE E.**

"Touaregs du Niger, Le destin d'un mythe" *Ed, Khartala, 1999.*

### **LAVERGNE M., S.D., KARTHALA**

"Le soudan contemporain" *CERMOC, 1992.*

### **LE ROUVREUR G.**

"Sahariens et sahéliens du Tchad" *Collection l'homme d'outre mer. Berger Levrault, Paris, 1962.*

### **LHOTE H.**

"Les Touaregs du Hoggar" *Collection Civilisations, Armand Colin, 1984.*

### **LIZIN. A.M.**

"Droits économiques, sociaux et culturels: les droits de l'homme et l'extrême pauvreté" *Rapport. Conseil National Economique et Social, ONU, 2001.*

### **MILANI. R.S.C.**

"L'environnement: quelle régulations de l'ordre mondial?" *Communication au débat MOST.UNESCO, 1998.*

### **NAUDET J.D.**

"La comptabilisation des flux d'aide au Mali" *Club du Sahel, OCDE, 2000.*

### **NICOLAISEN J.**

"Structures politiques et sociales des touaregs de l'air et de l'Ahaggar" *Institut de recherches en Sciences Humaines, Niamey, 1982.*

### **ROGNON P.**

"Biographie d'un désert" *Collection synthèse, PLON, Paris , 1992.*

### **SEB A.**

"Sahara entre Atlantique et Nil" *Ed du Chêne, 2001.*

### **SERVANT M.**

"L'environnement quaternaire du bassin du Chad, in the Sahara and the Nile" *Ed. by Martin Williams and H. Faure, Rotterdam, 1980*

### **SMAOUI A.**

"Le Tourisme: Chance pour l'Economie, Risque pour les Sociétés?" *Nouvelle encyclopédie Diderot, Presses universitaires de France, 1992.*

### **SMAOUI A.**

"Passeport pour le développement" *Publication conjointe de la Banque Mondiale et de l'UNESCO. 1984.*

### **SMAOUI A.**

"Quel tourisme pour le 21ème siècle" *Publication de l'institut d'études stratégiques, Tunis, 1995*

### **SMAOUI A.**

"Tourisme Espace et Environnement" *Aéroports Magazine :Trafic aéroportuaire 2001.*

### **VALENTIN J.P. et LORSIGNOL P.**

"Haut-atlas-Sahara, Horizons berbères" *Ed, Anako, 1999.*

## 2. Bibliographie spécifique

### **Association les amis du Tassili**

“Formation d'éducateurs pour les randonnées écologiques et culturelles dans le Tassili” *Rapport de Projet.*

### **Association les amis du Tassili**

“Réhabilitation de l'IMZAD” *Rapport de Projet.*

### **Association les amis du Tassili**

“Réhabilitation et amélioration de la fabrication traditionnelle du fromage Takamart” *Rapport de Projet.*

### **Club du Sahel. CILSS. OCDE**

“Evaluation de l'application de la charte de l'aide alimentaire au Tchad” 1998.

### **Club du Sahel. CILSS.OCDE.**

“Evaluation de l'application de la charte de l'aide alimentaire au Tchad” 1999.

### **Club du Sahel. CILSS.OCDE**

“Evaluation de l'application de la charte de l'aide alimentaire au Niger” 1998.

### **Club du Sahel. CILSS.OCDE**

“Evaluation de l'application de la charte de l'aide alimentaire en Mauritanie” 1998.

### **Club du Sahel. CILSS.OCDE**

“Evaluation de l'application de la charte de l'aide alimentaire en Mauritanie” 1999.

### **Club du Sahel., OCDE**

“Les enjeux de la maîtrise de l'aide par les sahéliens dans un contexte de forte transformation des institutions” 1998.

### **Direction de la promotion féminine, République islamique de Mauritanie**

“Rapport de synthèse de l'Atelier Femmes, Equité et Droits, Secrétariat d'état à la condition féminine” *Nouakchott, 19-21 avril 1999.*

### **Direction Promotion Féminine, République islamique de Mauritanie**

“Liste des ONG, Femmes, Familles, Enfants, Liste du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine”

### **DRAFT, République islamique de Mauritanie**

“Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté” 30 octobre 2000.

### **DECLARATION DU QUEBEC**

“Eco tourisme. 2002”

### **DEPARTEMENT DU TOURISME, Direction de la planification et de la coordination de la promotion**

“Le tourisme en 2000”

### **DEPARTEMENT DU TOURISME TUNISIEN. Direction de la planification et de la coordination de la promotion**

“Le tourisme en 2000”

### **DECLARATION DE BERLIN**

“Diversité biologique et tourisme durable” 1997.

### **Guides bleus évasion**

“Sahara” 2000. Hachette.

### **LANZAROT**

“Charte du Tourisme Durable” 1995.

### **OCDE. Club du Sahel**

“Planification locale, développement local, gestion de l'environnement et décentralisation” *Paris 1999.*

### **OCDE. CILSS. Club du Sahel**

“Le système d'information sur la sécurité alimentaire dans le Sahel”

### **OCDE, Club du Sahel**

“Planification locale, développement local, gestion de l'environnement et décentralisation” *Paris, 1999.*

### **OCDE**

“Le Sahel face aux futurs. Dépendance croissante ou transformation structurelle” *Paris, 1988.*

### **OCDE. CILSS. BAD**

“Peuplement et économie en Afrique de l'ouest. 1960-1990” *Document de travail n° 11, 1993.*

### **OFFICE NATIONAL DU TOURISME TUNISIEN**

“Le Tourisme tunisien en chiffres 2000”

### **OIM-ONU**

“Etude la migration dans le monde 2000” 1999.

### **OMT**

“Contributions de l'organisation mondiale du tourisme au sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002)” 2002.

### **OMT**

“Tendances des marchés touristiques: Afrique” *Ed, 2001.*

### **OMT.WTO.BTO**

“Tendances des marchés touristiques” *Ed, Afrique, 2001.*

### **OMT.WTO.BT**

“Tendances des marchés touristiques” *Ed. Europe, 2001*

### **OVDE., CILSS., Club du Sahel**

“Les agences d'aide et l'environnement .A la recherche d'un développement durable pour le Sahel” *Paris. 1991*

### **PNUD**

“Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain” *Rapport mondial sur le développement humain, 2001. New York, 2001.*

### **POINT AFRIQUE**

“Projets pour le développement et la professionnalisation du secteur du tourisme au Nord Mali” *Avril 2000.*

### **PNUE**

“Plan d'Action pour le Méditerranée” 1984.

### **SANTIAGO**

“Code Mondial d'éthique du tourisme” 1999.

### **Secrétariat permanent du DSRP**

“Stratégie de réduction de la pauvreté” *le Niger contre la pauvreté, janvier 2002.*

### **UNDAF**

“Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement” 2002-2006, décembre, 2001.

### **UNESCO, HOSNI E.**

“Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara” *Paris, 2000.*

### **WORLD BANK**

“The world development report 1999/2000” 1999.

### **WORLD RESSOURCES INSTITUTE**

“Washington DC. 2000.”

### **WORLD RESSOURCES 2000-2001.**

“People an ecosystems” *The fraying web of life.*



### 3. Articles

#### **ARNAUD J.**

“Ligues de force du peuplement de l'espace mauritanien” *Bulletin de l'IFAN* ; Tome XXXV, série B, n°2, pp 395-360, 1973.

#### **Article de presse Sahel Dimanche**

“Le tourisme nigérien dispose d'une autre potentialité qu'on trouve rarement ailleurs : c'est le sourire du Nigérien” *Rhissa Ag Boula, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat*, p4, 18 janvier 2002.

#### **BECHAR K.**

“Les caravanes commerciales maghrébines: nature du commerce et ses effets in la route des caravanes” *Publication du CNRPAH, Alger*, pp 13-20. 2001 (arabe)

#### **BERNUS E.**

“Les touaregs in Ethnies, droits de l'homme et peuples autochtones” n°6-7, *Survival International*, pp7-13, 1987.

#### **BISSON J.**

“Zelfana, boîte noire de l'aménagement au Sahara algérien” *Le Nomade, l'Oasis et la Ville, Cahiers d'Urbama n°20, 1989.*

#### **BISSON J.**

“Paysanneries du Sahara maghrébin, dynamiques locales et politiques de développement” *Cahiers d'Urbama n°12, 1996.*

#### **BLIN L.**

“Economie et mobilité dans la wilaya de Tamanrasset” *Le Nomade, l'Oasis et la Ville, Cahiers d'Urbama n°20, 1989.*

#### **BOCQUIER P. et DIARRET, S.D.**

“Introduction et conclusion de: Population et société au Mali” *Collection Etudes Africaines, Ed L'harmattan, Paris, 2000.*

#### **Bureau égyptien des affaires de l'environnement**

“La protection de l'environnement équilibre le développement du tourisme, la zone de protection marine du Golfe d'Aqaba” *Mars 1997, p2.*

#### **CAMARA A. et THILMANS G.**

“A propos de deux lingots de cuivre provenant du Sahara” *la route des caravane. Publication du CNRPAH, Alger, pp47-54, 2001.*

#### **CHATELUS M.**

“Espoirs et désillusions de l'économie soudanaise” *Lavergne Marc, S.D, Le Soudan contemporain ; KARTHALA-CERMOC, Paris, 1992.*

#### **CHASSEY F.**

“La Mauritanie et le conflit sahraoui ou le devenir des sociétés traditionnelles du Sahara et du Sahel occidental au XX<sup>e</sup> siècle, sous développement économique, conflits ethniques et nationaliste” *Cahiers d'Urbama, n° 12, 1996.*

#### **COTE M.**

“Dynamique urbaine au Sahara” *Insaniyat n°5, Mai-Aout 1998.*

#### **DECMET C.**

“Sociétés rurales et structures sociales” *Lavergne Marc, S.D, Le Soudan contemporain ; KARTHALA-CERMOC, Paris, 1992.*

#### **DEVISSE J.**

“Des hommes à travers un grand désert” *la route des caravane. Publication du CNRPAH, Alger, pp55-64, 2001.*

#### **D'HONT O.**

“Régions et mouvements de population en Mauritanie” *Communication aux journées scientifiques d'URBAMA, Lyon, Juin 1987.*

#### **DUBOST D.**

“La ville, les paysans et le développement agricole au Sahara agricole” *Le Nomade, l'Oasis et la Ville, Cahiers d'Urbama n°20, 1989.*

#### **DYSON T.**

“Croissance démographique et disponibilité alimentaire dans le monde” *Revue internationale des sciences sociale, n° 141, pp.427-454, septembre 1994.*

#### **FONTAINE J.**

“Les populations sahariennes” *Cahiers d'Urbama, n° 12, 1996.*

#### **GREGOIRE E. et SCHMITZ J.**

“Monde Arabe et Afrique Noire, permanences et nouveaux liens” *Autrepart n° 16, 2000.*

#### **GUBERT F.**

“La participation des Maliens de France au développement de la région de Kayes” *Population et société au Mali, Collection études africaines, L'harmattan, Paris, pp103-119, 2000.*

#### **HOUITA M.**

“Le Touat et les caravanes commerciales” *La route des caravanes. pp35-38 (en arabe).*

#### **KASSAH A.**

“Le Sahara tunisien ou la sédentarisation en voie d'achèvement” *Le Nomade, l'Oasis et la Ville, Cahiers d'Urbama n°20, 1989.*

#### **KASSAH A.**

“Tozeur et son oasis, problèmes d'aménagement d'une ville oasienne” *Cahiers d'Urbama n°8, 1993*

#### **KOITA T.**

“Kaedi ou le nomade à la ville” *Le Nomade, l'Oasis et la Ville, Cahiers d'Urbama n°20, 1989.*

#### **KOITA T.**

“Le sud mauritanien en devenir, l'organisation sociale et spatiale en crise” *Cahiers d'Urbama n°8, 1993.*

#### **KOUAND A.**

“Les caravanes yarse et la diffusion de l'Islam au Burkina Faso” *La route des caravane. Publication du CNRPAH, Alger, pp65-72, 2001.*

#### **LAVERGNE M.**

“Villes et régions du soudan ou les difficultés de l'intégration nationale” *Cahiers d'Urbama, 1988.*

#### **MARSHAL R.**

“Le Soudan terre d'asile” *Lavergne Marc, S.D, Le Soudan contemporain ; KARTHALA-CERMOC, pp575-599, Paris, 1992.*

#### **MASMOUDI B.**

“Méthode d'approche par le monnayage musulman du Maghreb occidental et al andalous en vue de la quantification de l'or qui a traversé les routes transsahariennes du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle” *La route des caravane. Publication du CNRPAH, Alger, pp33-40, 2001.*

#### **ODOUART A.**

“Pêche et géopolitique au large du Sahara” *Cahiers d'Urbama, n°8, 1993.*

#### **RETAILLE D.**

“La conception nomade de la ville” *Le Nomade, l'Oasis et la Ville, Cahiers d'Urbama n°20, 1989.*

#### **SONKO S.**

“Fécondité et culture en Afrique sub-saharienne” *Revue internationale des sciences sociales n° 141, pp467-482, Septembre, 1994.*

#### **TROIRE S.M.**

“La répartition spatiale de la population (du Mali)” *Population et société au Mali, Collections Etudes africaines, L'harmattan, pp21-30, Paris, 2000*

## 4. Sites Internet

### **African Studies Centre - Ordering Peuls et Mandingues**

asc.leidenuniv.nl/shop/item978693212.htm - 6k

### **Art et culture du Niger**

www.ird.ne/appui/doc/artcult.htm - 12k

### **Bijoux et artisanat chez les Touaregs, le site de Djamil**

,users.antrasite.be/ppoise/Documents/saharabijou.htm - 5k

### **Bijoux Touaregs en argent : Colliers**

www.raken.com/style/fr/bijoux/colliers.asp - 33k

### **Chez les Peuls au sud du lac Tchad**

perso.club-internet.fr/peraltap/T2\_peuls.htm - 5k

### **Désert**

www.fondation.cartier.fr/fra/expo/ desert/pages/contenu\_cnrs.htm - 16k

### **Djenne patrimoine**

www.djenne-patrimoine.asso.fr/activite%E9s1.htm - 32k

### **Dossier: Contes et légendes africains**

www.france-mail-forum.de/dos/dos2/dos2hampa.htm - 26k

### **Exposition : Touaregs**

www.exporegie.com/Expositions/exposition-113-02.html - 8k

### **Femmes de l'ombre : Tin-Hinan, reine des Touaregs**

www.rfi.fr/fichiers/MFI/CultureSociete/657.asp - 36k - 17 déc 2002

### **Festival du Bout du Monde - Tinariwen**

www.festivalduboutdumonde.com/tinariwen.htm - 9k

### **Grand marché africain**

www.neteor.com/action-solidarite/ programme/grandmarche.htm - 8k

### **Histoire de la Mauritanie**

fronto.free.fr/Histoire.htm - 38k

### **Histoire et culture du peuple touareg.**

### **Fouilles archéologiques sur les périodes néolithique et paléolithique**

http://www.touareg.com/

### **Instruments de musique du monde**

users.info.unicaen.fr/~marc/ethnomus/ disques/voix/voix.html - 11k

### **La société maure**

www.poussieresdetoiles.com/pages/maure.htm - 37k

### **La vie des Touaregs**

www.ac-nancy-metz.fr/pres-  
etab/lapicque/Opinfo98/Pourcher/vie.htm - 10k

### **La voix des Peuls**

www.afromix.org/disco/artistes/bf\_la\_voix\_des\_peuls/  
index.fr.html - 10k

### **Laboratoire d'Anthropologie Sociale**

www.ehess.fr/centres/las/pages/chercheursbourgeot/bourgeotpres.html - 20k

### **Langues**

www.ambafrance-cm.org/html/camero/biblio/langue.htm - 22k

### **L'artisanat traditionnel au Mali: Les Peuls**

www.geocities.com/infomali/arti/peul.htm - 8k

### **Le Calendrier du festival**

www.peacelink.it/users/coe/voice2/cinema/festival/festival2000/

### **Le Monde diplomatique "Vers la réintégration des**

### **Touaregs au Mali"., Robin Edward Poulton. 2002**

http://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/touaregs

### **Le village Peuls**

www.nianing-santhie.com/nianing/pages/ villages/peuls\_village.htm - 5k

### **Les enfants et la musique dans le monde**

www.lamediatheque.be/EDUCATION/ pygmees/introduction.htm - 32k

### **Les ethnies du Mali : les Peuls**

www.geocities.com/infomali/Ethnies/peul.htm - 10k

### **Les ethnies du Mali : les Toucouleur**

maliba.8m.com/Ethnies/toucoule.htm - 24k

### **Les Nomades**

www.unesco.org/delegates/niger/nomades.htm - 9k

### **Les Peuls du Dallol Bosso : coutumes et mode de vie Beïdi**

www.france-livreclub.com/ Bedi-Boubacar-Hama-Les-Peuls-du-  
Dallol-Bosso-2907888218.html - 12k

### **Les Wolofs les Lébus les Peuls les Toucouleurs les Sérères**

www.musee-manega.bf/fr/habitats/ habitatpeul/habitatpeul.htm - 8k

### **Niger**

www.abm.fr/fiche/nigerficf.html - 31k

### **Nomades du Sahel les Peuls Bororos Bororo (Peuple d'Afrique)**

www.my-livres-marche.com/ Loncke-Sandrine-Durou-Nomades-  
du-Sahel-les-Peu-2719105295.html - 11k

### **Sahara néolithique - peuls**

ennedi.free.fr/peul.html - 47k

### **Touaregs "Voix de Femmes" au Niger**

www.sosfaim.be/Defis-Sud/ds52/ds52\_touaregs.pdf

### **UNESCO**

http://www.unesco.org

### **UNESCO/MAB**

http://www.unesco.org/mab

### **UNESCO/MOST**

http://www.unesco.org/most

### **Patrimoine mondial**

http://whc.unesco.org/nwhc.fr/pages/home/pages/homepage.htm

### **OMT**

http://www.world-tourism.org

### **OUA**

http://www.oau-oua.org

### **PNUD/UNDP**

http://www.undp.org

### **PNUE**

http://www.unep.net

### **UNICEF**

http://www.unicef.org

### **Banque mondiale/World Bank**

http://www.worldbank.org

### **IRMC**

http://www.irmcmaghreb.org

### **ALECSO**

http://www.slis.uwm.edu/alecso/Default.htm

### **ISESCO**

http://www.isesco.org.ma

### **OSS**

http://www.unesco.org/oss

### **OCDE**

http://www.l.oecd.org/dev/cendev/index.htm

### **ICOMOS**

http://www.icomos.org

### **ICOM**

http://www.icom.org

### **ICCROM**

http://www.iccrom.org

### **Organisation des villes du patrimoine mondial**

http://www.ovpm.org/index.asp

# ANNEXE 1

## RÉSUMÉ DU PROJET

### 1. Titre

“Le Sahara des cultures et des peuples” Vers une stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara dans une perspective de lutte contre la pauvreté

### 2. Région

Etats ayant le Sahara en commun (Algérie, Egypte, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Soudan, Tchad, Tunisie)

### 3. Partenaires

Etats membres, Agences des Nations Unies (OMT, PNUD, PNUE, UNICEF), ALECSO, BITS, Fondation Déserts du Monde, Observatoire du Sahara et du Sahel, Barth Institut, Desert Research Centre, experts, programmes scientifiques de l'UNESCO (MAB et MOST), OIG, ONG, Tours Opérateurs, Offices du tourisme, etc.

### 4. Justification

Suite à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies invitant, dans la Déclaration du Millénaire du 3 avril 2000, toutes les Agences du Système des Nations Unies à contribuer de façon prioritaire à la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté à sa 31<sup>e</sup> session, en novembre 2001, le projet intersectoriel “Le Sahara des cultures et des peuples”.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur l'éco-tourisme de Québec (Canada, 19-22 mai 2002), du Sommet Rio+10 sur le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud, 26 août - 4 septembre 2002), du code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT, ainsi que dans le cadre du plan d'action de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Le tourisme, en tant qu'activité transversale peut constituer un véritable outil au service du développement et de la lutte contre la pauvreté, en particulier au Sahara qui est un écosystème désertique à la fois très fragile et présentant une grande richesse patrimoniale et humaine, avec des cultures et des savoir-faire ancestraux.

### 5. Objectifs

#### Objectifs généraux :

- Préserver le patrimoine culturel et naturel du Sahara pour les générations futures.
- Promouvoir le tourisme comme un outil au service de la lutte contre la pauvreté et comme un facteur de valorisation du patrimoine.
- Impliquer les communautés locales dans le développement touristique de leurs régions.
- Mettre en œuvre des projets touristiques éthiques, solidaires et économiquement efficaces.
- Renforcer la coopération entre les Etats sahariens et développer les échanges d'expériences entre les pays du Sud et du Nord.

#### Objectifs spécifiques :

- Mettre en réseau les acteurs du territoire autour de thématiques transversales et soutenir le développement de produits touristiques.
- Mobiliser, sensibiliser et former les acteurs du tourisme (institutions, populations hôtes, touristes), en particulier les femmes et les jeunes.
- Identifier, protéger et valoriser le patrimoine saharien (archéologique, architectural, espaces protégés, sites classés, savoir-faire, etc.).

### 6. Méthodologie

#### Phase 1 : 2002

- Table ronde : lancement du projet (Sidi Bou Saïd, Tunisie, Avril 2002)
- Diagnostic : 7 études thématiques de terrain (environnement, tourisme, patrimoine culturel, pauvreté et populations locales, instruments de coopération)
- Réunion d'experts, juillet 2002

#### Phase 2 : 2003

- Elaboration de la stratégie sous-régionale
- Atelier international (Ghardaïa, Algérie, Avril 2003)
- Conception du Plan d'action 2004/2005
- Communication sur le projet (brochure, Vidéo, Site web, Forums, etc.)
- Lancement du premier projet pilote : “les routes des Ksour”

#### Phase 3 : 2004/2005

- Mise en œuvre du plan d'action (circuits touristiques sahariens, réseau de villes sahariennes, programmes de coopération, formation/sensibilisation, Communication, promotion et marketing)
- Financement
- Animation du réseau international

**Thèmes traités:**

- Tourisme : quelles perspectives de développement, quelles incidences sur l'emploi ? quelles formations et pour qui ?
- Le rôle des professionnels du tourisme et des voyageurs dans le développement durable du tourisme au Sahara ; quels types de voyages promouvoir et comment y associer les populations ?
- Le milieu humain et le développement touristique : comment mieux faire participer les populations locales ?
- Le patrimoine culturel et naturel face au tourisme : comment mieux l'identifier, le préserver et le faire connaître.
- Les politiques de tourisme saharien : principes directeurs pour une stratégie de développement durable et propositions de mesures de coopération.

**7. Résultats**

- Sensibilisation des Etats membres sur les principes du tourisme éthique et solidaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté.
- Mobilisation et développement du réseau des acteurs du projet, au niveau sous-régional et international et amélioration des capacités d'échange.
- Elaboration de la stratégie intergouvernementale en partenariat avec les Etats, les ONG, OIG, Tours Opérateurs, associations, populations.
- Validation du plan d'action 2004/2005.
- Promotion et lancement du programme à travers les projets-pilotes et actions visant à valoriser et revitaliser le patrimoine, développer le tourisme et lutter contre la pauvreté.

## ANNEXE 2

# SITES DU PATRIMOINE MONDIAL ET DES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE AU SAHARA

### Sites du patrimoine mondial au Sahara

<b>ALGERIE</b>	1982 Tassili N'Ajjer	1982 Vallée du M'Zab	
<b>EGYPTE</b>	1979 Thèbes antique et sa nécropole	1979 Memphis et sa nécropole, les zones de pyramides de Guiza à Dahchour	2002 Zone Sainte-Catherine
<b>LIBYE</b>	1985 Sites rupestres du Tadrart Acacus	1988 Ville ancienne de Ghadamès	
<b>MALI</b>	1988 Ville ancienne de Djenné	1988 Tombouctou	1989 Falaises de Bandiagara (Pays Dogon)
<b>MAURITANIE</b>	1989 Banc D'Arguin National Park	1996 Anciens ksour de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata	
<b>MAROC</b>	1987 Parc national du Aït-Ben-Haddou		
<b>NIGER</b>	1991 Réserves naturelles de l'Air et du Ténéré	1996 Parc national W du Niger	

### Réserves de biosphère au Sahara

<b>ALGERIE</b>	1986 Tassili des Ajjer	
<b>EGYPTE</b>	1993 Wadi Allaqi	
<b>MAROC</b>	1998 Arganeraie	2000 Oasis du Sud Marocain
<b>NIGER</b>	1997 Air et Ténéré	

# ANNEXE 3

## CONVENTIONS SIGNÉES/RATIFIÉES PAR PAYS

<b>Convention/country</b>	<b>Algeria</b>	<b>Chad</b>	<b>Egypt</b>	<b>Libya</b>	<b>Mauritania</b>
Biodiversity	S/R	S/R	S/R	S	S/R
Climate Change	S/R	S/R	S/R	S/R	S/R
Desertification	S/R	S/R	S/R	S/R	S/R
Endangered Species	S/R	S/R	S/R	-	S/R
Environmental Modification	S/R	-	S/R	-	-
Hazardous Wastes	S/R	-	S/R	-	S/R
Law of the Sea	S/R	S	S/R	S	S/R
Ozone Layer Protection	S/R	S/R	S/R	S/R	S/R
Ship Pollution	S/R	-	S/R	-	S/R
Wetlands	S/R	S/R	S/R	S/R	S/R
Nuclear Test Ban	S	S/R	S/R	S	S/R
Marine Dumping	-	S	S/R	S/R	-
Marine Life Conservation	-	-	-	-	-
Climatic change/kyoto	-	-	S/R	-	-
Tropical Timber 93 & 94	-	-	S/R	-	-

<b>Convention/country</b>	<b>Mali</b>	<b>Morocco</b>	<b>Niger</b>	<b>Sudan</b>	<b>Tunisia</b>
Biodiversity	S/R	S/R	S/R	S/R	S/R
Climate Change	S/R	S/R	S/R	S/R	S/R
Desertification	S/R	S/R	S/R	S/R	S/R
Endangered Species	S/R	S/R	S/R	S/R	S/R
Environmental Modification	-	S	S/R	-	S/R
Hazardous Wastes	S/R	S/R	S/R	-	S/R
Law of the Sea	S/R	S	S	S/R	S/R
Ozone Layer Protection	S/R	S/R	S/R	S/R	S/R
Ship Pollution	-	S/R	-	-	S/R
Wetlands	S/R	S/R	S/R	-	S/R
Nuclear Test Ban	S	S/R	S/R	S/R	S/R
Marine Dumping	-	S/R	-	-	S/R
Marine life Conservation	-	-	-	-	S
Climate Change /Kyoto	S	-	S	-	-
Whaling	-	S/R	-	-	-

# ANNEXE 4

## TOURISME: TYPOLOGIE DES PAYS

### Groupe 1 : Egypte - Maroc - Tunisie

Ce groupe représente celui des pays sahariens où le tourisme y est le plus développé et le mieux structuré.

Arrivées des touristes internationaux (1000) et recettes internationales en millions \$EU.

Source : OMT. FMI base de données "World Economic Outlook". Avril 2001. International Data base U.S bureau of the Census

Pays	1998	1999	2000
<b>Maroc</b>			
Arrivée Touristes	3242	3817	4113
Recettes	1712	1880	2040
<b>Tunisie</b>			
Arrivée Touristes	4718	4832	5057
Recettes	1557	1563	1496

Le Maroc a connu en 2001 une augmentation de +3,2% avec 4 millions et demi d'arrivées, ainsi que des recettes de +28,3% soit 2 milliards de \$USD. (Source : Ministère de l'économie des finances de la privatisation et du tourisme). Le secteur du tourisme se présente comme la deuxième source de devise pour le pays et génère 650 000 emplois directs et indirects, soit 5,8% de la population active du pays. Le tourisme saharien est intégré au tourisme rural qui couvre 120 000 visiteurs par an dont 60% essentiellement pour le produit désert. Ce dernier couvre le développement de l'écotourisme en tant que forme de voyage.

La Tunisie est le premier pays touristique en Afrique du Nord, les potentialités du tourisme saharien regorgent de produits spécifiquement sahariens (Région de Gafsa, les oasis de Tozeur, la région des troglodytes de Matmata, Douz, le parc national de Jbil) ou combinés à du Balnéaire sous forme d'excursions à la journée au départ de l'île de Djerba.

L'Égypte est un pays dont le tourisme a su résister aux innombrables difficultés des contre-coups politiques et a maintenu un certain rythme de développement touristique notamment dans le désert, où le Sinaï est devenu une véritable destination à part entière.

### Groupe 2 : Algérie - Mauritanie - Niger - Libye

Ce groupe représente les pays qui aujourd'hui se positionnent en tant que destinations potentielles pour les dix prochaines années.

Arrivées des touristes internationaux (1000) et recettes internationales en millions \$EU.

Source : OMT. FMI base de données "World Economic Outlook". Avril 2001. International Data base U.S bureau of the Census.

Pays	1998	1999	2000
<b>Algérie</b>			
Arrivée Touristes	678	749	866
Recettes	24	...	...
<b>Mauritanie</b>			
Arrivée Touristes	...	24	...
Recettes	20	28	...
<b>Niger</b>			
Arrivée Touristes	42	43	50
Recettes	18	24	...
<b>Libie</b>			
Arrivée Touristes	...	...	...
Recettes	...	...	...

## Groupe 3 : Soudan - Mali - Tchad

Ces pays font de grands efforts en faveur du développement touristique et affichent de plus en plus une volonté politique de développement touristique durable.

Arrivées des touristes internationaux (1000) et recettes internationales en millions \$EU.

Source : OMT, FMI base de données "World Economic Outlook". Avril 2001. International Data base U.S bureau of the Census.

Pays	1998	1999	2000
<b>Mali</b>			
Arrivée Touristes	83	87	91
Recettes	50	50	50
<b>Tchad</b>			
Arrivée Touristes	41	47	44
Recettes	10	...	...
<b>Soudan</b>			
Arrivée Touristes	38	39	50
Recettes	2	2	...

Nb : Etant intégrée à l'offre globale touristique, la part du tourisme saharien dans ces données reste inconnue.

# ANNEXE 5 CHARTRE D'ACCUEIL DU PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre village. Pour faciliter votre séjour et le rendre le plus agréable possible, nous vous soumettons ces quelques recommandations qui ont été émises par l'ensemble de la communauté Imraguen résidant dans l'enceinte du Parc.

### L'alcool

Vous êtes en pays Musulman. La consommation d'alcool n'y est pas autorisée. Nous vous demandons de ne pas donner d'alcool aux membres de la communauté, ni en particulier aux enfants. Si vous souhaitez consommer l'alcool que vous avez emmené avec vous, nous vous recommandons de le faire dans un endroit éloigné du village.

### L'habillement

Nous vous conseillons d'être vêtu correctement lors de votre séjour dans notre village pour ne pas embarrasser les membres de notre communauté. Les bras, le ventre et les jambes devraient être couvertes et les femmes vêtues entièrement de vêtements amples.

### La photographie

Pour les photos souvenirs, soyez gentils demandez l'avis et l'autorisation à l'intéressé avant de prendre le cliché. Pour les photos professionnelles qui seront commercialisées par la suite, présentez-vous auprès du chef de village. Nous aimerions savoir comment et où ces photos vont être diffusées et bénéficier d'un retour (exemplaires des photos ou du reportage). Dans votre pays vous rémunérez les figurants ou les modèles de vos prises de vue. Nous vous invitons en contrepartie des images que vous aurez emportées de notre village à participer financièrement à un de nos projets communautaires.

### Les poubelles

Merci de ramener vos ordures avec vous. Vous avez emmené ces containers pleins, donc il ne vous coûte pas grand chose de les ramener vides. Ne les enfouissez pas. Les chacals et les hyènes risqueraient de les déterrer. Nous sommes en plein désert et dans un milieu très fragile et nous n'avons pas encore de lieux aménagés pour traiter les ordures.



### **Les enfants**

Nos enfants sont portés naturellement à demander des cadeaux lors de votre passage. N'encouragez pas la mendicité chez eux. Elle fausse les relations que vous pourriez avoir avec eux. Ne leur donnez ni cigarettes, ni argent, ni bonbons, ni vêtements, ni porte-clefs.

### **L'hébergement**

Vous pouvez passer la nuit dans notre village. Nous vous demandons d'en faire la demande à l'avance et de réserver par l'intermédiaire de la direction du PNBA à Nouakchott. Nous vous dresserons des Khaimas ou tentes traditionnelles mauritaniennes à proximité de notre village. Nous vous encourageons à louer plutôt que de venir avec votre propre matériel. Vous créez dans ce sens des revenus complémentaires qui seront très appréciés dans la communauté et qui nous permettent de relâcher la pression sur la pêche.

Les autres formes d'hébergement, maison communautaire, logement chez l'habitant ou camping sauvage ne sont pas encouragées. Les premiers sont réservés au logement des projets. Le camping sauvage peut poser des problèmes de sécurité. Certains lieux en cas de grosse mer ou de pêche au mullet ne sont pas propices au camping. Le Cap Timiris en particulier est une zone très sensible pour la reproduction du mullet. D'octobre à janvier ce site est interdit au camping et à la circulation des véhicules la nuit.

### **La baignade**

Les femmes Imraguen ne sont pas autorisées à se baigner, ni à se dévêtir. Si vous souhaitez vous tremper dans l'eau, faites le à l'écart des villages.

### **La collecte d'objet**

Vous pouvez être amenés à trouver sur la plage des carapaces de tortues ou dans les sites néolithiques des silex ou des tessons de poteries. Laissez-les sur place pour le plaisir des visiteurs qui vous suivront et pour ne pas encourager le commerce d'objets rares et d'espèces en voie de disparition.

### **L'accueil**

Sachez que nos ressources sont limitées, qu'elles proviennent essentiellement de la mer et que nous n'avons pas de moyens de stocker les produits frais. Soyez indulgent. Nos repas sont préparés en fonction des prises journalières et des ressources disponibles. Les périodes les plus fastes sont d'octobre à janvier. Pendant cette saison de pêche intensive nous pouvons vous assurer du poisson frais, des langoustes, etc.

L'eau est une denrée rare qui coûte cher pour être acheminée. Nous n'en avons pas à mettre à votre disposition. Venez avec votre plein d'eau et l'approvisionnement nécessaire pour toute la durée de votre séjour dans le PNBA

### **Le matériel de pêche**

Nous vous demandons de respecter notre matériel de pêche. Ne prélevez pas des objets stockés dans les bateaux. Les bateaux échoués sur la plage ne sont pas abandonnés. Ils sont en cours de réparation ou ils sont mis à l'abri de la tempête.

### **Les dons, les contributions**

Si vous souhaitez nous aider à améliorer nos conditions de vie voici une liste des objets dont nous avons besoin et des projets que vous pouvez nous aider à financer.

- les matériaux pour la confection des filets ; poulies, cordage, flotteurs, hameçons,
- les tenues de mer, cirés,
- les matériaux pour réparer et pour fabriquer de l'artisanat local,
- tissus en coton de couleurs pour les khaimas, et les patchwork,
- pelotes de laine pour les recouvre plat et les coussins,
- fils de coton de couleur pour les chapeaux,
- aiguilles,
- lanières de plastique pour les nattes, des perles pour les colliers,
- peintures pour peindre les coquillages,
- fibres de cuir pour les porte-clefs,
- des vêtements, T-shirts, voiles,
- des containers, bouteilles, bidons pour stocker l'eau et l'huile de poisson

### **Les projets**

- usine de désalinisation
- désensablement de puits
- construction de maison, de latrin

# ANNEXE 6

## RÉPARTITION DES COÛTS POUR LA RÉALISATION D'UNE RANDONNÉE CHAMELIÈRE SUR LA BASE DE 8 PERSONNES

### Circuit ESSENDILENE - Ajers- Djanet - Algérie

Détails avec guide au départ de France	Coût U	Quantité	CA	%	% par secteur
CA réalisé sur base 8 personnes	1185	8	9480	100%	
<b>Prestation France</b>			<b>3876</b>	<b>41%</b>	<b>100,0%</b>
Marge du Tour opérateur : assimilation au conseil	272,5	8	2180	23%	56,2%
Accompagnateur partant de France et donc salarié du TO	126	8	1008	11%	26,0%
Frais accompagnateur de France (Avion + divers)	400	1	400	4%	10,3%
Logistique partant depuis France fournie directement par le TO	36	8	288	3%	7,4%
Transport aérien : Charter ou cie régulière				2944	31%
Compagnie aérienne	368	8	2944	31%	
<b>Terrestre</b>			<b>2650</b>	<b>28%</b>	<b>100%</b>
Marge Réceptif Local	127	8	1016	11%	38%
Nourriture	200	1	200	2%	8%
Transport terrestre : transfert minibus ou 4X4	182	1	182	2%	7%
Hébergement de type hôtel	10	8	80	1%	3%
Matériel logistique	10	8	80	1%	3%
Location Chameau (12 chameaux x 8 jours)	7	96	672	7%	25%
Cuisinier	15	8	120	1%	5%
Chef Chamelier	18	8	144	2%	5%
Chamelier (2 chameliers x 8 jours)	9	16	144	2%	5%
Guide local (Si pas de guide au départ de France)			0	0%	0%
Taxe Parc National des Ajers	1,5	8	12	0%	0%

Détails avec guide sur place	Coût U	Quantité	CA	%	% par secteur
CA réalisé sur base 8 personnes	1185	8	9480	93%	
<b>Prestation France</b>			<b>2468</b>	<b>26%</b>	<b>100,0%</b>
Marge du Tour opérateur : assimilation au conseil	272,5	8	2180	23%	88,3%
Accompagnateur partant de France et donc salarié du TO	0	8	0	0%	0,0%
Frais accompagnateur de France (Avion + divers)	0	1	0	0%	0,0%
Logistique partant depuis France fournie directement par le TO	36	8	288	3%	11,7%
Transport aérien : Charter ou cie régulière				2944	31%
Compagnie aérienne	368	8	2944	31%	
<b>Terrestre</b>			<b>3370</b>	<b>36%</b>	<b>100%</b>
Marge Réceptif Local	127	8	1016	11%	30%
Nourriture	200	1	200	2%	6%
Transport terrestre : transfert minibus ou 4X4	182	1	182	2%	5%
Hébergement de type hôtel	10	8	80	1%	2%
Matériel logistique	10	8	80	1%	2%
Location Chameau (12 chameaux x 8 jours)	7	96	672	7%	20%
Cuisinier	15	8	120	1%	4%
Chef Chamelier	18	8	144	2%	4%
Chamelier (2 chameliers x 8 jours)	9	16	144	2%	4%
Guide local (Si pas de guide au départ de France)	90	8	720	8%	21%
Taxe Parc National des Ajjers	1,5	8	12	0%	0%

## ANNEXE 7

# EXEMPLE DES ASSOCIATIONS CROQ'NATURE ET AMITIÉ FRANCO-TOURAREG

L'histoire débute grâce au directeur et fondateur de l'association Croq'Nature, lorsqu'il part au Maroc, en 1993, chercher des partenaires pour organiser des randonnées chamelières avec des voyageurs d'ici. Il rencontre par hasard une famille de chamelier, avec des dromadaires sur la piste de Zagora, ville au nord-est du Maroc. L'affaire est conclue: la famille Azizi sera le partenaire de Croq'Nature.

Avant de rencontrer cette organisation, la famille Azizi organisait des balades à la journée avec quatre dromadaires, histoire d'arrondir les fins de mois trop difficiles à boucler avec l'élevage de quelques chèvres, l'exploitation d'un jardin et d'une palmeraie. Une dizaine d'années plus tard, ils sont 18 à 40 à travailler régulièrement à l'organisation de randonnées chamelières. En tout, ils font vivre plus de 180 personnes. La famille possède aujourd'hui 40 dromadaires, la maison a été entièrement restaurée et un gîte de 35 places a ouvert ses portes en 1998. En outre, un lieu de bivouac sous tentes nomades dans une grande palmeraie a été construit en partenariat avec Croq'Nature.

Grâce aux bénéfices engendrés par les randonnées, la famille Azizi a fondé une ONG destinée à sauvegarder la tradition du nomadisme en finançant notamment la construction de puits. La famille Azizi, arabe, appartient à une importante tribu saharienne, une partie de celle-ci est toujours nomade dans le désert et élève des chèvres et des chameaux, l'autre partie est en voie de sédentarisation.

### Du travail dans le désert

Deux agences coopératives ont également été créées au Mali et au Niger. Comme au Maroc, du travail est ainsi fourni aux habitants du coin qui assurent l'accueil et l'organisation des randonnées pour les touristes. Grâce aux 6% prélevés sur le prix de chaque voyage mis sur pied par Croq'Nature, des projets de développement durable pour les nomades sahariens du Mali, du Niger et du Maroc sont financés.

Chaque année, 700 à 800 voyageurs partent avec Croq'Nature, essentiellement des Français, des Suisses et des Belges, soit un chiffre d'affaires de plus de 1,5 millions de francs par année. Ce à quoi, il faut ajouter, dans une moindre mesure, les bénéfices des ventes de produits artisanaux berbères et touaregs ainsi que les cotisations et aides des adhérents. Les projets de développement mis en place sont décidés et suivis par l'Association Amitié Franco Touareg (AFT) et par des ONG locales.

Au sein des associations Croq'Nature et AFT, la coopération va de paire avec le développement. Le président de AFT explique comment il a fait connaissance de Croq'Nature : "J'ai effectué mon premier voyage dans le sud Maroc en 1996 avec ma femme et mes cinq enfants. Ce qui nous a décidé, c'était le volet développement. À l'époque, AFT venait de créer sa première classe au Niger, c'était une structure toute jeune. J'en suis devenu le président l'année suivante lors de l'assemblée générale. À partir de ce moment-là, je me suis vraiment impliqué. J'ai effectué un second voyage en 1997 pour visiter les nouvelles classes construites au Niger. Actuellement j'y vais une ou deux fois par an".

### Scolarisation, eau et santé

Les projets soutenus dans le Sahara concernent surtout l'éducation, l'eau (le creusement de puits) et les soins de santé. L'éducation est une nécessité pour les Touaregs. Peuple nomade par essence, ils ont toujours été éloignés des structures étatiques. "Pendant longtemps les Touaregs ont refusé la scolarisation qu'on leur impose et préféreraient envoyer leurs anciens esclaves à la place de leurs enfants. Ce sont donc les Noirs qui se sont retrouvés au pouvoir après la décolonisation". En outre, les Touaregs ont vécu de grands drames ces dernières décennies. Leurs dromadaires ont péri par milliers lors de grandes sécheresses. Au Mali, ils ont migré au sud vers les zones agricoles et les Noirs sédentaires ne les ont pas acceptés, car dans le passé, les Touaregs étaient des seigneurs féodaux et eux, leurs esclaves. Pour fuir la misère, mais aussi la répression du gouvernement du Mali et sa non-assistance, des Touaregs ont pris le chemin de l'exil. Les jeunes en sont revenus avec des idées de révolte et une véritable guerre civile a éclaté entre 1990 et 1996 qui a opposé les Touaregs, l'armée malienne et les milices noires Songhai entraînant des milliers de morts. La paix est revenue en 1996 grâce à des négociations entre les représentants de la société civile, aidée par l'Organisation des Nations unies.

"Aujourd'hui, les Touaregs se rendent compte qu'il faut rattraper le retard, qu'il faut éduquer leurs enfants, que certains doivent devenir instituteurs car il en manque de manière chronique au Niger et au Mali". La scolarisation est donc devenue importante à leurs yeux pour apprendre à faire respecter leurs droits, à se débrouiller dans la vie, à comprendre un document de l'État... "Avant, déplore un directeur d'école touareg, les

Touaregs étaient riches. Ils n'avaient pas besoin d'éducation. Ils étaient avec leurs troupeaux. Aujourd'hui, nous n'avons que deux ministres touaregs, les autres ethnies en ont dix!"

Mais la crainte que leurs enfants fassent de hautes études et se détournent de leurs cultures reste présente chez certains. S'ils poursuivent au-delà des primaires, ils se retrouveront en effet dans des pensionnats en ville et seront donc totalement coupés de leur milieu. Il est donc important d'obtenir des instituteurs touaregs.

"Pour qu'une école soit reconnue par l'état et donc que les salaires soient pris en charge, il faut des diplômés. Comme il y a peu de touaregs diplômés, des Songhaïs sont, par exemple, engagés. Mais ils ne connaissent ni la langue ni la culture des Touaregs, ils ne savent pas communiquer avec les parents, et ils rencontrent donc beaucoup de difficultés d'intégration. Deux visions s'affrontent continuellement à ce propos. Certains estiment qu'il vaut mieux que l'école soit privée, ainsi on peut se permettre d'engager un Touareg non diplômé qui possède un niveau suffisant pour enseigner. À moyen terme, c'est évidemment plus efficace. L'autre vision est qu'il est nécessaire que l'école soit reconnue pour ne pas devoir la subsidier à vie. Des investissements peuvent ainsi se faire ailleurs. Après plusieurs années, nous arrivons plutôt à cette deuxième réflexion".

### **Des décisions collectives**

Des ONG locales ont donc été créées pour que les investissements répondent à des priorités collectives. "Au départ, explique le président d'AFT, nous nous basions sur les besoins évoqués par une personne de référence. À la suite de divers problèmes, l'argent n'était pas toujours affecté à ce qui avait été prévu, nous avons décidé d'agir autrement. Nous demandons à la population locale de créer une association représentative. Nous la convoquons et expliquons ce que nous faisons. Pour une école, nous payons les tables, les chaises, la cantine et les salaires des instituteurs. Nous tentons ensuite d'obtenir sa reconnaissance par l'état. Celui-ci prend alors en charge les salaires, une partie de la cantine et du matériel scolaire. Après quatre, cinq années, nous essayons que les Touaregs soient financièrement autonomes qu'ils trouvent leurs propres ressources. Certains élèvent ainsi des troupeaux qu'ils vendent pour payer le matériel scolaire".

Suivant ce processus, l'école de Tchit Tintaghat a ouvert ses portes en 1995. Située au Niger dans la région aride de l'Air, où vivent des Touaregs semi nomades, éleveurs de chèvres et de dromadaires, elle est aujourd'hui une école publique reconnue. Trois instituteurs donnent

cours à une centaine d'élèves dans deux classes en dur et une en nattes. Une ONG locale est portée par le chef du village. Grâce à sa volonté et au soutien de Croq'Nature et d'AFT, son village possède aussi un puits et un dispensaire de soins de santé. Ce dernier dessert une population d'environ 3 500 personnes.

Autre école financée au Niger, celle de Taferer. Implantée dans un milieu sédentaire, elle accueille 80 élèves. Le directeur de cette école est Touareg, un avantage considérable pour les contacts avec la population.

Au Mali, des randonnées sont organisées en collaboration avec les Touaregs du site Echag. La population de 515 personnes est nomade dans un périmètre défini, elle élève des chèvres, des moutons et des dromadaires. L'association Echaghill a été fondée afin qu'un maximum de nomades bénéficie des retombées touristiques. Deux classes nomades ont ainsi été ouvertes ainsi qu'un point de santé et un local coopératif artisanal.

Croq'Nature et AFT, deux petites structures dynamiques, ont réussi un pari, celui de répondre aux besoins de la population du désert par un tourisme intelligent. "Ce n'est pas une organisation humaniste. C'est tout simplement une répartition correcte des bénéfices. Le travail engendre des salaires et des bénéfices et ceux-ci sont investis pour une collectivité", précise le directeur de Croq'Nature.

Source : *Traverses mars 2001*, [traverses@skynet.be](mailto:traverses@skynet.be)